RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS

RAPPORT ANNUEL 2009

S'INVESTIR AU QUOTIDIEN

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) est le plus important régime de retraite s'adressant à une seule profession au Canada. Son actif net s'établissait à 96,4 G$ au 31 décembre 2009. La direction et le personnel du RREO investissent l'actif du régime et administrent les services destinés aux 289 000 enseignants actifs et retraités de niveaux primaire et secondaire et à leurs survivants. Les rentes sont déterminées selon une formule et financées par les cotisations des enseignants et du gouvernement de l'Ontario ainsi que par le revenu de placement provenant du portefeuille mondial diversifié du régime.

RENFORCER VOTRE RENTE

CAPITALISATION DU RÉGIME

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario agissent comme répondants du régime. Ce sont eux qui déterminent les taux de cotisations et de prestations ainsi que la méthode d'utilisation des excédents et de correction des insuffisances de capitalisation.

>> plus de détails à la page 10

PLACEMENTS

Notre programme de placement vise à produire les rendements nécessaires pour couvrir le coût des rentes versées aux enseignants. Nous gérons le risque prudemment et investissons en fonction de la tolérance au risque du régime. Nous investissons dans une optique à long terme et étudions toutes les occasions de placement pertinentes pour le régime de retraite.

>> plus de détails à la page 24

SERVICES AUX PARTICIPANTS

Nous avons pour mandat de fournir rapidement aux enseignants actifs et retraités de l'Ontario des renseignements exacts et personnalisés à l'égard de leur rente. Nous nous efforçons de fournir un service exceptionnel aux participants grâce au professionnalisme de notre personnel et à la convivialité d'*i*Accès Web, notre site sécurisé réservé aux participants.

>> plus de détails à la page 44

FAITS SAILLANTS 2009 à l'intérieur >>

FAITS SAILLANTS 2009

ÉTAT DU RÉGIME

Les défis de capitalisation persistent

Régime de retraite équilibré

Évaluation déposée au 1er janvier 2009

> La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario, les répondants du régime, ont corrigé une insuffisance de capitalisation préliminaire de 2,5 G$ et ont déposé une évaluation actuarielle équilibrée auprès de l'autorité de réglementation en 2009

> Le régime de retraite est équilibré lorsque l'actif est égal au coût des prestations de retraite futures

** L'actif tient compte des cotisations futures*

Insuffisance de capitalisation

Évaluation préliminaire au 1er janvier 2010

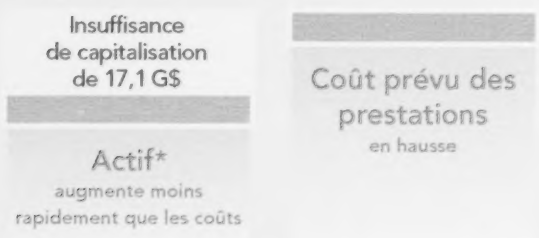

> L'évaluation actuarielle préliminaire révèle une insuffisance de capitalisation de 17,1 G$ au 1er janvier 2010

> L'insuffisance doit être corrigée d'ici la prochaine évaluation actuarielle exigée par l'autorité de réglementation en 2012

> Aucune modification des niveaux de prestations ou de cotisations ne sera nécessaire avant le dépôt de la prochaine évaluation actuarielle

Évaluation actuarielle[1]
(au 1er janvier 2010) (G$)

Actif net	96,4 $
Ajustement de nivellement	12,7
Cotisations futures	26,7
Cotisations spéciales futures[2]	5,4
Actif après ajustement actuariel	141,2
Coût des prestations futures	(158,3)
Insuffisance	(17,1) $

[1] Selon les hypothèses de la politique actuelle de gestion de la capitalisation.

[2] Hausses de cotisations versées par les enseignants et le gouvernement de l'Ontario pour remédier à l'insuffisance de capitalisation de 2005.

Renseignements supplémentaires

> État du régime, page 10

> Évaluation actuarielle au 1er janvier 2010, page 23

PLACEMENTS

L'équipe des placements surpasse le marché

Rendement : 13,0 %

Indice de référence : 8,8 %

> La caisse a obtenu un rendement supérieur de 4,2 % à celui de l'indice de référence

> L'actif net a augmenté et s'élève à 96,4 G$

> Il est peu probable que les marchés puissent maintenir ce rythme de croissance

Actif net

(pour l'exercice terminé le 31 décembre) (G$)

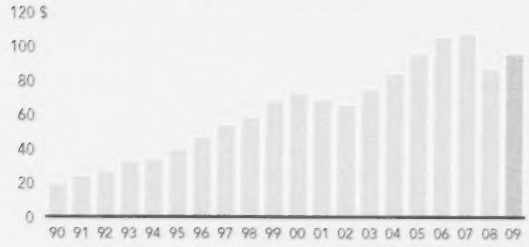

Rendement des placements

(%)	*2009*	*2008*	*4 ans*	*10 ans*	*Depuis 1990*
Taux de rendement	**13,0**	(18,0)	2,3	6,2	9,7
Indice de référence	**8,8**	(9,6)	2,4	4,0	7,6
Plus-value (moins-value) par rapport à l'indice de référence (G$)	**3,4 $**	(9,2)	(0,1)	15,8	19,2

Politique de composition de l'actif

(au 31 décembre 2009)

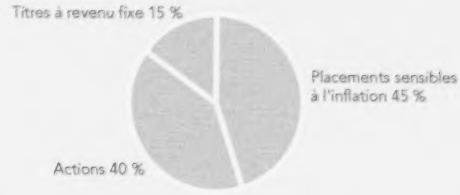

Renseignements supplémentaires

> Placements, page 24

> Rendement des placements, page 34

SERVICES AUX PARTICIPANTS

Prestation de services rentables et de qualité

9,1 sur 10
(Indice de la qualité du service)

> Selon l'Indice de la qualité du service, le taux de satisfaction des participants demeure très élevé

> Le RREO se classe constamment parmi les meneurs à l'échelle mondiale pour les régimes de retraite

> De nouveaux indicateurs de rendement clés quotidiens mesurent continuellement la qualité du service et son amélioration (voir page 52)

> En 2009, 89 % des nouveaux retraités ont présenté leur demande de rente en ligne

Profil des participants

(au 31 décembre 2009)

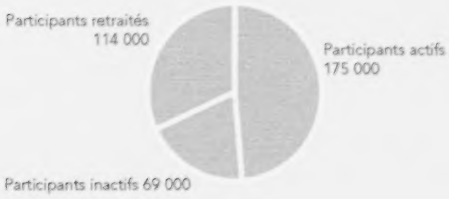

Les faits en bref

> Plus de 50 000 enseignants devraient prendre leur retraite d'ici la fin de 2020

> Le régime compte 93 centenaires

> La moyenne d'âge des retraités est de 68 ans

> En 2009, la rente moyenne pour un enseignant prenant sa retraite après avoir atteint le facteur 85 s'élevait à 42 900 $

> Les prestations versées en 2009 se sont élevées à 4,4 G$

Renseignements supplémentaires

> Services aux participants, page 44

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la présidente du conseil 2

Rapport du chef de la direction 6

Analyse par la direction 9

État du régime
- Faits saillants 10
- Vue d'ensemble 12
- Description du régime 12
- Approche en matière de capitalisation 13
- État de la capitalisation en bref 14
- Défis de capitalisation 15
- Relever le défi de la capitalisation 18
- Évaluation actuarielle déposée en 2009 18
- Évaluation annuelle de l'état du régime 19

Placements
- Faits saillants 24
- Objectifs 26
- Gestion de l'équilibre du régime 27
- Rendement des placements 34
- Priorités pour 2010 43

Services aux participants
- Faits saillants 44
- Vue d'ensemble 46
- Objectifs 48
- Gestion de la prestation du service 48
- Rendement 50
- Priorités pour 2010 54

Gouvernance
- Vue d'ensemble 56
- Approche en matière de gouvernance du régime 56
- Membres du conseil 57
- Supervision et mesures de contrôle efficaces 59
- Analyse de la rémunération 61
- Le point sur la législation 68

États financiers 72

Principaux placements 105

Rétrospective sur 11 ans 108

Historique des évaluations actuarielles 109

Direction 111

Rapport de la présidente du conseil

« Conjointement, nous continuons à chercher les meilleurs moyens de nous assurer que le régime de retraite demeurera solide et en santé à l'avenir, et ce, pour tous les participants. »

Eileen Mercier, MA, MBA, FICB, F.ICD
Présidente du conseil

En 2009, les membres du conseil et la direction ont consacré beaucoup de temps à superviser la mise à profit, par la direction, des leçons qui ont été tirées de la crise financière mondiale de 2008 et à faire en sorte que la caisse soit en bonne position pour profiter de la reprise. En 2009, la caisse a enregistré un rendement de 10,9 G$, ce qui est nettement supérieur à celui de l'exercice précédent.

En plus des défis d'exploitation immédiats découlant de la volatilité accrue des marchés, la crise financière a soulevé des inquiétudes quant à la viabilité des systèmes de retraite partout dans le monde. Le financement de la retraite défraie la manchette à l'échelle internationale. Au Canada, les éditoriaux des journaux et les reportages télévisés sur le sujet sont devenus courants.

Deux débats sur la retraite sont dominants à l'heure actuelle. Le premier, qui concerne la couverture des régimes de retraite, est notamment axé sur la chance qu'ont les employés du secteur public de bénéficier d'un régime de retraite dans un environnement où la majorité des travailleurs n'ont accès à aucun régime au travail. Malheureusement, dans ce débat, on oublie souvent le fait que les participants du RREO versent 50 % des cotisations totales, soit une part égale à celle du gouvernement de l'Ontario, contrairement à certains régimes dans le cadre desquels les cotisations des participants représentent beaucoup moins que la moitié de l'ensemble des cotisations versées. De notre point de vue, cette partie du débat devrait plutôt porter sur les façons d'encourager les personnes ne bénéficiant pas d'un régime de retraite à épargner en vue de la retraite. Bien que le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ait été conçu à l'intention de ces personnes, les statistiques démontrent que la majorité des Canadiens ne profitent pas pleinement – ou n'arrivent pas à profiter pleinement – du REER.

L'autre débat relatif à la retraite porte sur la question de la capitalisation, plus précisément sur sa suffisance et sa viabilité. Bien que personne ne puisse prédire ce qu'il adviendra du débat public plus large, le RREO est bien conscient, à titre de régime de retraite à maturité, des facteurs contribuant aux questions ayant trait à la viabilité. De pair avec les répondants du régime, nous sommes confrontés à ces questions depuis plusieurs années. Conjointement, nous continuons à chercher les meilleurs moyens de nous assurer que le régime de retraite demeurera solide et en santé à l'avenir, et ce, pour tous les participants.

De fait, il s'agit du mandat d'un groupe de travail tripartite sur la viabilité de la capitalisation, composé de représentants de la direction du RREO, du gouvernement de l'Ontario et de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO). Ce groupe a été créé au moment du dépôt de l'évaluation actuarielle du 1er janvier 2009. Comptant sur le professeur Harry Arthurs, qui a présidé la récente Commission d'experts en régimes de retraite de l'Ontario, à titre d'animateur, ce groupe de travail étudie toutes les modifications possibles afin que notre régime de retraite demeure sûr et abordable. Le groupe de travail s'est engagé à produire un rapport d'ici l'été.

Malgré un rendement positif, des difficultés subsistent

Le rebond des marchés boursiers qui n'a débuté qu'en mars 2009 a permis à la caisse d'afficher un rendement de 13,0 % pour l'année. Ce redressement est en grande partie le reflet d'un certain degré de stabilisation des systèmes financiers et des économies à l'échelle mondiale, mais non d'une véritable croissance économique. Tous les indicateurs portent à croire qu'un retour à une croissance économique soutenue pourrait se faire lentement et par intermittence, et que les rendements des placements devraient être modestes dans un avenir immédiat.

Les rendements solides enregistrés par les marchés boursiers au cours de la dernière année ne changent rien au fait que l'Amérique du Nord et l'Europe n'affichent toujours pas une croissance de l'emploi suffisante pour garantir une expansion économique durable. Des pressions se font toujours sentir sur les bilans des banques, de sorte que l'offre de capital de croissance demeure faible. Le secteur financier s'est montré réticent à recommencer à prêter, ce qui a nui aux marchés des titres de sociétés fermées, des biens immobiliers et des infrastructures, qui ont historiquement procuré de solides rendements aux caisses de retraite.

Les régimes de retraite prévoyant l'indexation des rentes versées luttent contre deux facteurs déstabilisants : premièrement, la faiblesse des taux d'intérêt réels qui fait croître le coût prévu des rentes futures et, deuxièmement, l'incertitude de la conjoncture économique. En outre, notre régime est confronté aux difficultés constantes liées au vieillissement des participants.

Contrairement à la plupart des autres régimes de retraite, le nôtre est à maturité : la somme versée annuellement en prestations dépasse considérablement la somme des cotisations encaissées. Dans 10 ans, le régime comptera environ 1,2 participant actif pour chaque retraité. Par conséquent, notre tolérance au risque de placement est plus faible que celle des régimes dont le ratio participants actifs/participants retraités est plus élevé. Lorsque nous élaborons notre plan de placements, nous devons nous attendre à ce que notre rendement puisse être inférieur à celui des régimes de retraite dont le profil démographique est différent, mais aussi à ce que nos pertes soient moins importantes lorsque les marchés sont à la baisse. Les membres du conseil sont persuadés que le plan de placements actuel du régime continuera à lui procurer de solides rendements compte tenu du niveau de risque qu'il peut assumer.

Gestion du risque plus rigoureuse

Les membres du conseil croient que la gestion des risques doit d'abord venir des échelons supérieurs. Nous avons adopté un Énoncé concernant la tolérance au risque, qui représente l'opinion générale des membres du conseil en ce qui a trait à divers risques de placement qui sont appropriés pour le régime. La rédaction d'un tel énoncé est considérée comme une pratique exemplaire et le RREO est parmi les premiers investisseurs institutionnels du monde à se doter d'un document général dans ce domaine.

Les membres du conseil ont supervisé le renforcement du système de gestion du risque d'entreprise du régime en 2009 afin de s'assurer qu'il est suffisamment robuste. Un expert indépendant d'envergure internationale en matière de gestion des risques de placement a examiné tous nos processus et nos systèmes d'information sur les risques et a confirmé que nous nous classions parmi les meneurs à l'échelle mondiale dans le domaine de la budgétisation des risques. Néanmoins, nous avons déterminé que des améliorations pouvaient être apportées. La plupart de ces améliorations ont déjà été mises en œuvre ou le sont à l'heure actuelle.

Le recrutement et le maintien en poste de personnel de talent font partie des principaux risques d'entreprise auxquels fait face le RREO. La rémunération est l'un de nos principaux facteurs d'atténuation du risque; elle nous permet d'attirer et de maintenir en poste les employés et elle peut aussi motiver les employés pour que le régime puisse atteindre les résultats à long terme qui s'imposent. Compte tenu des nouvelles stratégies d'exploitation, la direction et les membres du conseil se devaient de revoir notre approche à l'égard de la rémunération pour assurer l'adhésion des employés à ces nouvelles stratégies. Amorcé en 2007, l'examen a pris fin en 2009 et un nouveau programme de rémunération au rendement qui vient appuyer la stratégie des Services aux participants et de la direction de l'ensemble de la caisse a été élaboré. Les membres du conseil ont engagé des experts en rémunération pour que ces derniers puissent les conseiller dans le cadre de l'examen et tester la conception du programme en fonction de divers scénarios afin de s'assurer du respect des exigences du régime. Les modifications apportées à la rémunération seront terminées et mises en œuvre en 2010; il est important de noter qu'elles n'atténueront pas l'incidence des pertes subies en 2008. Les résultats négatifs de l'an dernier auront une incidence défavorable sur la rémunération jusqu'en 2012.

Capitalisation du régime

Le régime et ses répondants continuent à faire face à d'importants défis en matière de capitalisation. Les participants du régime versent en cotisations une part importante de leur salaire, soit environ 11 % en 2009. Néanmoins, en tenant compte des cotisations d'équivalence versées par le gouvernement, le régime a encaissé 2,7 G$ en cotisations l'an dernier, tandis qu'il a versé 4,4 G$ en prestations. Chaque année, la première tranche de 1,7 G$ de revenu de placement ne sert qu'à maintenir le seuil d'équilibre. L'adoption de la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés à partir de 2010 donnera plus de souplesse à la composition de l'actif. Toutefois, il faudra plusieurs années pour qu'elle ait une incidence importante sur la caisse.

Il est hasardeux de croire que les revenus de placement de la caisse puissent suivre la croissance prévue du coût des prestations futures, principalement parce que les marchés et les taux d'intérêt sont imprévisibles et parfois volatils. Au cours des trois prochaines années, l'état de la capitalisation du régime sera aussi touché par le nivellement, alors que le régime absorbera entièrement les pertes subies en 2008. Même lorsque l'économie se rétablira et que les taux d'intérêt réels augmenteront, les hausses de taux ne suffiront peut-être pas à remédier au problème de capitalisation.

Les répondants du régime comprennent bien ces difficultés et ont adopté, en 2009, des mesures importantes pour y remédier. Ils ont déposé une évaluation actuarielle avant la date limite afin de se donner plus de temps avant le dépôt de la prochaine évaluation obligatoire pour faire face aux insuffisances continues qui sont prévues et que les membres du groupe de travail sur la viabilité de la capitalisation étudient.

Les détails de l'évaluation déposée en 2009 se trouvent à la page 18. Le point essentiel pour les participants du régime est le maintien, jusqu'au dépôt de la prochaine évaluation, des taux de cotisation et des prestations. Le dépôt de la prochaine évaluation triennale doit obligatoirement avoir lieu d'ici 2012, mais, au gré des répondants, il peut être effectué plus tôt.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de la tâche entreprise par le groupe de travail sur la viabilité de la capitalisation. Bien qu'il soit trop tôt pour connaître les mesures qu'il adoptera afin de surmonter les difficultés liées à la capitalisation, je peux affirmer que nous sommes tous pleinement conscients de la nécessité de régler ce problème. Une solution dont ont convenu les intervenants permettrait à chacun – répondants du régime, membres du conseil et direction – de se consacrer à son obligation à long terme, qui est de faire de son mieux pour s'assurer que les prestations promises aux enseignants de l'Ontario leur soient versées.

Nouveaux membres du conseil

Au nom de tous les membres du conseil, j'aimerais exprimer ma reconnaissance à l'égard de deux de ses membres qui ont quitté leur poste au cours de la dernière année : M. Guy Matte, président du Comité de gouvernance, s'est retiré après huit années au sein du conseil, et M. Bill Swirsky, président du Comité de vérification et d'actuariat, s'est également retiré. MM. Matte et Swirsky sont remplacés par M. Rod Albert, ancien président de la FEO et de la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, et M. David Smith, ancien président du conseil d'administration et associé principal de PricewaterhouseCoopers. M. Albert connaît bien le RREO : à titre de président de la FEO, il a joué un rôle important dans l'établissement du RREO en tant qu'organisme indépendant en 1990. M. Smith fera quant à lui profiter le conseil de ses 40 années d'expérience en affaires. Sa nomination reflète l'importance constante qu'accorde le conseil à l'expertise en matière de vérification et de comptabilité.

Enfin, je tiens à féliciter M. Jim Leech, président et chef de la direction, qui s'est vu décerner le titre de Champion de l'éducation publique par Partenariat en éducation, un organisme qui rassemble des intervenants de tous les secteurs de la société dans le but de soutenir l'éducation publique au Canada. Nous tenons à souligner sa contribution et le temps qu'il consacre, à titre personnel, à l'amélioration des occasions d'apprentissage offertes aux enfants.

Perspectives

Nous prévoyons que les rendements de nos placements demeureront, en moyenne, inférieurs à ceux obtenus lors de reprises précédentes en raison d'une lente croissance économique et de la plus faible tolérance au risque de notre régime. Les membres du conseil sont convaincus que les priorités de l'organisme sont appropriées et que le régime est en bonne position pour profiter de l'éventuelle reprise économique.

La présidente du conseil,

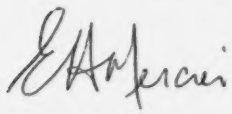

Eileen Mercier

Rapport du chef de la direction

« Les décisions difficiles prises en 2008 nous ont permis de commencer l'année 2009 avec un actif solide et une équipe des placements renforcée. »

Jim Leech, MBA, IAS.A
Président et chef de la direction

En 2009, nous nous sommes consacrés aux activités quotidiennes du régime et à son renforcement pour l'avenir. Nous avons connu une année solide et productive. Le régime affiche d'ailleurs un rendement positif, largement supérieur à celui de son indice de référence composé. Malgré les gains réalisés, l'actif du régime demeure sous son niveau d'avant 2008. Les Services aux participants ont conservé leur réputation mondiale en matière d'excellence et de qualité. Des progrès ont aussi été réalisés dans le cadre de notre programme, s'étalant sur plusieurs années, de mise à niveau de nos systèmes essentiels en matière de risque de placement et d'information financière et d'autres processus d'entreprise.

En ce qui a trait à la capitalisation du régime, une évaluation actuarielle équilibrée a été déposée auprès de l'autorité de réglementation en 2009 (détails à la page 18). Toutefois, comme nous l'avions prévu, le régime fait état d'une insuffisance de capitalisation préliminaire de 17,1 G$ au 1er janvier 2010, et ce, malgré de solides rendements de placement. Cette insuffisance est due à la comptabilisation de pertes de placement antérieures et à la faiblesse continue des taux d'intérêt. Au cours de la dernière décennie, nous avons connu une série d'insuffisances de capitalisation en raison de l'arrivée à maturité du profil démographique des participants du régime.

Comme il a été noté dans le Rapport de la présidente du conseil, un groupe de travail sur la viabilité de la capitalisation, composé de membres de la direction du RREO et de représentants de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et du gouvernement de l'Ontario, les répondants du régime, a été formé à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle de 2009 afin d'élaborer un plan d'action dans le but de régler les problèmes associés aux insuffisances de capitalisation récurrentes. La direction est encouragée par l'esprit de collaboration qui règne : tous les intervenants travaillent conjointement en vue d'élaborer, d'ici le milieu de l'année, un plan d'action qui permettra au régime de demeurer abordable et sûr.

En tant qu'équipe de direction, nous faisons tout en notre pouvoir dans les aspects que nous pouvons maîtriser : nous adaptons notre programme de placement afin qu'il soit en mesure, autant que possible, de réduire l'écart entre l'actif du régime et son passif; nous gérons nos coûts; nous recrutons et maintenons en poste les employés les plus talentueux et nous offrons les meilleurs conseils possible à la FEO et au gouvernement provincial.

Rendement de la caisse

Les gains du portefeuille de placements se chiffrent à 10,9 G$ pour l'année, ce qui est une nette amélioration par rapport aux pertes déclarées en 2008. Au 31 décembre 2009, l'actif net du régime totalisait 96,4 G$.

Le rendement global de 13,0 % de la caisse surpasse de 4,2 points de pourcentage, soit 3,4 G$, celui de son indice de référence composé. Nos équipes des placements en actions et en titres à revenu fixe ont obtenu la plus-value la plus importante de leur histoire. Comme la prudence est demeurée de mise sur les marchés des titres de sociétés fermées, des biens immobiliers et des infrastructures, les capitaux et l'énergie dont disposent les équipes responsables de ces catégories d'actifs ont principalement servi à s'assurer que les placements existants sont financés adéquatement et qu'ils sont en position stratégique pour l'avenir.

Les rendements obtenus sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été réalisés dans les trois derniers trimestres de l'année uniquement. L'humeur est demeurée maussade en janvier et en février sur les marchés boursiers, qui ont finalement touché leur creux au début mars. Le redressement de la caisse est en grande partie attribuable à M. Neil Petroff, à sa première année en tant que chef des placements, et à son équipe des placements. Ils ont su profiter des occasions qui se sont présentées en 2008 et 2009 sur les marchés qui rebondiraient, selon eux, le plus rapidement, et se sont consacrés quotidiennement à gérer le risque de perte. Ils ont privilégié une orientation défensive, comme ils s'étaient engagés à le faire, mais ont néanmoins tiré profit des occasions de placement, comme en témoigne notre taux de rendement.

Nous avons adopté des mesures décisives en 2008 durant la crise financière, modifiant notre stratégie de placement en titres à revenu fixe, réduisant le risque de contrepartie, augmentant nos liquidités et examinant chacun de nos placements pour nous assurer qu'ils offrent toujours de la valeur dans la nouvelle conjoncture économique. Nous continuons à comptabiliser nos placements à la juste valeur de marché. Nous n'avons jamais eu à vendre des placements à rabais afin d'obtenir des fonds. Les décisions difficiles prises en 2008 nous ont permis de commencer l'année 2009 avec un actif solide et une équipe des placements renforcée.

Gestion du risque d'entreprise

Comme vous pourrez le constater tout au long du présent rapport, la gestion du risque a été notre priorité absolue en 2009. Bien que notre approche exclusive de budgétisation des risques constitue l'une des marques distinctives de la caisse, nous adoptons dorénavant une approche plus globale en ce qui a trait aux divers facteurs de risque dont nous devons tenir compte. Il en découle une approche de placement véritablement axée sur le risque, conçue de façon à protéger et à préserver l'actif de la caisse dans le cadre de nos activités de placement futures.

Notre approche de placement en constante évolution nous permet de réagir aux conditions des marchés tout en tenant compte des changements démographiques qui continuent à se faire sentir sur le profil de risque du régime. L'équipe, qui compte certains des individus les plus doués du secteur du placement, veille à gérer la caisse en collaboration et à s'assurer que celle-ci profite des avantages que procure chaque catégorie d'actifs.

Leadership au sein du secteur

Le RREO poursuit sa tradition de leadership au sein du secteur des régimes de retraite. En 2009, il a joué un rôle actif dans l'élaboration et la publication d'un nouveau plan d'action du Toronto Financial Services Working Group (groupe de travail en matière de services financiers de Toronto), qui s'est engagé à faire de Toronto un centre mondial de services financiers dans quatre secteurs clés, notamment les solutions de financement de la retraite et la gestion du risque. J'ai accepté avec fierté de siéger au Financial Services Leadership Council, formé notamment pour orienter et surveiller cette initiative conjointe du gouvernement et du secteur. Plusieurs autres membres de notre équipe de direction participent à l'élaboration de plans d'actions précis.

Toronto est sur le point de devenir un carrefour mondial synonyme d'excellence en financement de la retraite, où convergent talent, expertise et motivation. On trouve à Toronto trois des caisses de retraite les plus importantes, évoluées et novatrices du pays, voire du monde (y compris le RREO) ainsi que l'International Centre for Pension Management de l'École des hautes études commerciales Joseph L. Rotman, reconnu à l'échelle mondiale. Certains de nos meilleurs mathématiciens, actuaires, administrateurs et professionnels du placement travaillent aujourd'hui au sein du secteur de la retraite, à Toronto.

Nous appuyons le rapport intitulé *Call for Partnership and Action* du Toronto Financial Services Working Group et partageons la vision présentée selon laquelle les gouvernements et les intervenants du secteur doivent poursuivre sur cette lancée. Le talent attire le talent et la réussite attire la réussite. La masse critique d'experts en financement de la retraite de Toronto pourra ainsi continuer de croître et d'attirer des spécialistes du monde entier.

Excellence de l'exploitation

Du point de vue de l'exploitation, l'équipe de direction a reconnu, en 2009, la nécessité de procéder à la mise en œuvre de nos projets les plus complexes et transformationnels. Ces programmes étalés sur plusieurs années, qui visent les divisions Placements, Technologie de l'information et Financement des investissements, ont maintenant été regroupés sous l'appellation Excellence de l'exploitation.

Pour mener à bien une telle initiative, il nous fallait un délégué au changement au sein de la direction. J'ai donc demandé à M^me^ Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants, d'assumer cette responsabilité en plus de ses fonctions habituelles. Elle préside un forum de direction composé des cadres délégués associés à chacun de nos principaux projets actuellement en cours ou à l'étape de la planification. Ce forum cherche à anticiper ou à éliminer les problèmes qui pourraient entraver l'avancement d'un projet.

M^me^ McClean bénéficiera, dans le cadre de ce mandat, de l'expérience et des connaissances qu'elle a acquises en dirigeant le changement au sein de la division Services aux participants au cours des 15 dernières années. Ce groupe se classe maintenant parmi les premiers à l'échelle mondiale. Sa performance est attribuable à une transformation soigneusement planifiée qui a mené à l'établissement, sur plusieurs années, d'une série de processus et de systèmes intégrés en appui à l'atteinte, par nos employés, de certains paramètres de rendement préétablis. Ces systèmes comprennent un volet « amélioration continue » qui permet de s'assurer que l'équipe maintient le rendement le plus élevé possible. La nomination de M^me^ McClean à titre de cadre délégué au changement fera en sorte que tous les services au sein de notre organisme pourront bénéficier de l'expérience des Services aux participants.

Notre personnel

Je tiens à souligner le travail de l'ensemble du personnel du RREO qui a gardé son calme et a su persévérer durant la crise économique et la tempête financière de 2008-2009 et qui a continué à fournir une expertise en matière de placement et le service exceptionnel que méritent nos participants. Les employés du régime ont maintenu leur optique à long terme malgré les secousses causées par le ralentissement économique.

Ils se sont en outre rassemblés pour venir en aide aux autres, ce qui s'est traduit par une augmentation du taux de participation à notre campagne annuelle Centraide. Au cours des trois dernières années, nos employés ont remis plus de 1 M$ à Centraide.

De nouvelles mission, vision et valeurs ont par ailleurs été adoptées par les employés et l'organisme en 2009. Ce travail a véritablement été mené par l'ensemble des employés, qui ont élaboré les énoncés finaux. Nommée collectivement Teachers' Way, cette refonte s'appuie sur le fait que nous avons réalisé notre vision précédente, adoptée à l'origine il y a près de 20 ans. Notre mission est la suivante : *Service hors pair et sécurité de la retraite pour nos participants, aujourd'hui et demain*. Une nouvelle vision ambitieuse a été adoptée : *Devenir le leader mondial parmi les régimes de retraite*. Nous avons en outre rafraîchi nos valeurs. Possiblement l'élément le plus important à ce chapitre est l'ajout d'une nouvelle valeur : *Nous nous faisons les champions de l'obligation de rendre des comptes et de la gestion des risques*.

Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres du conseil pour la diligence et le soutien dont ils ont fait preuve pendant l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire au chapitre de l'économie. Dès le début de l'effondrement économique, en 2008, ils ont su garder la tête froide. Ils se sont montrés ouverts à nos stratégies visant à améliorer le rendement des placements et à renforcer notre infrastructure de gestion du risque. Ils ont posé les questions appropriées au moment opportun et ont encouragé nos équipes à continuer à se concentrer sur la situation et les occasions propres à notre régime. Ils ont en outre donné leur appui à plusieurs nouvelles idées d'investissement qui ont déjà commencé à porter leurs fruits.

Nous demeurons attentifs aux nombreux facteurs économiques et démographiques dont le régime doit tenir compte et réitérons notre engagement à réaliser Teachers' Way. Vous remarquerez qu'à la fin de chaque rapport de division, nous présentons nos priorités en matière d'exploitation pour la prochaine année. Je me réjouis à l'avance à l'idée de vous informer, l'an prochain, des progrès accomplis par rapport à ces priorités.

Le président et chef de la direction,

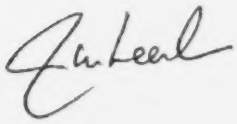

Jim Leech

ANALYSE PAR LA DIRECTION

Notre objectif est de présenter aux lecteurs un portrait d'ensemble du régime, du point de vue de la direction, en exposant les tendances et les incertitudes importantes qui ont exercé une influence sur les résultats et la situation financière du régime.

En plus de renseignements d'ordre historique, la présente analyse contient des énoncés prospectifs qui traduisent les objectifs, les perspectives et les attentes de la direction. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels différeront probablement de ceux qui étaient prévus. La présente section donne des explications détaillées sur les éléments clés de nos états financiers consolidés; elle devrait donc être lue parallèlement à ceux-ci.

ÉTAT DU RÉGIME

« Nous présentons une évaluation aux fins des états financiers et une évaluation actuarielle qui fournissent au RREO et aux répondants du régime un aperçu valable de la santé financière du régime, tant à la fin de l'exercice qu'à long terme. »

David McGraw, CA, MBA, IAS.A
Vice-président principal et directeur financier

État de la capitalisation du régime

Régime de retraite équilibré
Évaluation déposée au 1er janvier 2009

Actif* = Prestations de retraite

- La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario ont déposé une évaluation actuarielle équilibrée en 2009
- Aucune modification des niveaux de cotisation ou de prestations
- L'évaluation déposée montre que le régime dispose d'un actif suffisant pour s'acquitter de ses obligations
- Le régime de retraite est équilibré lorsque l'actif est égal au coût des prestations de retraite futures

Insuffisance de capitalisation
Évaluation préliminaire au 1er janvier 2010

Insuffisance de capitalisation de 17,1 G$

Actif*
augmente moins rapidement que les coûts

Coût prévu des prestations
en hausse

- La faiblesse des taux d'intérêt réels et les répercussions des pertes subies en 2008 sont les principales causes de l'insuffisance de capitalisation
- Dépôt de la prochaine évaluation actuarielle : 2012 au plus tard
- Aucune intervention n'est requise pour combler une insuffisance avant le dépôt de la prochaine évaluation

D'autres insuffisances de capitalisation à prévoir

Formation d'un groupe de travail sur la viabilité de la capitalisation par la FEO et le gouvernement, de concert avec la direction du RREO, afin de remédier aux insuffisances de capitalisation récurrentes.

Un plan d'action doit être élaboré d'ici le milieu de 2010.

* *L'actif tient compte des cotisations futures*

Barbara Zvan, M.Math, FSA, FCIA
Vice-présidente principale, Composition de l'actif et risque et chef de risque de placement

« En raison de l'augmentation du nombre de retraités par rapport au nombre d'enseignants actifs, il devient plus difficile de combler les insuffisances de capitalisation par la seule augmentation des cotisations. L'évolution du profil démographique a également des répercussions sur le niveau de risque que le régime peut assumer. »

Défis de capitalisation

Actif : les revenus de placement du régime ne peuvent pas suivre la croissance du coût des prestations futures

> Faible tolérance au risque en raison de la maturité du régime (voir page 15)

> Prévisions de rendements modestes des placements, en partie en raison de la faible tolérance au risque

Actif nécessaire au financement d'une rente type de 40 000 $

Taux d'intérêt réel	*Somme requise*[1]
1,0 %	995 000 $
2,0 %	855 000 $
3,0 %	745 000 $
4,0 %	660 000 $
5,0 %	585 000 $

[1] Départ à la retraite à 58 ans.

Le taux d'intérêt réel était de 1,5 % au début de 2010.

Passif : le coût prévu des prestations futures continue de croître plus rapidement que l'actif du régime

> La faiblesse des taux d'intérêt réels (après inflation) accroît le coût associé à la capitalisation des prestations

> Les pertes de placement de 2008 ont une incidence sur l'actif, car les pertes non amorties sont absorbées sur une période de cinq ans

> Les participants vivent plus longtemps

Une variation de 1 % des taux d'intérêt réels a une incidence d'environ 25 G$ sur le coût des prestations futures

Faire face aux insuffisances de capitalisation

La FEO et le gouvernement peuvent :

> augmenter les taux de cotisation;

> invoquer la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009;

> modifier d'autres prestations futures constituées par les participants;

> utiliser une combinaison de ces mesures.

Vue d'ensemble

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) est le plus important régime de retraite s'adressant à une seule profession au Canada. Il a été créé en 1917 et, jusqu'en 1990, il était administré par la Commission du régime de retraite des enseignants; le fonds de retraite était alors presque entièrement investi dans des débentures non négociables émises par la province de l'Ontario.

En 1990, le gouvernement de l'Ontario a établi le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sous forme d'organisme indépendant. Conjointement, les membres du conseil et la direction assument trois responsabilités principales : 1) investir l'actif du régime sur les marchés financiers et en gérer le passif; 2) administrer le régime et verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises; 3) rendre compte de l'état de la capitalisation du régime.

À la fin de 2009, la valeur de l'actif net du régime était de 96,4 G$. Le RREO administre les prestations de retraite des 175 000 enseignants des niveaux primaire et secondaire et des 114 000 enseignants retraités de la province. Le régime est donc l'une des principales sources de revenus au Canada, les prestations de retraite versées s'étant élevées à 4,4 G$ en 2009. Le RREO compte 790 employés à son bureau de Toronto, en Ontario, sept employés à son bureau de Londres, en Angleterre, tandis que 1 600 autres travaillent pour sa filiale immobilière, La Corporation Cadillac Fairview Limitée.

L'énoncé de mission du régime est : « *Service hors pair et sécurité de la retraite pour nos participants, aujourd'hui et demain* ».

Description du régime

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est un régime à prestations déterminées. Le montant des rentes promises est déterminé selon une formule de calcul et non selon le montant des cotisations ou le rendement du programme de placement. Le régime verse une rente équivalant à 2 % par année de services multiplié par la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels du participant; la rente est partiellement coordonnée à celle du Régime de pensions du Canada (RPC). Le régime prévoit la protection intégrale contre l'inflation des prestations découlant des services décomptés jusqu'à la fin de 2009. En 2008, la disposition sur l'indexation au coût de la vie des rentes a été modifiée pour rendre la protection contre l'inflation des prestations découlant des services décomptés après le 31 décembre 2009 conditionnelle à l'état de la capitalisation du régime. L'indexation minimale garantie est de 50 % et l'indexation maximale, de 100 %.

Le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) agissent comme répondants du régime. Conjointement, ils décident des aspects suivants :

- les prestations versées par le régime;
- le taux des cotisations versées par les enseignants actifs et le taux des cotisations d'équivalence versées par le gouvernement et les employeurs désignés;
- la méthode de correction des insuffisances de capitalisation et d'utilisation des excédents.

Ces décisions sont régies en grande partie par la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* et la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, ainsi que par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Les rentes sont financées au moyen du revenu de placement du régime auxquels s'ajoutent les cotisations versées par les enseignants actifs, le gouvernement et les employeurs désignés. En 2009, les cotisations des enseignants actifs ont atteint près de 1,3 G$, celles du gouvernement de l'Ontario, 1,4 G$, et celles des employeurs désignés et les transferts provenant d'autres régimes, 37 M$. (Voir la note 12 des états financiers consolidés.)

Approche en matière de capitalisation

L'approche adoptée en matière de capitalisation du régime vise à assurer la sécurité financière des retraités de toutes les générations de participants. L'objectif est de pouvoir verser les prestations en temps opportun tout en maintenant le taux de cotisation à un niveau abordable. Le succès de la démarche repose sur les efforts continus ainsi que l'esprit de collaboration et de consensus des deux répondants du régime – tous deux responsables de toutes les décisions liées à la capitalisation – et des membres du conseil du régime.

Les répondants du régime ont adopté une politique de gestion de la capitalisation dans laquelle sont énoncées les lignes directrices sur la méthode d'utilisation des excédents et de correction des insuffisances de capitalisation. Cette politique comprend aussi une fourchette du taux de rendement réel hypothétique pour les évaluations actuarielles futures. L'hypothèse du taux de rendement est calculée d'après le taux d'intérêt réel plus une prime de 0,5 % ou de 1,4 %, selon la santé financière du régime. La politique de capitalisation prévoit l'utilisation du taux inférieur (0,5 %) lorsque la situation financière du régime est excellente, de sorte que le régime puisse constituer des réserves en période d'abondance. En revanche, elle prévoit l'utilisation du taux supérieur (1,4 %) quand le régime est moins prospère et permet au régime d'absorber les fluctuations à court terme des rendements du marché, de sorte que les cotisations et les prestations puissent rester stables en période difficile.

Selon la politique de gestion de la capitalisation, le régime est considéré comme entièrement capitalisé quand son actif représente entre 100 % et 110 % du coût des prestations futures. Lorsque l'actif dépasse de plus de 10 % le coût des prestations futures, l'excédent peut servir à réduire le taux de cotisation, à améliorer les prestations ou les deux à la fois.

Lorsque l'actif devient inférieur à la zone de pleine capitalisation, les répondants du régime doivent remédier aux insuffisances de capitalisation pour rééquilibrer le régime.

POLITIQUE DE GESTION DE LA CAPITALISATION

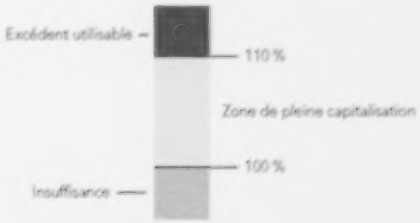

Le régime est considéré comme entièrement capitalisé quand son actif projeté représente entre 100 % et 110 % du coût des prestations futures. Les répondants du régime doivent remédier aux insuffisances de capitalisation.

Pour ce faire, les répondants du régime ont quatre options à leur disposition :

1. augmenter les taux de cotisation;
2. invoquer la protection conditionnelle contre l'inflation;
3. réduire d'autres prestations futures;
4. utiliser une combinaison de ces mesures.

Si les répondants du régime décident d'augmenter les taux de cotisation, le taux maximal prévu actuellement dans la politique de gestion de la capitalisation est de 15 % du salaire de base des participants en sus du plafond fixé par le Régime de pensions du Canada (RPC); le gouvernement et les employeurs désignés versent des cotisations d'équivalence.

La protection conditionnelle contre l'inflation constitue une soupape de sûreté qui facilitera la gestion des insuffisances de capitalisation. Si les répondants devaient invoquer la protection conditionnelle contre l'inflation dans une évaluation actuarielle, les indexations annuelles liées au coût de la vie des rentes des participants qui ont pris leur retraite avant le 1er janvier 2010 ne seraient pas touchées; toutefois, l'indexation annuelle des rentes des futurs retraités serait déterminée comme suit :

- la portion de la rente découlant des services décomptés avant 2009 serait toujours protégée à 100 % contre les fluctuations du coût de la vie;
- la protection contre l'inflation pour les services décomptés après le 31 décembre 2009 est garantie dans une proportion de 50 %; une indexation maximale de 100 % est possible. Les répondants du régime prennent une décision quant à l'indexation consentie selon l'état de la capitalisation du régime.

La réduction du taux d'indexation resterait en vigueur tant qu'une prochaine évaluation actuarielle ne montre pas que l'actif est suffisant pour rétablir la protection intégrale contre l'inflation. Si l'excédent est suffisant, la protection contre l'inflation pourrait être rétablie jusqu'à 100 % pour les années ultérieures pour tenir compte de l'inflation non constatée antérieurement. D'autre part, si l'insuffisance de capitalisation persiste après la mise en œuvre de la protection conditionnelle contre l'inflation, il faudra envisager d'augmenter le taux de cotisation ou de réduire les prestations futures.

Si les répondants devaient invoquer la protection conditionnelle contre l'inflation, le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime continueraient de partager le coût des prestations en versant des cotisations supplémentaires équivalant aux indexations liées au coût de la vie auxquelles les participants n'auraient pas eu droit. Dans l'intervalle, l'actuaire prévoit les coûts des prestations, y compris ceux de la protection intégrale contre l'inflation, parce qu'on suppose que le régime prévoit une telle protection, si l'état de la capitalisation du régime le permet.

Les répondants du régime, de concert avec la direction du RREO, ont créé un groupe de travail tripartite sur la viabilité de la capitalisation afin d'envisager tous les moyens possibles de remédier aux difficultés constantes liées à la capitalisation. En vertu des lois de l'Ontario, les prestations de retraite accumulées par les enseignants actifs et retraités ne peuvent être réduites. Le groupe de travail devrait déposer ses recommandations d'ici le milieu de l'année 2010. Aucun changement ne sera apporté aux taux de cotisation ni aux prestations avant que le régime ne dépose une évaluation actuarielle auprès de l'autorité de réglementation. La prochaine évaluation doit être déposée d'ici le 30 septembre 2012, mais les répondants pourraient décider de le faire plus tôt.

État de la capitalisation en bref

En 2009, le RREO a déposé une évaluation actuarielle équilibrée auprès de l'autorité de réglementation provinciale, indiquant que l'actif était suffisant pour couvrir le coût des prestations futures au 1er janvier 2009 (plus de détails à la page 18).

Comme on l'indique à la page 20, le régime a commencé la nouvelle année avec une insuffisance préliminaire de 17,1 G$ quand l'actif (y compris les cotisations futures) au 1er janvier 2010 a été comparé au coût projeté des prestations déjà accumulées et de celles qui devraient l'être par les participants actuels, à l'avenir. Compte tenu de cette insuffisance, le régime était capitalisé à 89,2 % au début de 2010.

ÉVALUATION ACTUARIELLE PRÉLIMINAIRE
(au 1er janvier 2010)

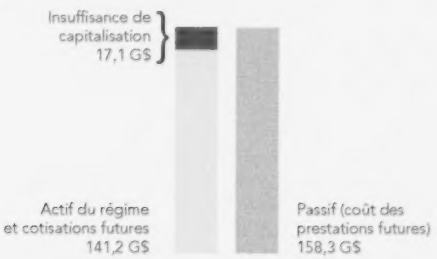

L'historique des évaluations actuarielles et des décisions connexes se trouve à la page 109.

ÉTAT DU RÉGIME

Défis de capitalisation

La direction prévoit des insuffisances continues en raison d'un certain nombre de facteurs, qui sont analysés ci-dessous. Bon nombre de régimes de retraite à prestations déterminées du monde font face aux mêmes préoccupations et sont forcés de prendre des décisions difficiles afin d'équilibrer l'actif et le passif au titre du régime. Le RREO compte au nombre des premiers grands régimes de retraite canadiens à faire face à cette réalité; il s'agit en effet d'un régime dit « à maturité ». En d'autres termes, le coût des prestations futures augmente plus rapidement que l'actif du régime.

Incidence des taux d'intérêt

La faiblesse des taux d'intérêt réels – le taux après l'inflation – entraîne l'augmentation du coût des rentes futures parce qu'elle se répercute grandement sur les prévisions ayant trait aux sommes nécessaires maintenant pour assurer la capitalisation des rentes futures. Ainsi, le versement d'une rente type de 40 000 $ exige 23 % plus d'argent lorsque les taux réels se situent à 1,5 % que lorsqu'ils s'élèvent à 3 %. Le taux d'intérêt réel des obligations à long terme, soit 1,5 % à la fin de l'exercice 2009, n'a jamais été aussi bas.

La valeur actualisée du passif au titre du régime augmente avec la baisse des taux d'intérêt et décroît quand les taux d'intérêt augmentent. Nous utilisons le taux de référence des obligations à rendement réel à long terme (30 ans) émises par le gouvernement du Canada afin de déterminer la valeur actualisée du passif du régime. Ce taux a diminué tout au long de 2009 et est passé de 2,1 % au début de l'année à 1,5 % à la fin de l'année.

ACTIF NÉCESSAIRE AU FINANCEMENT D'UNE RENTE TYPE DE 40 000 $

Taux d'intérêt réels	*Somme requise*[1]
1,0 %	995 000 $
2,0 %	855 000 $
3,0 %	745 000 $
4,0 %	660 000 $
5,0 %	585 000 $

[1] Départ à la retraite à 58 ans.

TAUX D'INTÉRÊT RÉELS

Même si la baisse des taux d'intérêt présente un avantage pour la caisse puisqu'elle augmente la valeur de certains placements du portefeuille (obligations, biens immobiliers, infrastructures et terrains forestiers exploitables), elle a une incidence encore plus importante sur la valeur actualisée du passif, qu'elle entraîne à la hausse.

Maturité du régime

Le RREO est un régime de retraite à maturité. On compte actuellement 1,5 enseignant actif pour chaque retraité. On prévoit que ce ratio passera à 1,2:1 d'ici 10 ans. Par conséquent, une proportion décroissante de participants assume une responsabilité accrue pour la satisfaction des exigences du régime en matière de capitalisation. Par ailleurs, comme les enseignants vivent plus longtemps, la période de versement des rentes est plus longue. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses les plus récentes relatives à l'espérance de vie.

En moyenne, en 2009, un enseignant qui prend sa retraite compte 26 années de services décomptés. On prévoit que l'enseignant recevra une rente pendant 30 ans, et que son conjoint pourrait continuer à en recevoir une après le décès de l'enseignant. La période durant laquelle un enseignant actif touchera une rente sera probablement plus longue que celle pendant laquelle il aura cotisé au régime.

Le régime débourse donc plus en prestations de retraite totales chaque année que le montant total des cotisations qu'il reçoit. En 2009, les prestations versées ont dépassé les cotisations encaissées de 1,7 G$. Cette tendance s'observe depuis de nombreuses années et devrait se poursuivre à l'avenir. La maturité du régime signifie que les gestionnaires de placement doivent soupeser avec soin le niveau de risque qu'ils prennent pour générer les rendements.

COTISATIONS ENCAISSÉES ET PRESTATIONS VERSÉES

(pour l'exercice terminé le 31 décembre) (G$)

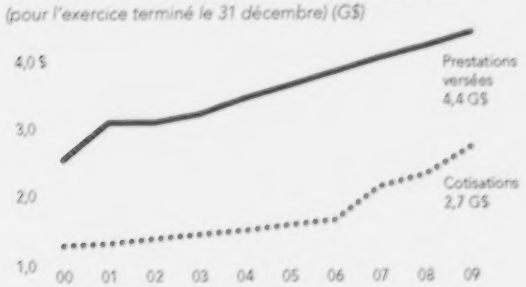

Les prestations versées ont dépassé de 1,7 G$ les cotisations reçues des participants, du gouvernement et des employeurs désignés en 2009.

La capacité de combler les insuffisances de capitalisation au moyen des cotisations et de maintenir la pleine capitalisation du régime a changé de manière considérable depuis 1990. Il y a à cela deux raisons : la croissance de la taille de la caisse par rapport à la valeur des cotisations futures et la décroissance du ratio enseignants actifs/enseignants retraités. Les enseignants actifs sont les seuls participants qui versent des cotisations. Le gouvernement provincial et les employeurs désignés, comme les écoles privées qui participent au régime, versent des cotisations équivalentes.

En 1990, les cotisations futures représentaient 42 % de l'actif net du régime. Advenant une insuffisance de capitalisation, il aurait été possible d'augmenter les cotisations afin de combler l'écart. Les cotisations futures représentent maintenant seulement 26 % de l'actif net. Par conséquent, en raison du faible ratio enseignants actifs/enseignants retraités et du modeste pourcentage que représentent les cotisations par rapport à l'actif total, il devient de plus en plus difficile de combler les insuffisances de capitalisation par la seule augmentation du taux de cotisation. Les gestionnaires de placements du RREO maintiennent une composition de l'actif modérément pondérée en actions, tout en tirant profit des occasions qui se présentent et en utilisant la diversification et l'innovation dans le but de maximiser le rendement de cette composition. La protection conditionnelle contre l'inflation apportera à la longue une certaine souplesse, mais les gestionnaires sont tout de même plus limités par la maturité du régime que les gestionnaires d'autres régimes importants.

DÉCROISSANCE DU RATIO PARTICIPANTS ACTIFS/PARTICIPANTS RETRAITÉS

	1970	1990	2009
Nombre de participants actifs par retraité	10:1	4:1	1,5:1
Durée prévue de la retraite	20	25	30
Valeur actualisée des cotisations en % de l'actif net[1]	93 %	42 %	26 %
Majoration du taux de cotisation en prévision d'une réduction de 10 % de la valeur de l'actif	0,56 %	1,9 %	4,3 %

[1] En supposant la pleine capitalisation du régime et les taux de cotisation actuels.

En raison du faible ratio enseignants actifs/enseignants retraités, il devient difficile de combler une insuffisance de capitalisation par la seule augmentation des cotisations. Par conséquent, les gestionnaires doivent se préoccuper autant des risques de pertes que des gains éventuels.

Nivellement des pertes et des gains de placement

Les régimes de retraite investissent et versent des prestations sur plusieurs décennies. C'est pourquoi ils peuvent « niveler » certains des gains et pertes de placement sur des périodes de cinq ans. Le nivellement s'applique aux rendements qui s'écartent, à la hausse ou à la baisse, du taux d'inflation plus 6 %, générés par les placements autres que les titres à revenu fixe. Les rendements inférieurs à 6 % plus le taux d'inflation sont considérés comme des pertes aux fins du nivellement.

Le nivellement protège les taux de cotisation et les prestations contre l'extrême volatilité du rendement du portefeuille. L'ajustement de nivellement (ou ajustement de la valeur actuarielle de l'actif) est traité plus en détail à la note 4 des états financiers.

La comptabilisation de la tranche résiduelle de la perte de placement non amortie de 2008 au cours de la période de trois ans qui se terminera en 2012 aura une incidence importante sur l'état de la capitalisation du régime.

Puisque les gains sont également nivelés, 3,3 G$ des gains de 2009 ont été reportés et seront comptabilisés au cours des quatre prochaines années. Les gains et les pertes non amortis totalisaient 12,7 G$ à la fin de 2009. Cette perte sera comptabilisée au cours des quatre prochaines années.

L'ajustement de nivellement peut faire état de « pertes » au cours des années où le rendement est positif si les rendements des placements autres que ceux des titres à revenu fixe sont inférieurs à 6 %, plus les prévisions touchant l'inflation pour cet actif.

Rendements des placements modestes

Le marché haussier le plus soutenu de l'histoire a commencé en 1982 et s'est terminé en 2000. Depuis lors, les rendements sont revenus à des niveaux moindres. Les rendements des placements, conjugués aux taux des cotisations actuels ne devraient pas permettre de couvrir le coût des prestations futures. Nous nous attendons à des rendements modestes au cours de la prochaine décennie. Le programme de placement du RREO rapporte une plus-value depuis longtemps, mais le profil démographique caractérisé par le vieillissement des participants ne fait qu'intensifier les difficultés auxquelles le régime doit faire face.

RENDEMENTS RÉELS ANTÉRIEURS

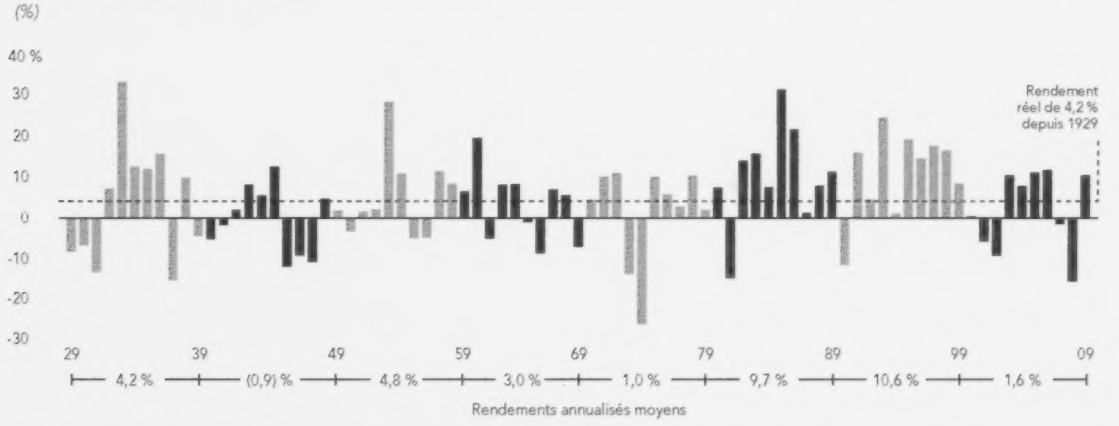

Ce graphique montre le rendement d'un portefeuille mondial hypothétique (60 % d'actions[1], 40 % de titres à revenu fixe) au cours des 80 dernières années. Ce portefeuille a obtenu un rendement réel moyen de 4,2 % sur une période de 80 ans.

[1] 21 % actions canadiennes; 17 % actions américaines; 22 % actions Europe, Asie et Extrême-Orient.

Sources :
Actions canadiennes (indice composé S&P/TSX) – Global Financial Database jusqu'en 1976, Global Insight par la suite
Actions américaines (indice composé S&P 500) – Global Financial Database jusqu'en 1976, Global Insight par la suite, données converties en dollars canadiens
Actions non canadiennes (indice MSCI [Europe, Asie et Extrême-Orient]) – Global Financial Database jusqu'en 1981, Datastream par la suite, données converties en dollars canadiens
Titres à revenu fixe – indice de rendement total estimé à partir des données sur les taux des obligations d'État à long terme fournis par Global Financial Database, Global Insight par la suite
Taux de change, Global Financial Database jusqu'en 1992 et WM Reuters par la suite
Tous les rendements convertis en dollars réels selon l'IPC du Canada

Relever le défi de la capitalisation

L'obtention des rendements nécessaires au versement des prestations dépend largement de notre programme de placement. Nous recherchons constamment les meilleures occasions d'investissement et de nouvelles techniques pour obtenir les rendements nécessaires sans accroître le degré de risque auquel est exposée la caisse.

Selon les prévisions actuelles, il serait imprudent de supposer que le régime peut générer un rendement suffisant pour couvrir le coût prévu des rentes futures au niveau de capitalisation actuel. En raison du profil démographique des participants, nous devons adopter une stratégie de placement moins risquée, situation exacerbée par le contexte de faibles rendements.

Évaluation actuarielle déposée en 2009

Une évaluation actuarielle équilibrée doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Les répondants du régime peuvent aussi déposer cette évaluation plus tôt.

En 2009, le régime a déposé une évaluation actuarielle en date du 1er janvier 2009, soit seulement un an après le dépôt de l'évaluation précédente, en 2008. En raison de l'ajustement de nivellement, qui permet de comptabiliser les gains et les pertes d'importance sur une période de cinq ans, ce dépôt faisait état d'un cinquième des pertes enregistrées en 2008. Essentiellement, le dépôt hâtif donne aux répondants du régime une année supplémentaire pour envisager et analyser toute modification du taux de cotisation ou des prestations considérée comme étant nécessaire afin d'équilibrer l'actif du régime et le coût des rentes à long terme.

Dans le cadre de la préparation du dépôt, les répondants du régime ont corrigé l'insuffisance de capitalisation préliminaire de 2,5 G$ projetée en date du 1er janvier 2009 et déclarée dans le rapport annuel de l'année dernière. La plus grande partie de l'insuffisance projetée a été éliminée en se fondant sur l'hypothèse d'un rendement réel à long terme des placements légèrement supérieure à celle utilisée pour l'évaluation préliminaire : un taux d'intérêt réel plus une prime de 1,5 %, au lieu d'une prime de 1,4 %. Le taux d'intérêt réel est le rendement des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement du Canada. Cette hypothèse de rendement des placements légèrement supérieure a permis au régime de déposer une évaluation équilibrée et de donner aux répondants plus de temps pour évaluer les différentes options à leur disposition et ainsi éliminer les insuffisances de capitalisation. Un changement mineur apporté à une hypothèse actuarielle non économique a permis de combler le reste de l'insuffisance de capitalisation.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement entre les évaluations actuarielles préliminaire et finale de 2009, et les hypothèses utilisées pour chacune.

ÉVALUATION ACTUARIELLE[1]

(au 1er janvier) (G$)	*2009 (finale)*	*2009 (préliminaire)*
Actif net	87,4 $	87,4 $
Ajustement de nivellement	19,5	19,5
Cotisations futures	25,9	25,1
Cotisations spéciales futures	5,5	5,5
Valeur actuarielle de l'actif	138,3	137,5
Prestations futures	(137,5)	(140,0)
Excédent/(déficit)	0,8 $	(2,5) $

[1] Les dates d'évaluation sont fixées par les corépondants.

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION ACTUARIELLE[1] (%)	*2009 (finale)*	*2009 (préliminaire)*
Taux de rendement	5,00	4,90
Taux d'inflation	1,35	1,35
Taux de rendement réel	3,65	3,55

[1] L'évaluation finale est fondée sur un taux hypothétique légèrement supérieur (taux d'intérêt réel plus 1,5 %) à celui de la politique actuelle de gestion de la capitalisation (taux d'intérêt réel plus 1,4 %), comme on l'explique à la page 13.

Évaluation annuelle de l'état du régime

Utilisation d'estimations

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, nous sommes tenus de procéder à des estimations lorsque nous comptabilisons et présentons l'actif, le passif, le revenu et les frais de placement. De même, nous devons présenter l'actif et le passif éventuels dans nos états financiers. Nous sommes également tenus de réévaluer continuellement les estimations que nous utilisons. Nous avons passé en revue l'élaboration et la sélection des estimations comptables critiques avec le Comité de vérification et d'actuariat.

Les hypothèses actuarielles qui servent à établir la valeur des prestations constituées reflètent les meilleures estimations de la direction à l'égard des facteurs économiques et non économiques futurs, proposées par la direction et approuvées par les membres du conseil. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Les hypothèses non économiques ont trait notamment aux taux de mortalité, de cessation de la participation et de départ à la retraite des participants. Les résultats réels différeront de ces hypothèses, et se traduiront par des gains actuariels ou des pertes actuarielles dans les années à venir.

La juste valeur de chaque placement et du passif lié aux placements est une estimation de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des titres hors bourse sont sélectionnées au moyen des meilleures estimations de la direction et d'évaluateurs tiers.

Comparaison des évaluations

La recherche d'un équilibre entre l'actif du régime et le coût des prestations futures est un travail de tous les instants pour les répondants du régime. Chaque année, en janvier, la direction du RREO évalue l'état de la capitalisation du régime et fournit aux répondants des conseils et un soutien analytique sur les enjeux.

Nous déposons deux évaluations du régime :

- Évaluation aux fins des états financiers : Cette évaluation est préparée par un actuaire indépendant, d'après les meilleures estimations fournies par la direction et approuvées par les membres du conseil. Cette méthode tient compte uniquement des services décomptés déjà accumulés par les retraités, les enseignants inactifs et actifs ainsi que des cotisations déjà encaissées par le régime. Elle est prescrite par le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et vise à simplifier l'exercice de comparaison des régimes de différents organismes.

- Évaluation actuarielle de la capitalisation (ou évaluation actuarielle) : Elle est, elle aussi, préparée par un actuaire indépendant sur la base d'hypothèses approuvées par les membres du conseil du régime. Cette évaluation permet de mesurer la santé financière à long terme du régime en fonction des taux de cotisation actuels, et ce, en calculant les prestations constituées à la date d'évaluation, combinées aux coûts des prestations et aux cotisations futures prévues. L'actuaire prévoit les coûts des prestations (y compris le coût d'une indexation allant de 50 % à 100 % de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation pour les services après 2009, selon l'état de la capitalisation du régime) et les compare à l'actif prévu du régime. Il tient compte des cotisations futures des enseignants actuels, du gouvernement et d'autres employeurs désignés (et des cotisations spéciales futures versées par le gouvernement et les employeurs désignés ainsi que par les enseignants actuels et futurs jusqu'en 2021). Les prévisions comprennent le coût des prestations futures destinées aux participants actuels, mais non le coût des prestations destinées aux enseignants qui seront embauchés à l'avenir. La loi exige que cette évaluation soit équilibrée et déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Ce document est utilisé par les répondants du régime pour fixer le taux des prestations et des cotisations.

  Le rapport de la Commission d'experts en régimes de retraite de l'Ontario (rapport Arthurs) a recommandé que les régimes de retraite avec corépondants, comme le RREO, ne soient pas assujettis à l'exigence de capitalisation supplémentaire découlant d'une troisième évaluation, communément appelée « évaluation de solvabilité ». Nous demandons au gouvernement de l'Ontario d'entériner la recommandation du rapport Arthurs.

COMPARAISON DES ÉVALUATIONS[1]

(G$)	*Évaluation actuarielle préliminaire au 1er janvier 2010*	*Évaluation aux fins des états financiers au 31 décembre 2009*
Actif net	96,4 $	96,4 $
Ajustement de nivellement	12,7	12,7
Cotisations futures	26,7	–
Cotisations spéciales futures	5,4	–
Valeur actuarielle de l'actif	141,2	109,1
Prestations futures	(158,3)	(131,9)
Déficit	(17,1) $	(22,8) $

[1] Selon les hypothèses de la politique actuelle de gestion de la capitalisation.

Évaluation aux fins des états financiers au 31 décembre 2009

À la fin de l'exercice 2009, le régime affichait un déficit de 22,8 G$ dans ses états financiers. En 2008, le déficit s'établissait à 11,2 G$. Le taux d'actualisation dont on se sert dans l'évaluation aux fins des états financiers est de 4,6 %, soit le taux des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement du Canada, plus 0,5 %, plus le taux d'inflation hypothétique (voir la note 5 a) des états financiers consolidés, à la page 94). La situation financière du régime est résumée dans les trois tableaux figurant aux pages 21 et 22.

Comme l'indique le **tableau 1**, l'actif net disponible pour le service des prestations s'est établi à 96,4 G$, soit une hausse de 9,0 G$ par rapport à 2008. Après avoir comptabilisé l'ajustement de nivellement dont il est question à la page 16, l'actif net après ajustement actuariel représentait 109,1 G$, soit une hausse de 2,2 G$ par rapport à 2008. Le coût des prestations futures figurant dans les états financiers s'élevait à 131,9 G$ (contre 118,1 G$ en 2008). Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer le coût des prestations futures à l'égard des services passés s'appuient sur les meilleures estimations faites par la direction quant aux salaires des enseignants et aux facteurs démographiques futurs.

Le déficit de 22,8 G$ représente la différence entre le coût des prestations constituées à ce jour et l'actif net après ajustement actuariel.

TABLEAU 1 : SITUATION FINANCIÈRE À LA FIN DE L'EXERCICE

(au 31 décembre) (G$)	*2009*	*2008*
Actif net disponible pour le service des prestations		
Placements, montant net	**93,5 $**	85,1 $
Cotisations à recevoir de la province de l'Ontario	**2,5**	2,2
Autres actifs nets	**0,4**	0,1
Actif net	**96,4**	87,4
Situation financière		
Actif net	**96,4**	87,4
Ajustement de nivellement	**12,7**	19,5
Actif net après ajustement actuariel	**109,1**	106,9
Coût des rentes futures[1]	**(131,9)**	(118,1)
Déficit	**(22,8) $**	(11,2) $

[1] Voir le tableau 3

Le **tableau 2** fait état d'un revenu de placement de 10,9 G$ en 2009, comparativement à une perte de 19,0 G$ en 2008. Le régime a versé 4,4 G$ en prestations aux retraités, tandis qu'il encaissait 2,7 G$ en cotisations. En 2008, la valeur des prestations versées s'était établie à 4,2 G$ et celle des cotisations encaissées, à 2,3 G$.

Le taux de cotisation des participants a été majoré le 1er janvier 2009 pour refléter en partie l'augmentation nécessaire au maintien de l'équilibre selon l'évaluation actuarielle au 1er janvier 2005. Le taux de cotisation des participants en 2009 correspondait à 10,4 % du salaire jusqu'à concurrence du maximum fixé par le Régime de pensions du Canada (RPC), soit 46 300 $, et à 12,0 % de la tranche du salaire en sus de ce montant. Ce taux reste inchangé pour 2010, mais le taux de cotisation de 10,4 % s'appliquera à la première tranche de 47 200 $ du salaire pour tenir compte de l'augmentation du plafond du RPC. À ces cotisations s'ajoutent les cotisations d'équivalence du gouvernement et des autres employeurs désignés.

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(pour l'exercice terminé le 31 décembre) (G$)	*2009*	*2008*
Produits		
Revenu (perte) de placement	**10,9 $**	(19,0) $
Cotisations	**2,7**	2,3
	13,6	(16,7)
Charges		
Avantages sociaux	**4,4**	4,2
Charges d'exploitation	**0,2**	0,2
	4,6	4,4
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	**9,0 $**	(21,1) $

Les prestations versées indiquées dans le **tableau 3** comprennent l'ajout de 4 100 rentes de retraite et d'invalidité et de 700 rentes de survivant en 2009, ainsi qu'une augmentation en fonction du coût de la vie de 2,5 %, entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Le rajustement annuel en vigueur à compter du 1er janvier 2010 a été de 0,5 %, la plus faible augmentation en pourcentage depuis 1976, année où les rentes ont commencé à être automatiquement indexées.

TABLEAU 3 : PRESTATIONS CONSTITUÉES

(pour l'exercice terminé le 31 décembre) (G$)	*2009*	*2008*
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	**118,1 $**	115,4 $
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	**4,7**	5,3
Prestations constituées	**3,6**	3,5
Prestations versées	**(4,4)**	(4,2)
	122,0	120,0
Modification des hypothèses actuarielles[1]	**10,0**	(2,3)
(Gains) pertes actuariels	**(0,1)**	0,4
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	**131,9 $**	118,1 $

[1] Voir la note 5 a) des états financiers consolidés à la page 94.

ÉTAT DU RÉGIME

Évaluation actuarielle au 1er janvier 2010

Au début de 2010, le régime affichait une insuffisance de capitalisation préliminaire de 17,1 G$ pour couvrir les prestations déjà constituées et celles qui seront constituées à l'avenir par les participants actuels (voir la page 20). Le coût des prestations futures est estimé à 158,3 G$ au 1er janvier 2010, tandis que l'actif (sa valeur actuarielle) est estimé à 141,2 G$.

Conformément à la politique de gestion de la capitalisation actuelle des répondants, le taux de rendement utilisé pour l'évaluation actuarielle est de 5,5 %, soit le taux des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement du Canada (le taux d'intérêt choisi par le conseil), plus 1,4 %, plus le taux d'inflation hypothétique. Ce taux est supérieur au taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation aux fins des états financiers, puisqu'il tient compte des taux de rendement prévus pour la composition actuelle de l'actif de même que de l'équilibre du risque nécessaire afin de gérer la maturité croissante du régime.

Les hypothèses actuarielles varient avec le temps. Si certaines hypothèses actuarielles traduisent assez fidèlement les résultats, il demeure que les rendements annuels des marchés (à l'exception des titres à revenu fixe et des obligations à rendement réel) fluctuent habituellement beaucoup plus et sont ainsi nivelés sur cinq ans. Le tableau suivant fait état des hypothèses de la présente évaluation actuarielle. (Les hypothèses sur lesquelles sont fondées les évaluations actuarielles précédentes, notamment celles déposées auprès de l'autorité de réglementation, figurent à la page 109.)

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION ACTUARIELLE

(%)	*2010*
Taux de rendement	5,50
Taux d'inflation	2,55
Taux de rendement réel	2,95

PLACEMENTS

« Durant le recul des marchés de 2008, nous avons maintenu un niveau de liquidités suffisant et avons ainsi pu éviter de vendre à perte des placements de haute qualité. Nous avons conservé ces placements qui ont recommencé à s'apprécier en 2009, profitant ainsi aux participants du régime. »

Neil Petroff, MBA
Vice-président directeur, Placements et chef des placements

Faits saillants – Rendement

Rendement : 13,0% **Indice de référence : 8,8%**

> Rendement supérieur de 4,2 % à celui de l'indice de référence, soit une plus-value de 3,4 G$

> Revenu de placement de 10,9 G$ faisant passer l'actif net à 96,4 G$

Taux de rendement
(pour l'exercice terminé le 31 décembre)

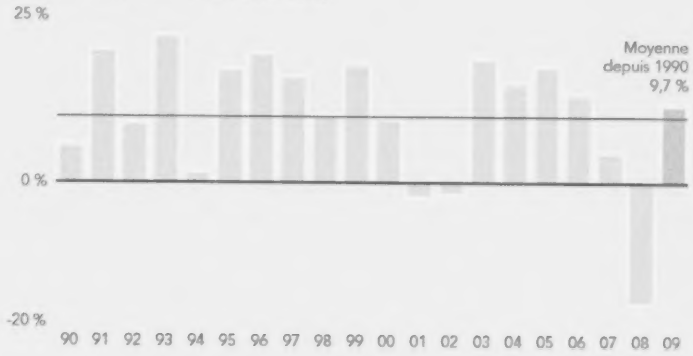

Composition réelle de l'actif
(au 31 décembre 2009)

Placements sensibles à l'inflation 49 %	Actions 44 %	Titres à revenu fixe 7 %
Rendement de ▲ 4,0 %	**Rendement de ▲ 21,4 %**	**Rendement de ▲ 23,6 %**

Les actions comprennent les actions de sociétés ouvertes et les titres de sociétés fermées

Mesures prises pour nous aider à nous acquitter de nos obligations

Accroissement des rendements grâce à la gestion active des placements

Principales sources de plus-value
(pour l'exercice terminé le 31 décembre) (M$)

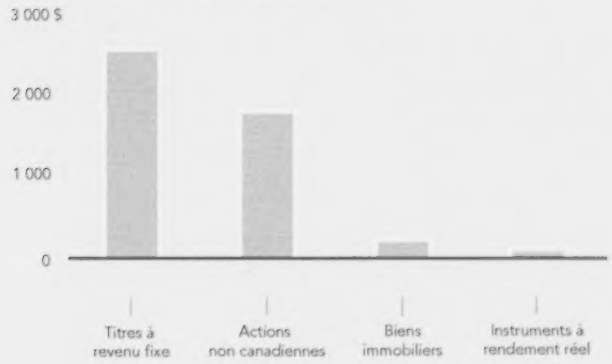

Plus-value : 3,4 G$

> Nous tirons profit de la décision, prise il y a plusieurs années, d'effectuer des placements importants au Brésil, l'un des marchés ayant le plus progressé l'an dernier (voir page 38).

> Les produits de crédit et les fonds de couverture, qui avaient affiché un faible rendement en 2008, et une gestion active des devises nous ont permis d'obtenir un rendement largement supérieur à celui de l'indice de référence dans la catégorie des titres à revenu fixe (voir page 39).

Placements futurs visant la protection de l'actif contre les pertes indues

Politique de composition de l'actif

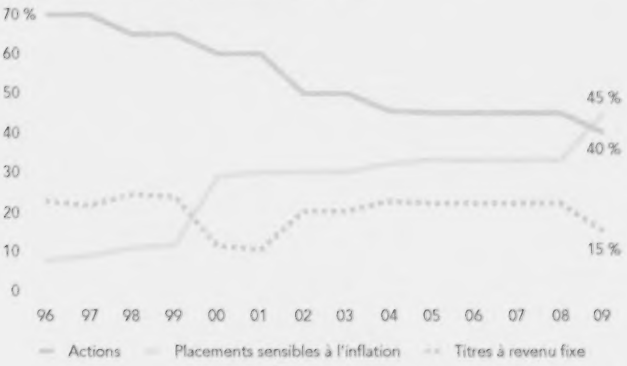

> Notre politique de composition de l'actif à la fin de 2009 reflète une plus faible tolérance au risque en raison de la maturité du régime

Gestion du risque et placement en collaboration

> Nous employons une stratégie de gestion globale de la caisse qui favorise le partage d'information et les mouvements de fonds entre les catégories d'actifs et les portefeuilles afin de maximiser les rendements ajustés au risque

Objectifs

Le programme de placement vise à procurer des rendements qui permettent de répondre aux besoins de capitalisation du régime. Il s'agit de générer des rendements suffisants pour que le total de l'actif du régime et des cotisations à des taux stables et abordables corresponde au coût des prestations futures à long terme.

La meilleure manière d'assurer la stabilité du taux de cotisation est de réduire au minimum l'écart entre la valeur de l'actif et les obligations financières du régime. L'accessibilité économique du régime est fonction des dispositions établies par les répondants du régime ainsi que de la mesure dans laquelle on peut raisonnablement s'attendre à ce que le revenu de placement combiné aux cotisations couvre le coût des prestations.

Nous cherchons à répondre aux besoins du régime en maximisant les rendements par rapport à un niveau de risque approprié, en tenant compte du passif au titre du régime et en relevant les défis que présente le profil démographique des participants du régime qui est à maturité, comme l'indique la diminution du ratio enseignants actifs/enseignants retraités (voir la page 16).

Nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive. La maturité du régime signifie que nos gestionnaires de placement sont limités quant au risque qu'ils peuvent prendre pour générer des rendements. La protection conditionnelle contre l'inflation, approuvée par les répondants du régime en 2008 pour les prestations constituées après 2009, augmentera la tolérance au risque du régime, mais seulement au fil du temps.

NOTRE STRATÉGIE A TROIS COMPOSANTES :

Déterminer un niveau de risque de placement approprié compte tenu du profil des participants et mettre en œuvre des pratiques rigoureuses de gestion des risques	Adopter une composition de l'actif appropriée permettant de générer un revenu de placement et de protéger la caisse contre les pertes excessives	Avoir recours à la gestion active et à l'innovation pour obtenir une plus-value par rapport à la gestion indicielle

Notre stratégie de placement est soutenue par des activités de gouvernance d'entreprise, une obligation de considérer tous les placements appropriés ainsi que des efforts visant à recruter, à perfectionner et à maintenir en poste les gens les plus compétents du secteur.

Gestion de l'équilibre du régime

L'actif et le passif (coût des prestations futures) du régime doivent s'équilibrer à long terme.

Nous avons la responsabilité de gérer la caisse dans le meilleur intérêt des participants actuels et futurs du régime ainsi que de leurs survivants.

Nous misons sur un horizon de placement à long terme, étant donné que le régime versera des prestations dans 70 ans ou plus aux jeunes enseignants d'aujourd'hui. Nous tenons compte de l'importance du passif du régime, de la durée de versement des prestations et de leur évolution. Nous cherchons ensuite des placements présentant des niveaux de risque appropriés qui permettront de répondre aux besoins à long terme du régime.

Culture axée sur la gestion des risques

Le risque fait partie intégrante de nos activités de placement et nous gérons prudemment les risques de capitalisation et de placement. Comme le régime est à maturité et que sa tolérance au risque a diminué, notre approche est de plus en plus centrée sur le risque et nous exerçons nos activités dans un environnement où la culture est axée sur la gestion des risques.

Nous consacrons d'importantes ressources afin d'établir le niveau de risque optimal et de voir à ce que le type de risque qui est pris soit approprié. Nos gestionnaires de placement doivent se préoccuper autant des risques de pertes que des rendements potentiels.

Le risque peut être lié tant à l'actif qu'au passif. Le risque lié à l'actif est évident; les placements peuvent perdre de la valeur périodiquement. Le passif contribue au risque d'une façon importante, mais qui est moins évidente. Comme on l'explique à la page 15, la baisse des taux d'intérêt réels accroît considérablement le passif du régime prévu selon nos meilleures estimations. De plus, l'accroissement de l'espérance de vie augmente le coût des prestations.

Ces facteurs peuvent faire en sorte que l'actif et le passif prévus évoluent de façon indépendante. C'est la raison pour laquelle, certaines années, comme en 2009, nos placements enregistrent de bons rendements, mais le régime affiche tout de même une insuffisance de capitalisation. En 2009, la baisse des taux d'intérêt réels a eu pour effet d'augmenter la valeur actualisée des engagements.

La gestion de ces différents types de risques nécessite une collaboration entre les portefeuilles ainsi que des systèmes comptables et de gestion des risques qui donnent un point de vue global et coordonné de la caisse et de ses composantes.

POLITIQUE DE COMPOSITION DE L'ACTIF DAVANTAGE AXÉE SUR LA PRUDENCE

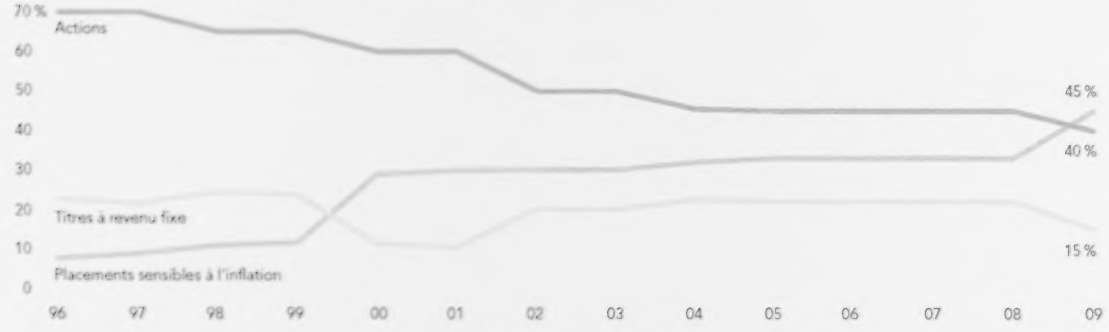

La pondération des actions dans le portefeuille a diminué avec le temps et le pourcentage des placements sensibles à l'inflation a augmenté étant donné que la caisse est plus prudente à l'égard du risque.

Gestion du risque

La crise financière mondiale nous a appris, notamment, que le risque ne peut pas être géré isolément. Pendant la crise financière de 2008, de nombreux investisseurs ont été forcés de vendre des actions de sociétés ouvertes de qualité, enregistrant des pertes importantes, parce qu'ils avaient besoin d'argent et qu'il n'existait aucun marché pour les actifs non liquides. Ces placements dans des actifs non liquides correspondaient aux paramètres de risque de ces investisseurs dans des conditions normales de marché, ce qui n'était manifestement plus le cas en période de crise, et ont fini par nuire à leur stratégie de composition de l'actif.

Bien que notre politique de placement nous ait permis d'éviter de vendre à perte des placements de qualité en 2008, nous avons amélioré l'exécution de notre stratégie de placement afin d'intégrer davantage la gestion des risques, du capital et de la liquidité. Cette mesure est des plus appropriées étant donné la maturité du régime.

La zone ombrée ci-dessous est un compte rendu des politiques et procédures de gestion du risque relatives aux risques de crédit, de marché et de liquidité, conformément aux dispositions du chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*, qui permettent que ces informations soient incluses dans l'analyse par la direction. Elle est partie intégrante des états financiers consolidés vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Notre but est de maintenir les risques de marché et de crédit, tant à l'échelle de la caisse qu'à l'échelle des services, dans les limites établies par les membres du conseil, pour l'ensemble de la caisse, et par la haute direction, pour les portefeuilles.

Nous gérons le risque de placement sur une base quotidienne, conformément à nos politiques et objectifs de placement.

Le Comité des placements du conseil, composé de l'ensemble des membres du conseil qui se réunissent au moins 10 fois par année, assure un suivi de l'exposition globale au risque de placement. Les membres du conseil examinent et approuvent les politiques de gestion du risque qui ont une incidence sur l'ensemble du portefeuille et les nouveaux programmes de placement qui accroissent le risque du régime.

Nos activités de gestion du risque portent tout particulièrement sur le risque principal pour le régime, soit la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d. la valeur des prestations dues aux participants). Nous reconnaissons que ce risque relatif à la capitalisation peut être lié tant à l'actif qu'au passif. Le principal risque lié au passif prévu est le recul des taux d'intérêt réels : une baisse de 1 % des taux d'intérêt réels augmente le passif prévu de 21 % sur la base de la capitalisation et de 18 % sur la base des états financiers. Le risque le plus important pour l'actif du régime est un recul des marchés boursiers.

Au cours des 15 dernières années, nous avons mis au point un système de gestion des risques solide qui offre aux gestionnaires de placements toute la souplesse nécessaire pour étudier et comparer un grand nombre de stratégies et de catégories d'actifs. Il permet aussi de calculer les avantages de la diversification des stratégies, des catégories d'actifs, des services et des portefeuilles. Pour comprendre la dynamique à long terme du risque total pour le régime, nous étudions aussi la conjoncture pour chaque catégorie d'actifs, puis actualisons notre modèle actif-passif.

Grâce au système de gestion des risques, nous sommes en mesure d'évaluer le montant des pertes possibles par portefeuille, par ensemble de portefeuilles, par service, par catégorie d'actifs et pour l'ensemble de la caisse. Nous effectuons aussi les calculs de risques sur le passif du régime et les indices de référence. Il s'agit ensuite de faire un suivi des risques constatés par rapport aux risques budgétés et d'en rendre compte.

Le rapport annuel de l'an dernier indiquait que ce système serait amélioré afin qu'il tienne compte de la complexité des produits de placement et des possibilités de pertes. En 2009, nous avons lancé un projet qui s'échelonnera sur plusieurs années et qui vise à assurer l'expansion et l'amélioration des systèmes de gestion des risques et l'exactitude de l'information et à élaborer une approche plus globale à l'égard de la gouvernance des données. Ce projet de grande envergure nécessite une équipe de 30 employés spécialisés. L'objectif est de mieux gérer les données, d'intégrer les systèmes, de rendre compte du risque avec plus d'exactitude, de renforcer la modélisation du risque et de fournir aux gestionnaires de placements des rapports qui leur seront plus utiles dans leur prise de décisions. Ce système permettra notamment d'élargir la saisie des modalités relatives aux produits financiers complexes dans lesquels nous investissons et de rendre ces renseignements plus facilement accessibles aux analystes et aux gestionnaires de portefeuilles.

Dans la foulée de ce projet, nous avons créé un Conseil des données et procédés. Ce conseil permanent, composé des membres de la haute direction responsables des placements, des finances et de la technologie de l'information, supervisera les efforts qui seront déployés pour assurer l'amélioration continue et l'intégrité de nos données et de nos systèmes de traitement. Il s'efforcera de régler les problèmes liés à la rapidité, à l'exactitude et à l'exhaustivité de la présentation de l'information financière et des données sur le risque. De plus, le Conseil des données et procédés est chargé d'établir des paramètres et d'en assurer le suivi, de déterminer les objectifs de rendement des processus ainsi que d'établir et de définir les tâches et les processus qui permettront d'atteindre ces objectifs dans tous les services et pour tous les systèmes en cause dans le cycle de vie des placements.

Nous utilisons la budgétisation des risques, soit la répartition des risques entre les catégories d'actifs de la caisse. Le budget de risques est soumis annuellement à l'examen et à l'approbation des membres du conseil. Les données de notre système de gestion des risques sont continuellement mises à jour et tiennent compte des résultats du marché en 2008-2009. Par conséquent, les événements des marchés que le système prend en compte sont maintenant plus extrêmes qu'ils ne l'étaient il y a deux ans.

Les liquidités de la caisse sont régies par la politique de liquidité du régime et déclarées régulièrement au Comité des placements du conseil. Les liquidités doivent être suffisantes pour effectuer les paiements à court terme évalués à la valeur de marché résultant de la position en produits dérivés du régime et pour permettre au régime de rajuster la composition de l'actif en fonction des fluctuations des marchés. Les liquidités de la caisse sont analysées quotidiennement et vérifiées périodiquement par la simulation d'événements importants comme une fluctuation considérable des marchés.

La gestion du risque de contrepartie a également été améliorée et fait l'objet d'une surveillance à l'échelle de la caisse par un nouveau comité du crédit de contrepartie au sein de la division Placements. Ce comité relève du Comité de planification des placements et du risque, lequel rend compte régulièrement aux membres du conseil.

Vous trouverez de plus amples informations sur nos activités de gestion du risque de placement sur notre site Web et à la note 2 des états financiers consolidés. Se reporter à la page 59 pour plus de détails sur la gestion du risque d'entreprise.

Établir des objectifs de composition de l'actif

La politique de composition de l'actif est approuvée au moins une fois par an par les membres du conseil, qui la modifient au besoin et qui autorisent les gestionnaires à rajuster la pondération, en respectant les limites approuvées par le conseil, afin de leur permettre de profiter des occasions de placement qui peuvent se présenter.

En 2009, la politique de composition de l'actif était la suivante : 45 % de placements sensibles à l'inflation, 40 % d'actions et 15 % de titres à revenu fixe. La répartition sera vraisemblablement rajustée tout au long de 2010 pour tenir compte de l'évolution des perspectives macroéconomiques et d'autres facteurs.

COMPOSITION DE L'ACTIF
(au 31 décembre 2009)

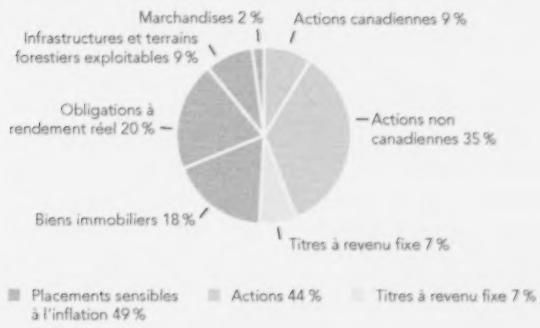

PLACEMENTS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS, MONTANT NET *(pour l'exercice terminé le 31 décembre) (G$)*	*2009*	*2008*
Actions	**41,2 $**	34,9 $
Canadiennes	8,4	6,2
Non canadiennes	32,8	28,7
Titres à revenu fixe[1]	**6,4**	5,3
Obligations	13,5	11,5
Stratégies de rendement absolu et fonds de couverture	8,4	14,8
Titres du marché monétaire et passif connexe	(15,5)	(21,0)
Placements sensibles à l'inflation	**45,9**	44,9
Biens immobiliers	17,2	16,2
Obligations à rendement réel	18,9	17,4
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	7,9	10,0
Marchandises	1,9	1,3
Placements, montant net[2]	**93,5 $**	85,1 $

[1] Voir à la page 39 pour obtenir une définition de la catégorie des titres à revenu fixe.

[2] Les placements nets plus les cotisations et les autres éléments d'actif (de passif) nets correspondent à un actif net disponible pour le service des prestations de 96,4 G$ à la fin de l'exercice 2009. Les placements nets s'entendent des placements (123,9 G$) moins le passif lié aux placements (30,4 G$) qui figure à l'État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit (page 72).

Méthode de création de valeur à long terme

Diverses méthodes sont utilisées pour maximiser les rendements et générer une plus-value supérieure au rendement des marchés dans lesquels nous investissons.

Le style de gestion de l'ensemble de la caisse favorise le partage d'information ainsi que les mouvements de fonds entre les gestionnaires de catégories d'actifs et les portefeuilles afin de maximiser les rendements ajustés aux risques. Nous récompensons les gestionnaires de portefeuille qui ont maximisé les rendements à plus-value à l'intérieur des niveaux de risque et ce, pour l'actif total, et pas seulement pour leur propre portefeuille. Au cours de la dernière année, nous avons pris des mesures pour consolider et améliorer la méthode de gestion de l'ensemble de la caisse. Voici quelques-unes des mesures prises :

- Les chefs des équipes des différentes catégories d'actifs se réunissent maintenant régulièrement pour partager leurs idées et examiner la possibilité de réaffecter des capitaux d'une catégorie à une autre. Les améliorations apportées aux systèmes de gestion des risques et d'information financière présentées ci-dessus les aident à mener à bien leurs tâches. La coordination des décisions en matière de plus-value pour l'ensemble de la caisse, la surveillance du niveau global de risque de placement, la gestion continue de la liquidité de la caisse et l'évaluation des décisions à l'égard de la composition de l'actif jouent un rôle particulièrement important dans l'amélioration de notre stratégie de placement à long terme.
- Des comités élargis ont été établis pour avoir une vue d'ensemble des différentes catégories de risques de la caisse. À titre d'exemple, un comité surveille le risque de crédit et le risque de contrepartie dans toutes les catégories d'actifs, pendant qu'un autre comité surveille tous les risques relatifs aux marchés émergents.

La gestion active joue un rôle déterminant dans le succès du régime. On entend par gestion active la sélection de titres que nous estimons sous-évalués, ou encore la sous-pondération ou la surpondération de certaines catégories d'actifs par rapport à la politique de composition de l'actif approuvée par les membres du conseil. Notre objectif est d'obtenir des rendements supérieurs à ceux que pourrait produire une gestion passive selon des indices de référence en fonction des pondérations établies dans la politique. Les gestionnaires ne sont pas convaincus que la gestion passive de titres conventionnels de sociétés ouvertes et de titres à revenu fixe peut avec certitude produire les rendements ajustés aux risques dont le régime a besoin. En nous fondant sur des analyses fondamentales et quantitatives, nous pouvons aussi surpondérer ou sous-pondérer certaines composantes d'un indice, des catégories d'actifs, des secteurs et des devises. Cette stratégie, connue sous le nom d'« overlay », vise à exploiter les occasions de placement à moyen terme.

Les risques sont répartis entre les stratégies de placement afin de constituer un portefeuille bien diversifié qui sera en mesure de produire des rendements supérieurs ajustés aux risques. Les budgets de risque les plus importants liés à la gestion active sont associés aux placements dans des sociétés fermées, des sociétés ouvertes et des biens immobiliers. Ces catégories d'actifs ont produit des rendements de beaucoup supérieurs à leur indice de référence, au fil du temps. En raison de notre horizon de placement à long terme, nous pouvons répartir le risque entre les catégories d'actifs non liquides (comme les biens immobiliers et les titres de sociétés fermées).

Comme on l'explique dans les paragraphes qui suivent, nous cherchons également à créer de la valeur à long terme en faisant la promotion de la bonne gouvernance d'entreprise auprès des organismes de réglementation du marché et des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Gouvernance d'entreprise

Le RREO est un chef de file dans ce domaine, parce que nous croyons qu'il existe une corrélation directe entre le respect de principes de gouvernance bien établis et la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Ce point est expliqué dans nos principes, *Une bonne gouvernance, c'est rentable*, qui se trouvent sur notre site Web.

Pour favoriser l'amélioration des principes et des pratiques de gouvernance, nous révisons et publions chaque année nos politiques de gouvernance d'entreprise et nos principes de vote par procuration. Par ailleurs, nous affichons d'avance la teneur de nos votes par procuration (en anglais) sur notre site Web et communiquons régulièrement avec les conseils d'administration pour faire valoir les intérêts de nos participants.

www.otpp.com → Gouvernance → Vote par procuration

En 2009, le RREO a exercé son droit de vote à l'égard de 5 249 propositions soumises lors des assemblées d'actionnaires de 584 sociétés (82 au Canada, 354 aux États-Unis et 148 dans d'autres pays). Une liste des votes par société ainsi que les principes du vote par procuration se trouvent sur notre site Web.

Nous participons aux activités des organismes suivants : la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, le Global Institutional Governance Network, l'International Corporate Governance Network, le U.S. Council of Institutional Investors, l'Asia Corporate Governance Association, l'Institute of Corporate Directors et le sous-comité sur la gouvernance d'entreprise de l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite. En 2009, nous n'étions que deux participants non américains à prendre part à un groupe de travail de l'American Bar Association qui a produit un rapport intitulé *Delineation of Governance Roles and Responsibility* à l'intention de sociétés américaines.

Réalisations importantes en 2009

- La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a approuvé la modification d'une règle de la Bourse de Toronto qui exige que les émetteurs obtiennent l'approbation des actionnaires pour les acquisitions de sociétés ouvertes qui entraînent l'émission d'un nombre de titres supérieur d'au moins 25 % au nombre de titres en circulation. Cette modification, que nous avions recommandée en 2006, protège les actionnaires contre une dilution excessive, mais rend le marché financier canadien plus attrayant pour les investisseurs étrangers, puisque cette règle est maintenant conforme à celle d'autres grandes bourses internationales.
- Nous avons ajouté une directive sur le vote consultatif sur la rémunération (« say on pay ») à nos directives sur le vote par procuration. Selon cette directive, nous n'appuierons pas généralement les propositions des actionnaires qui visent à mettre en œuvre un vote consultatif sur la rémunération. Si nous devons voter sur les propositions relatives à la rémunération de la direction, nous examinerons la rémunération pour nous assurer qu'elle répond aux critères énoncés à la section 2.3 (Rémunération des cadres) de nos directives. Cette directive de vote par procuration n'a pas été modifiée pour 2010.
- En janvier, nous avons envoyé une lettre aux conseils d'administration de quelque 500 sociétés dans le monde dans lesquelles nous investissons, pour informer les administrateurs que nous étions opposés à la révision du prix des options d'achat d'actions et aux autres formes de rémunération à base d'actions des cadres supérieurs. Nous avons été ravis de constater que seulement un petit nombre de sociétés dont nous détenons les titres ont soumis des propositions de révision de prix. Nous avons voté contre ces propositions.
- De plus, nous avons appuyé des propositions d'actionnaires qui, selon nous, amélioreraient la structure du conseil d'administration. Nous avons voté en faveur de 27 propositions qui exigeaient que tous les administrateurs de la société soient élus à la majorité chaque année et de 19 propositions visant à séparer le poste de président du conseil de celui de chef de la direction lorsqu'une même personne occupait ces deux postes.

Les intérêts financiers des participants sont la priorité

Le programme de placement du RREO vise à procurer des rendements qui permettent de répondre aux besoins de capitalisation du régime.

Comme 289 000 enseignants et retraités participent au régime, il est inévitable que certains de nos placements préoccupent les participants. Comme les autres régimes de retraite canadiens, nous sommes tenus en vertu de la loi d'investir prudemment dans l'intérêt financier des participants et ne pouvons choisir ou exclure des placements uniquement pour des raisons d'ordre politique, social, environnemental ou en nous appuyant sur tout autre critère non financier.

Nous croyons toutefois que les sociétés responsables, bien gérées et qui respectent les normes sociales, industrielles et juridiques constituent de bons investissements à long terme sur le plan du rendement et de la valeur à long terme. Notre processus d'analyse et de contrôle diligent tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance en tant que facteurs de risque. Afin de nous tenir au courant des problèmes nouveaux et des mesures prises par les sociétés visées, nous recevons les publications de trois services de surveillance des investissements sociaux d'entreprises canadiennes, américaines et internationales. Nous sommes signataires du Carbon Disclosure Project du Royaume-Uni et de la Extractive Industries Transparency Initiative. Nous soutenons ces initiatives, car elles sont axées sur la diffusion d'une information plus complète aux investisseurs. Cette information nous permet de comprendre l'ensemble des risques qui pourraient avoir une incidence sur la valeur des placements de la caisse et ainsi de prendre les meilleures décisions de placement possible.

Nous présentons une liste des placements les plus importants du régime (de plus de 100 M$) ainsi que de nos placements en actions de plus de 50 M$ dans notre rapport annuel. Nous publions également ces renseignements sur notre site Web pour nous assurer que les parties prenantes sont au courant des principaux placements du régime.

www.otpp.com → Placements → Principaux placements

Talent et innovation en matière de placement

La gestion de la caisse de retraite est une tâche complexe. Notre succès découle principalement de notre capacité à recruter, à perfectionner et à maintenir en poste des professionnels novateurs et rigoureux.

Le RREO est un chef de file dans la gestion interne des placements de la caisse de retraite, qui est nettement moins coûteuse que la gestion externe. Au fil des ans, la gestion interne a aidé le RREO à faire fructifier le capital intellectuel qui lui a permis de devenir un pionnier mondial de la gestion des placements des caisses de retraite. Nous prévoyons continuer à rapatrier le capital afin d'accroître le rendement de la caisse en réduisant la gestion externe des placements, car, au fil du temps, les rendements produits à l'interne correspondent à ceux des conseillers externes ou les dépassent.

Il y a néanmoins des marchés où il est plus avantageux pour nous d'investir au moyen de fonds gérés à l'externe. En 2009, nous avons décidé que la gestion externe se limiterait aux fonds ciblés dans des domaines où le personnel ou le savoir-faire nous fait défaut.

En tant que l'une des plus importantes caisses de retraite du Canada, nous offrons à notre personnel les ressources, le perfectionnement et les occasions d'avancement nécessaires pour qu'il puisse se fixer et atteindre les normes professionnelles les plus élevées. Ce sont là d'importants facteurs de notre capacité à recruter et à maintenir en poste des professionnels du placement de haut calibre. Nous avons démontré à nouveau notre engagement à cultiver le talent de nos employés en 2009. M. Michael Wissell, qui était vice-président, a été promu vice-président principal, Répartition stratégique de l'actif. Cinq autres employés de la division Placements ont été nommés à des postes de vice-président. Leur expérience au RREO remonte aussi loin qu'en 1997. Parmi les autres nominations importantes, M^me^ Barbara Zvan, vice-présidente principale, Composition de l'actif et risque, a également été nommée chef de risque de placement et collaborera directement avec le chef de la direction et le Comité de placement du conseil. M. Dan Houle, qui était auparavant au service Technologie de l'information, a été promu au poste de vice-président, Opérations, Placements et relève directement du vice-président directeur.

La direction est consciente du fait que le RREO rivalise avec d'autres sociétés de placement pour le recrutement de personnel de talent. Nous avons donc déployé des efforts considérables l'an dernier pour assurer la cohérence du leadership afin que le RREO demeure un employeur de choix.

Les chefs d'entreprise et les professionnels membres du conseil du RREO ne sont pas non plus étrangers à notre réussite. Ils nous font profiter de leur vaste expérience en finance, en gestion des affaires, en comptabilité, en économie et en actuariat.

Rendement des placements

OBJECTIFS	MÉTHODE DE GESTION	RENDEMENT
Obtenir une plus-value supérieure aux rendements de référence des catégories d'actifs prévues dans la politique de composition de l'actif en tenant compte du risque maximal pour l'ensemble de la caisse	Établir la politique de composition de l'actif et le plan de placements pour l'année, et gérer en fonction de la conjoncture des marchés	Rendement nettement supérieur à celui de l'indice de référence composé de la caisse sur un an

État des marchés

Le deuxième trimestre de 2009 a marqué le début d'une forte remontée des marchés financiers mondiaux, qui a précédé une reprise économique cyclique au cours de la deuxième moitié de l'année. Le secteur manufacturier, qui a profité de la forte augmentation du volume des échanges commerciaux dans le monde et de la reconstitution des stocks, a été le principal moteur de la croissance économique. Les mesures de stimulation fiscales et monétaires ont été le fondement de la reprise économique naissante. À la fin de l'année, le marché de l'emploi s'était sensiblement amélioré par rapport à l'année précédente, même si la croissance de l'emploi demeurait quelque peu négative, assombrissant les perspectives à court terme pour les dépenses du secteur privé.

De manière générale, les marchés des actions et des marchandises ont évolué de façon parallèle en 2009. Au début de l'année, ces deux marchés ont continué de reculer fortement par rapport à 2008. Ils ont ensuite touché le fond en mars et se sont redressés jusqu'à la fin de l'année. De nombreux marchés boursiers dans le monde ont affiché des hausses de plus de 50 % par rapport au creux de mars. C'est le cas des États-Unis, qui ont été l'épicentre de la crise financière mondiale. L'indice S&P 500 (rendement total) a inscrit un gain de 68 % depuis son creux de mars et de 26,5 % sur l'ensemble de l'année (mesuré en dollars américains). Au Canada, l'indice composé S&P/TSX a connu sa meilleure année depuis 1979, progressant de plus de 59 % depuis mars et clôturant 2009 en hausse de 35,1 %.

Les actions des marchés émergents se sont particulièrement bien comportées, l'indice MSCI marchés émergents augmentant de 62,3 % en monnaies locales. Le rendement de l'indice a plus que doublé une fois le redressement amorcé en mars. Le Brésil a été la vedette, son indice Bovespa ayant fait un bond de 82,7 % en monnaie locale.

Les marchandises ont aussi fait bonne figure, en raison essentiellement de la demande de la Chine qui a réussi à maintenir son solide rythme de croissance grâce à ses fortes dépenses de relance. Les prix des marchandises, surtout le pétrole et l'or, ont augmenté pendant que le dollar américain poursuivait sa chute par rapport à la plupart des principales devises et que les craintes d'inflation suscitaient un regain d'intérêt pour les actifs « durables ».

Grâce à un gain de 33,8 %, le real brésilien a été la monnaie la plus performante en 2009 par rapport au dollar américain. Le real, qui a connu sa plus forte appréciation depuis sa création en 1994, a progressé de 13,6 % par rapport au dollar canadien.

Le dollar canadien a aussi inscrit un solide rendement, s'appréciant de 15,1 % par rapport au dollar américain, grâce à la hausse des prix des marchandises, au renforcement du système bancaire et au ratio dette/PIB qui est le plus faible parmi les pays industrialisés du G20.

Les marchés obligataires ont produit des gains en 2009, les obligations d'État et les obligations de sociétés affichant un écart marqué en matière de rendement. Cette différence est le résultat du changement d'attitude des investisseurs à l'égard du risque, puisqu'en 2008, ils avaient recherché la sécurité des obligations d'État plutôt que de prendre des risques. Au Canada, l'indice obligataire universel DEX a augmenté de 5,4 % pour l'année. Cependant, l'indice des obligations gouvernementales n'a progressé que de 1,6 %, tandis que l'indice des obligations de sociétés, qui avait fortement reculé en 2008, a bondi de 16,3 %. Les taux des obligations de sociétés ont diminué de façon considérable et régulière. L'indice universel des obligations d'État, à l'exclusion des organismes gouvernementaux, a reculé de 1,5 %, les obligations à long terme enregistrant une baisse de 4,3 %.

RENDEMENT DES MARCHÉS MONDIAUX

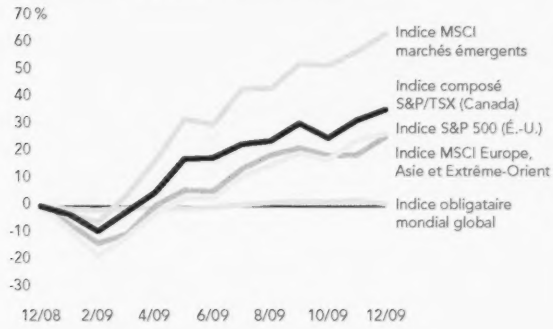

Le redressement des marchés boursiers l'année dernière était presque aussi exceptionnel que leur chute en 2008. Nous ne nous attendons pas à ce que les marchés maintiennent ce rythme de croissance.

Rendement consolidé

Nous sommes des investisseurs à long terme. Nous évaluons notre rendement en matière de placement par rapport aux indices de référence de chaque catégorie d'actifs et de la caisse dans son ensemble pour les périodes de un an et de quatre ans. Le rendement est mesuré en dollars canadiens. L'appréciation du dollar canadien par rapport à la plupart des devises a réduit le rendement des actifs étrangers exprimés en dollars canadiens. Ainsi en 2009, l'indice S&P 500 aux États-Unis a gagné 26,5 % en dollars américains, mais seulement 7,4 % en dollars canadiens.

RENDEMENT DES PLACEMENTS

(%)	*2009*	*2008*	*4 ans*	*10 ans*	*Depuis 1990*
Taux de rendement	**13,0**	(18,0)	2,3	6,2	9,7
Indice de référence	**8,8**	(9,6)	2,4	4,0	7,6
Plus-value (moins-value) par rapport à l'indice de référence *(G$)*	**3,4 $**	(9,2) $	(0,1) $	15,8 $	19,2 $

En 2009, nous avons enregistré un rendement de 13,0 % et réalisé 10,9 G$ en revenu de placement. L'actif net est passé de 87,4 G$, à la fin de 2008, à 96,4 G$. Comme l'indique le tableau ci-dessus, le rendement de la caisse a été supérieur de 4,2 % à celui de l'indice de référence composé, soit 3,4 G$ de plus que ce dernier. La caisse a enregistré une croissance annuelle moyenne de 2,3 % au cours des quatre dernières années, soit 0,1 % de moins que l'indice de référence composé.

REVENU DE PLACEMENT
(au 31 décembre) (G$)

CROISSANCE D'UN PLACEMENT
(Placement d'une somme de 100 $ en 1990)

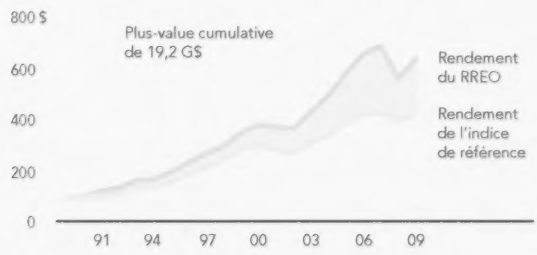

Notre programme de placement diversifié a généré un revenu total de 97,3 G$ depuis la création en 1990. La plus-value par rapport à l'indice de référence correspond à 19,2 G$ du revenu de placement total.

TAUX DE RENDEMENT DE LA CAISSE ET DES INDICES DE RÉFÉRENCE

(%)	*Caisse 1 an*	*Indice de référence 1 an*	*Caisse 4 ans*	*Indice de référence 4 ans*
Actions	**21,4**	**17,2**	**1,7**	**0,1**
Actions canadiennes	23,5	31,9	1,7	4,0
Actions non canadiennes	21,2	13,6	1,7	(1,1)
Titres à revenu fixe[1]	**23,6**	**(4,8)**	**(5,0)**	**3,1**
Placements sensibles à l'inflation	**4,0**	**5,4**	**4,6**	**3,4**
Biens immobiliers	7,0	6,0	8,3	6,7
Obligations à rendement réel	6,7	6,3	2,2	2,5
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	(5,5)	(1,0)	4,3	3,2
Marchandises	(3,9)	(3,6)	(11,4)	(11,4)
Rendement global de la caisse[2]	**13,0**	**8,8**	**2,3**	**2,4**

[1] Voir à la page 39 pour obtenir une définition de la catégorie des titres à revenu fixe.

[2] Les rendements de l'actif générés par le Comité de planification des placements et du risque sont attribués aux catégories d'actifs respectives et intégrés au rendement global de la caisse, conformément aux pondérations de la composition de l'actif de la caisse. Dans les rapports annuels précédents, le rendement du Comité de planification des placements et du risque n'était inclus que dans le rendement global de la caisse. Cette modification vise à améliorer la clarté de la présentation des rendements annuels.

INDICES DE RÉFÉRENCE UTILISÉS POUR MESURER LE RENDEMENT DE LA CAISSE

Actions canadiennes	Indice de rendement total S&P/TSX 60
Actions non canadiennes	Indice de rendement total S&P 500
	Indice de rendement total MSCI (Morgan Stanley Capital International) Europe, Asie et Extrême-Orient, marchés émergents
	Indice de rendement total MSCI tous pays hors Canada
	Indice de rendement total MSCI marchés émergents
	Indice de rendement total national sur mesure hors Canada
	Indice de rendement total international sur mesure – Titres de sociétés fermées
Titres à revenu fixe	Indice de rendement total sur mesure des obligations universelles sur le marché intérieur
	Indice de rendement total sur mesure des obligations universelles à long terme sur le marché intérieur
	Indice sur mesure de duration longue
	Indice de rendement total sur mesure des débentures du gouvernement de l'Ontario
Placements sensibles à l'inflation	Indice de rendement total sur mesure des obligations à rendement réel au Canada
	Indice sur mesure des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation
	Indice de rendement total des marchandises Goldman Sachs
	IPC plus 5 % (biens immobiliers)
	IPC national plus 4 % plus la prime de risque pays (infrastructures et terrains forestiers exploitables)

Rendement par catégorie d'actifs

Actions

À la fin de l'exercice, les actions (de sociétés ouvertes et fermées) totalisaient 41,2 G$, comparativement à 34,9 G$ au 31 décembre 2008. Leur rendement a été de 21,4 %, contre 17,2 % pour l'indice de référence, soit une plus-value de 1,2 G$. Sur une période de quatre ans, les actions ont donné un rendement annuel composé de 1,7 %, supérieur de 1,6 % à l'indice de référence pour la même période. Cette catégorie d'actifs comporte des titres de sociétés ouvertes et de sociétés fermées acquises par Teachers' Private Capital, comme il est indiqué ci-dessous.

Nous investissons sur les marchés mondiaux des actions de sociétés ouvertes principalement au moyen de produits dérivés. Il s'agit d'un moyen rentable d'investir sur l'ensemble des marchés qui nous permet de mettre l'accent sur un plus petit nombre d'actions pour nos portefeuilles concentrés à gestion active et de placements relationnels stratégiques.

ACTIONS
(au 31 décembre 2009) (%)

Le Canada occupe une petite part de l'économie mondiale. Nous investissons à l'étranger pour bien diversifier nos placements en actions.

RISQUE DE CHANGE NET
(pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009) (G$)

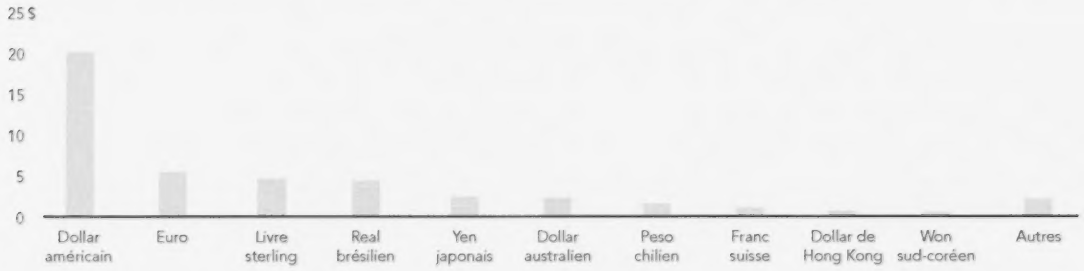

Les principaux risques de change auxquels la caisse est exposée sont issus des plus grandes économies mondiales et du Brésil, du Japon, du Chili et de l'Australie, où le RREO compte aussi des placements importants. Nous avons éliminé la politique de couverture de change en 2007 et la couverture du risque de change est maintenant gérée activement.

Actions canadiennes

À la fin de l'exercice, les actions canadiennes (de sociétés ouvertes et fermées) totalisaient 8,4 G$, comparativement à 6,2 G$ au 31 décembre 2008. Elles ont produit un rendement de 23,5 %, contre 31,9 % pour l'indice de référence, soit 0,6 G$ de moins que ce dernier. Cette contre-performance par rapport à l'indice est principalement imputable aux titres de sociétés fermées, comme on l'explique à la page 38. Sur une période de quatre ans, ces placements ont généré un rendement annuel composé de 1,7 %, inférieur de 2,3 % à l'indice de référence pour la même période.

Actions non canadiennes

À la fin de l'exercice, les actions non canadiennes (de sociétés ouvertes et fermées) totalisaient 32,8 G$, comparativement à 28,7 G$ au 31 décembre 2008. Elles ont produit un rendement de 21,2 %, contre 13,6 % pour l'indice de référence, soit une plus-value de 1,8 G$. Cet excellent rendement est principalement attribuable à nos décisions d'investir activement dans deux sociétés brésiliennes, OGX Petróleo et LLX Logistica. Ces sociétés, qui ont affiché un très bon rendement par rapport aux indices du marché, sont détenues dans le portefeuille de placements relationnels stratégiques. Les portefeuilles gérés à l'externe ont aussi contribué au rendement supérieur à l'indice de référence. Nous mesurons le rendement en dollars canadiens, ce qui a réduit les rendements des actions non canadiennes puisque le dollar canadien s'est apprécié par rapport à la plupart des devises. Sur une période de quatre ans, ces placements ont généré un rendement annuel composé de 1,7 %, supérieur de 2,8 % à l'indice de référence pour la même période.

Nos portefeuilles d'actions non canadiennes font l'objet d'une surveillance par des gestionnaires internes et externes au moyen d'une combinaison de stratégies de gestion active et de fonds indiciels. Nos placements dans les marchés émergents sont fortement pondérés en titres du Brésil. Le marché boursier brésilien a enregistré le meilleur rendement dans le monde en 2009. En 2005, après des contrôles diligents approfondis, nous avons commencé à acquérir des titres du secteur des ressources, de même que des biens immobiliers et des obligations du Brésil. Un essor amorcé en 2005 a propulsé des millions de Brésiliens dans la classe moyenne et le pays est maintenant la dixième économie mondiale.

ACTIONS PAR RÉGION
(au 31 décembre 2009)

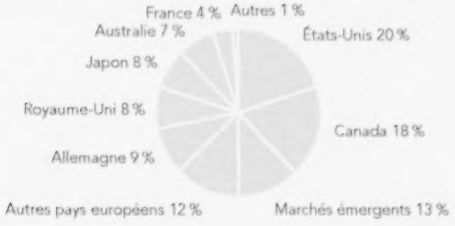

La diversification de nos placements à l'échelle mondiale nous permet de mieux gérer le risque et de générer une plus-value. Le graphique comprend les actions que nous détenons directement dans des sociétés et exclut l'incidence des produits dérivés.

Teachers' Private Capital

À la fin de l'exercice, les titres de sociétés fermées (compris dans le total des actions canadiennes et celui des actions non canadiennes) totalisaient 10,0 G$, comparativement à 9,9 G$ au 31 décembre 2008. Teachers' Private Capital a dégagé un rendement de -2,8 %, contre 11,3 % pour l'indice de référence, soit de 1,4 G$ de moins que ce dernier. Sur une période de quatre ans, ces placements ont généré un rendement annuel composé de 3,9 %, surpassant le rendement de 1,3 % de l'indice de référence pour la même période.

Le rendement reflète la stagnation du marché des titres de sociétés fermées qui a dû composer avec la crise financière et l'effet de l'appréciation du dollar canadien sur les placements étrangers. Le rendement est mesuré par rapport à un ensemble de marchés boursiers mondiaux, dont plusieurs ont obtenu d'excellents rendements l'année dernière. Les secteurs de la finance et des marchandises, qui sont sous-représentés dans le portefeuille des titres de sociétés fermées, ont contribué fortement au rendement des marchés boursiers.

TITRES DE SOCIÉTÉS FERMÉES
(au 31 décembre 2009)

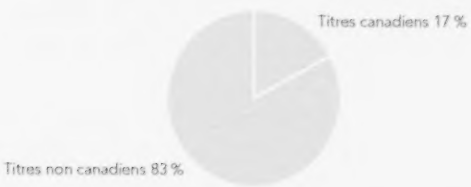

Notre portefeuille de placements dans des sociétés fermées de 10,0 G$ comprend des placements directs dans des sociétés fermées, des placements dans des fonds de titres de sociétés fermées de premier ordre partout dans le monde.

Titres à revenu fixe

Notre catégorie de titres à revenu fixe comprend plus que des obligations d'État et des bons du Trésor. Elle comprend aussi des obligations de sociétés, des stratégies de rendement absolu, des fonds de couverture gérés à l'externe et des titres du marché monétaire. De plus, cette catégorie d'actifs, qui fournit le capital pour les placements dans d'autres catégories d'actifs, est l'équivalent d'un service de trésorerie au sein d'une société.

À la fin de l'exercice, les placements dans cette catégorie (déduction faite du passif connexe) totalisaient 6,4 G$, comparativement à 5,3 G$ au 31 décembre 2008. Leur rendement a été de 23,6 %, contre -4,8 % pour l'indice de référence, soit une plus-value de 2,6 G$. Les stratégies de rendement absolu (instruments de crédit et fonds de couverture), le financement mezzanine et la gestion active du change ont permis d'enregistrer un rendement supérieur à celui de l'indice de référence. Sur une période de quatre ans, ces placements ont généré un rendement annuel composé de -5,0 %, inférieur de 8,1 % à l'indice de référence pour la même période.

Comme nous en avions fait état à l'exercice précédent, nous sommes revenus à une stratégie qui privilégie les placements dans des titres à revenu fixe plus traditionnels et nous avons diminué le recours aux fonds de couverture gérés à l'externe. Nous gérons les titres à revenu fixe dans des portefeuilles de base composés d'obligations à rendement nominal du gouvernement du Canada et de débentures de la province de l'Ontario ainsi que dans des portefeuilles à valeur ajoutée composés de titres du marché monétaire, d'obligations de sociétés et de produits de crédit.

CATÉGORIE DES TITRES À REVENU FIXE
(G$)

	2009	*2008*
Obligations	**13,5 $**	11,5 $
Fonds de couverture	**5,3**	7,8
Stratégies de rendement absolu	**3,1**	7,0
Titres du marché monétaire et passif connexe	**(15,5)**	(21,0)
Total	**6,4 $**	5,3 $

Cette catégorie d'actif comprend nos placements traditionnels dans des titres à revenu fixe qui assurent sécurité et liquidité, ainsi que les placements dans des fonds de couverture et des stratégies de rendement absolu qui visent à dégager une plus-value par rapport à l'indice de référence et à accroître le rendement global de la caisse.

Obligations

À la fin de l'exercice, ces placements totalisaient 13,5 G$, comparativement à 11,5 G$ à la fin de l'exercice 2008. La dette liée aux biens immobiliers, évaluée à 3,0 G$ à la fin de l'exercice par rapport à 2,7 G$ à la fin de 2008, est déduite du portefeuille d'obligations. Les obligations comprennent des obligations du gouvernement du Canada, des débentures émises par la province de l'Ontario et du financement mezzanine. Nous avons augmenté nos placements dans les obligations gouvernementales à l'exercice précédent.

Stratégies de rendement absolu et fonds de couverture

À la fin de l'exercice, nos placements dans des stratégies de rendement absolu gérées à l'interne et dans des fonds de couverture gérés à l'externe totalisaient 8,4 G$, comparativement à 14,8 G$ à la fin de 2008. Ces stratégies visent à obtenir des rendements positifs, quels que soient les mouvements des marchés. Nous incluons les stratégies de rendement absolu dans la catégorie des titres à revenu fixe, car elles produisent généralement un rendement régulier qui s'apparente à celui des obligations, à la différence d'une répartition additionnelle des risques visant à obtenir une plus-value par rapport à l'indice de référence.

Les placements dans des fonds de couverture gérés à l'externe totalisaient 5,3 G$ à la fin de l'exercice, comparativement à 7,8 G$ à la fin de 2008. Ces placements visent à produire un rendement constant, neutre par rapport au marché, tout en diversifiant les risques par un recours à différents gestionnaires ainsi qu'à de multiples stratégies et styles. La variation de la valeur de ces placements à la fin de l'exercice est attribuable à la réduction de ces placements en 2009 et à l'appréciation du dollar canadien qui a eu une incidence sur les valorisations des fonds de couverture libellés en dollars américains.

Titres du marché monétaire et passif connexe
À la fin de l'exercice, nous détenions 1,2 G$ en bons du Trésor pour répondre aux besoins de liquidités à court terme du régime. Les liquidités du régime sont régies par une politique et déclarées régulièrement aux membres du conseil.

Les conventions de rachat et les swaps utilisés pour la capitalisation d'autres catégories d'actifs sont comptabilisés dans la catégorie des titres à revenu fixe et son taux de rendement, et totalisaient 16,7 G$ à la fin de l'exercice, comparativement à 24,2 G$ à la fin de 2008.

Depuis le début des années 1990, les contrats sur produits dérivés et les conventions de rachat pour les obligations jouent un rôle important dans notre programme de placement. Pour des raisons d'efficience, nous utilisons des produits dérivés pour investir de façon passive dans les indices mondiaux d'actions et de marchandises, plutôt que d'acheter des titres. Nous utilisons aussi des conventions de rachat pour les obligations afin de financer des placements dans d'autres catégories d'actifs. En plus d'être efficientes, ces conventions nous permettent de conserver nos placements dans des obligations d'État.

Placements sensibles à l'inflation
Notre portefeuille de placements sensibles à l'inflation est composé de biens immobiliers, d'obligations à rendement réel, d'infrastructures et de terrains forestiers exploitables ainsi que de marchandises. À la fin de l'exercice, les placements sensibles à l'inflation totalisaient 45,9 G$, comparativement à 44,9 G$ au 31 décembre 2008. Ils ont produit un rendement de 4,0 %, contre 5,4 % pour l'indice de référence, soit 0,4 G$ de moins que ce dernier. Sur une période de quatre ans, ces placements ont généré un rendement annuel composé de 4,6 %, supérieur de 1,2 % à celui de l'indice de référence pour la même période.

PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION
(au 31 décembre 2009) (G$)

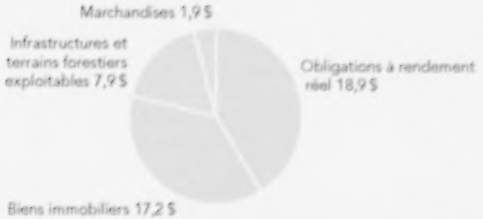

Les placements sensibles à l'inflation, qui atteignent 45,9 G$, constituent la principale catégorie d'actifs de la caisse. Ces placements jouent un rôle de premier plan pour réduire le risque et permettre au RREO de s'acquitter de ses obligations à long terme.

Les placements qui ont tendance à être en corrélation étroite avec les variations du taux d'inflation nous permettent de couvrir les hausses du coût des prestations futures. Au cours des derniers exercices, les placements sensibles à l'inflation ont joué un rôle croissant dans la réalisation de nos objectifs en matière de rendement et de réduction des risques. En 2008, ces placements sont devenus la principale catégorie d'actifs de la caisse, en remplacement des actions.

Biens immobiliers

À la fin de l'exercice, le portefeuille de biens immobiliers totalisait 17,2 G$, comparativement à 16,2 G$ au 31 décembre 2008. Il a produit un rendement de 7,0 %, contre 6,0 % pour l'indice de référence, soit 0,2 G$ de plus que ce dernier. Sur une période de quatre ans, ces placements ont généré un rendement annuel composé de 8,3 %, supérieur de 1,6 % à celui de l'indice de référence pour la même période.

En 2009, la remontée des marchés boursiers a accru la valeur de nos placements immobiliers cotés en bourse, principalement Multiplan Empreendimentos Imobiliários au Brésil et Hammerson plc au Royaume-Uni, qui ont fortement contribué au rendement supérieur de notre portefeuille immobilier par rapport à l'indice de référence. Ces gains ont été partiellement annulés par les pertes de valeur dans notre portefeuille de propriétés en Amérique du Nord, qui reflètent les répercussions de la récession dans certains marchés immobiliers de cette région.

L'immobilier représente un placement avantageux pour le régime, car il procure un revenu élevé et prévisible. Les biens immobiliers sont gérés par notre filiale en propriété exclusive, Cadillac Fairview, qui vise à maintenir un portefeuille bien équilibré, constitué de placements dans des immeubles de bureaux et de commerce de détail qui génèrent des flux de trésorerie fiables.

En 2009, le portefeuille de biens immobiliers a tiré un revenu de placement de 1,0 G$ provenant principalement de conventions de bail pour des immeubles de commerce de détail et de bureaux. À la fin de l'exercice, le taux d'occupation était de 93 % pour nos immeubles de commerce de détail et de 89 % pour nos immeubles de bureaux.

PORTEFEUILLE IMMOBILIER
(au 31 décembre 2009)

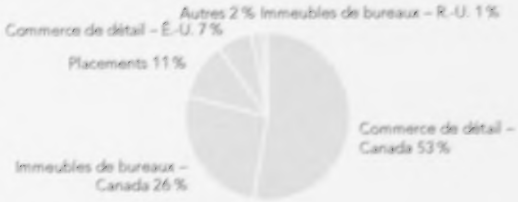

Notre portefeuille immobilier était évalué à 17,2 G$ à la fin de l'exercice. Il est géré par une filiale du RREO, Cadillac Fairview, l'un des plus importants gestionnaires de propriétés commerciales en Amérique du Nord.

Obligations à rendement réel

À la fin de l'exercice, nos placements en obligations à rendement réel totalisaient 18,9 G$, comparativement à 17,4 G$ au 31 décembre 2008. Leur rendement a été de 6,7 %, contre 6,3 % pour l'indice de référence, soit 0,1 G$ de plus que ce dernier. Sur une période de quatre ans, ces placements ont généré un rendement annuel composé de 2,2 %, inférieur de 0,3 % à celui de l'indice de référence pour la même période.

Ces titres ont un rendement indexé sur l'inflation, telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC). Nous détenons des obligations à rendement réel émises par les gouvernements de l'Ontario, du Québec, du Canada et des États-Unis et le concessionnaire de l'autoroute 407 en Ontario, ainsi que des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation et garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Infrastructures et terrains forestiers exploitables

À la fin de l'exercice, nos placements en infrastructures et en terrains forestiers exploitables totalisaient 7,9 G$, comparativement à 10,0 G$ au 31 décembre 2008. Ils ont produit un rendement de -5,5 %, contre -1,0 % pour l'indice de référence, soit 0,4 G$ de moins que ce dernier. Sur une période de quatre ans, ces placements ont généré un rendement annuel composé de 4,3 %, supérieur de 1,1 % à celui de l'indice de référence pour la même période.

Le portefeuille a subi une variation de sa valeur principalement parce que les actions de Macquarie Infrastructure Group ont été vendues, comme nous en avions fait état en octobre dernier, et que les placements en infrastructures cotés en bourse font partie de la catégorie des actions. Cependant, les décisions relatives à ces placements continuent de faire l'objet d'une surveillance par les gestionnaires de placements chargés du portefeuille des infrastructures et des terrains forestiers exploitables.

Les rendements du portefeuille et de l'indice de référence sur un an ont été négatifs, à cause des faibles taux d'inflation (qui ont une incidence sur les droits visant les actifs réglementés) et de la conjoncture économique difficile qui s'est répercutée sur les volumes et les activités dans certains secteurs.

La plupart des placements de ce portefeuille sont situés à l'extérieur du Canada et leur rendement est mesuré par rapport à l'IPC du pays étranger plus une prime. Cependant, comme nous présentons le rendement en dollars canadiens, l'appréciation du dollar canadien par rapport à la plupart des devises a aussi eu un effet négatif sur le rendement et l'indice de référence. Le RREO est un investisseur à long terme dans le secteur des infrastructures et s'attend à ce que les rendements varient d'une année à l'autre, selon la conjoncture économique, les taux d'inflation et d'autres facteurs.

Les placements dans les infrastructures et les terrains forestiers exploitables produisent généralement des flux de trésorerie stables à long terme. La constitution de ce portefeuille, qui comprend maintenant des aéroports, des pipelines, des réseaux électriques et des réseaux de distribution d'eau et de gaz naturel, a débuté en 2001. Le RREO est considéré comme un pionnier pour ce type de placements parmi les caisses de retraite à l'échelle mondiale.

Marchandises

À la fin de l'exercice, les placements sur le marché des marchandises totalisaient 1,9 G$, comparativement à 1,3 G$ au 31 décembre 2008. Ils ont produit un rendement de -3,9 %, contre -3,6 % pour l'indice de référence, soit 3 M$ de moins que ce dernier. Sur une période de quatre ans, ces placements ont généré un rendement annuel composé de -11,4 %, soit un rendement qui correspond à celui de l'indice de référence pour la même période.

Nous effectuons ces placements sur le marché des marchandises par voie de contrats de swap liés à l'indice composé de marchandises S&P GSCI. Bien que cet indice soit diversifié à l'échelle des secteurs des métaux industriels, des métaux précieux, des produits agricoles et des animaux d'élevage, sa pondération est d'environ 70 % dans le secteur de l'énergie.

Frais de placements

Le total des frais de placements s'est établi à 214 M$, contre 155 M$ en 2008 et 229 M$ en 2007. Ces frais correspondent à 0,24 $ par tranche de 100 $ d'actif net moyen, par rapport à 0,15 $ en 2008 et à 0,22 $ en 2007. Il reflète l'accroissement des investissements dans les systèmes de gestion des risques et de comptabilité ainsi que les ajustements apportés aux régimes d'incitatifs en raison du solide rendement de 2009.

Ils excluent les commissions versées pour les opérations faites sur le marché des valeurs mobilières ainsi que les frais de gestion et de rendement payés pour les titres de sociétés fermées et d'autres fonds gérés à l'externe. Par contre, le rendement net des placements tient compte des frais.

Priorités pour 2010

La division Placements s'est fixé les priorités suivantes pour 2010 :

- Adopter une composition de l'actif et un niveau de risque plus approprié permettant d'atteindre les objectifs de capitalisation à long terme du régime.
- Obtenir une plus-value supérieure aux rendements des indices de référence des portefeuilles et de la caisse.
- Continuer de tirer le maximum de la coordination et de la collaboration entre nos services de placement afin d'optimiser le rendement global de la caisse.
- Achever la transition du système de gestion de portefeuille FMC à SimCorp Dimension, qui donnera accès à des données plus solides et à de meilleurs outils d'aide à la décision.
- Améliorer nos capacités en matière de technologie de l'information de manière efficiente.

SERVICES AUX PARTICIPANTS

« Notre engagement à offrir le meilleur service possible aux participants se reflète dans le taux de satisfaction de ces derniers à l'égard de notre service et dans le fait que nous nous classons constamment parmi les meneurs à l'échelle mondiale pour les régimes de retraite. »

Rosemarie McClean, MBA, IAS.A, CMA
Vice-présidente principale, Services aux participants

Qualité du service et rentabilité

9,1 sur 10 (Indice de la qualité du service)

> Selon l'Indice de la qualité du service, le taux de satisfaction des participants à l'égard du service et des communications demeure très élevé

> L'Indice mesure la satisfaction des participants selon des sondages menés par une société indépendante

> Cote de 9,0 ou plus sur 10 chaque trimestre l'an dernier

Indice de la qualité du service

(sur une échelle de 0 à 10)	*2009*	*2008*
Indice total	**9,1**	9,0
Service (85 %)	**9,2**	9,1
Communications (15 %)	**8,8**	8,8

Priorité accordée aux besoins des participants :

> Nous avons investi dans la technologie et les ressources humaines afin de poursuivre le développement de notre modèle de service personnalisé

> Nous avons simplifié les règles et les processus du régime en matière de rachat de services

> De nouveaux indicateurs de rendement clés quotidiens permettent de surveiller continuellement la qualité du service et son amélioration (voir page 52)

> Nous participons aux études de CEM Benchmarking Inc., qui réalise des évaluations indépendantes des coûts et des services de 66 régimes de retraite importants. Nous nous classons constamment parmi les meneurs

Niveau de service : résultats comparatifs

	2008[1]	*2007*
RREO	85	86
Moyenne mondiale de CEM	73	71
Moyenne des régimes pairs	77	75
Participants canadiens – moyenne	71	70

[1] Les résultats de 2009 seront publiés au milieu de 2010.

Sources : Rapports de CEM Benchmarking, CEM Benchmarking Inc.

Nous visons l'excellence en nous appuyant sur notre stratégie à long terme de prestation du service, axée sur l'offre d'un service personnalisé, adapté et proactif.

Stratégie à long terme de prestation du service

Caractéristiques personnalisées

> Amélioration au système qui nous permet d'offrir un service proactif aux participants qui refusent l'offre de période de garantie lors de la présentation d'une demande de rente en ligne

Choix

> 89 % des participants qui prennent leur retraite choisissent de présenter leur demande de rente en ligne sur *i*Accès Web, le site sécurisé réservé aux participants

Activités libre-service sur *i*Accès Web
(pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009)

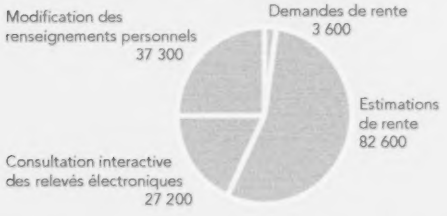

Conseils

> Création d'un mécanisme de commentaires 24 heures sur 24 pour les agents de première ligne et offre de conseils sur les rentes garanties 10 ans et les rachats de services

Profil des participants
(au 31 décembre 2009)

> En 2009, 3 000 participants ont pris leur retraite, pour un total de 114 000 retraités

Retraités par groupes d'âge
(au 31 décembre 2009)

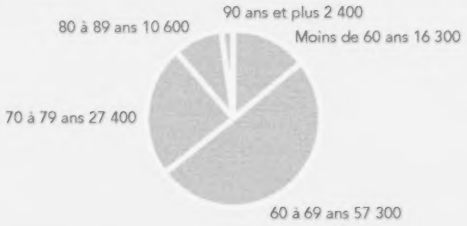

> Nous offrons des services à un plus grand nombre de participants pendant une période de retraite plus longue

Vue d'ensemble

La division des Services aux participants interagit avec sa clientèle, composée de retraités, d'enseignants actifs, de participants inactifs, de conseils scolaires et d'employeurs désignés. Elle est le visage du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Cette division est également un géant en matière de traitement de l'information, car elle reçoit et traite chaque année des milliards de dollars en cotisations et des millions de renseignements personnels tout en administrant le versement régulier des prestations à 114 000 retraités et survivants – ce qui en fait l'une des principales sources de revenus au Canada.

Comme les retraités vivent plus longtemps, les prestations sont versées sur une plus longue période qu'auparavant. En 2009, l'âge moyen du départ à la retraite était de 58 ans; la durée prévue de la période de versement de la rente était de 30 ans, à laquelle peut s'ajouter une rente au survivant. Actuellement, il y a environ 10 600 retraités de 80 ans et plus, 2 300 de 90 ans et plus et 93 centenaires.

RETRAITÉS PAR GROUPES D'ÂGE
(au 31 décembre 2009)

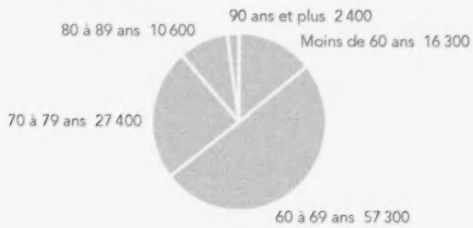

ENSEIGNANTS PAR GROUPES D'ÂGE
(au 31 décembre 2009)

L'âge moyen des retraités est de 68 ans et celui des enseignants, de 42 ans.

Nous prévoyons plus de 50 000 départs à la retraite au cours des 11 prochaines années. Il faut donc s'attendre à ce que le nombre de retraités continue d'augmenter, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage du nombre total de participants au régime. Le ratio participants actifs/participants retraités sera d'environ 1,2:1 d'ici 10 ans.

NOMBRE DE RETRAITÉS
(pour l'exercice terminé le 31 décembre) (milliers)

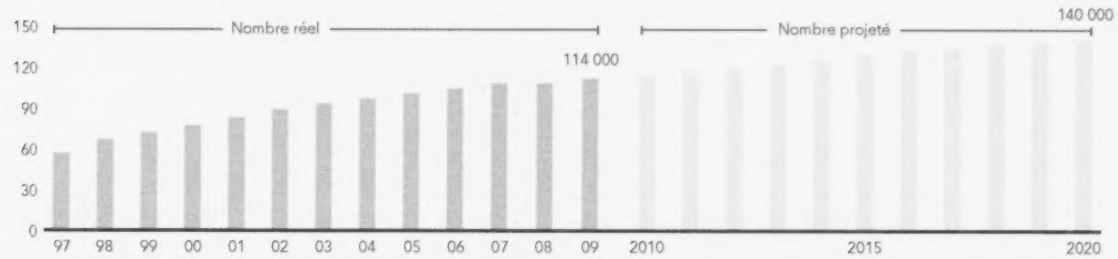

Le régime comptait 358 000 participants à la fin de l'exercice, soit 175 000 enseignants actifs, 114 000 retraités et survivants et 69 000 participants inactifs. L'an passé, 7 700 personnes ont entrepris une carrière dans le milieu de l'éducation ou ont été réembauchées.

Le nombre de retraités croît chaque année depuis 1917, année de la création d'un régime de retraite destiné au personnel enseignant de l'Ontario. En 2009, 4 100 nouveaux retraités ont commencé à recevoir une rente de retraite ou d'invalidité, soit 600 de moins que prévu. Cette situation s'explique sans doute par les inquiétudes concernant la faiblesse de l'économie et la chute des marchés en 2008. Toujours en 2009, la rente moyenne pour un enseignant prenant sa retraite après avoir atteint le facteur 85 (la somme de l'âge et des années de services admissibles) s'élevait à 42 900 $.

PROFIL DES PARTICIPANTS
(au 31 décembre 2009)

En 2009, 3 000 participants ont pris leur retraite, alors que 2 000 nouveaux participants actifs se sont joints au régime.

Le plus petit groupe de participants compte 69 000 enseignants inactifs qui ont enseigné pendant une brève période entre 1950 et 2005. Nombre d'entre eux ne savent pas qu'ils ont droit à des prestations. Bien que la loi ne nous oblige pas à retracer ces personnes et que peu de régimes de retraite le fassent, nous ne ménageons aucun effort pour les retrouver. Il nous semble en effet que les normes de service et la notion d'intégrité doivent s'appliquer à tous les participants. Nous en avons retrouvé 4 200 en 2009 et leur avons versé un total de 26 M$ en remboursements ou valeurs de rachat.

Nous traitons avec environ 193 conseils scolaires et employeurs désignés, dont les systèmes d'administration diffèrent grandement au regard de la mise en pratique et de la complexité. Notre priorité est d'améliorer la qualité des données qui servent au calcul des prestations que nous versons aux participants. Depuis 2004, nous demandons aux directeurs financiers des conseils scolaires d'attester l'exactitude des cotisations et de l'information qu'ils nous fournissent en ce qui a trait à la ponctualité des versements et à l'application des règles du régime – tout comme le chef de la direction et le directeur financier d'une société publique attesteraient ses états financiers. Cette démarche s'est avérée extrêmement utile, car elle amène les administrateurs à se pencher sur ce qui, pour eux, n'est qu'une retenue salariale.

Nous savons que les employeurs sont assujettis à des contraintes en matière de personnel et de financement. C'est pourquoi nous nous faisons un point d'honneur de leur offrir une aide sur place. Leur volume de travail est ainsi mieux canalisé et notre efficacité s'en trouve accrue grâce à l'augmentation de l'utilisation des services en ligne qui se traduit par une diminution du temps et des efforts nécessaires à l'obtention de données à jour. Chaque employeur a désormais une personne-ressource désignée au sein de l'équipe des Services d'information aux employeurs. Cette personne acquiert une connaissance approfondie du système de paie et des pratiques de l'employeur et recueille ses commentaires. Les employés du RREO donnent aussi des ateliers et rendent visite aux employeurs partout en Ontario afin d'aider le personnel des employeurs à maîtriser les exigences du régime en matière de déclaration des données de retraite et les outils en ligne que nous leur fournissons.

Objectifs

Notre objectif global consiste à fournir aux participants du régime un service hors pair et personnalisé, à des coûts abordables. Chaque année, nous établissons des objectifs précis en vue d'offrir une gamme de services encore meilleure. L'amélioration continue et la prestation efficace de services sont les piliers de notre philosophie d'ensemble. Nous évaluons notre réussite à partir des indices de satisfaction des participants au régime et d'une évaluation indépendante des régimes pairs à l'échelle internationale. Pour en savoir plus, consultez la page 51. À l'interne (voir la page 52), nous avons mis sur pied, cette année, un système de suivi quotidien de sept indicateurs de rendement clés afin de mieux gérer la qualité du service en temps réel.

Nous nous sommes engagés à améliorer nos indicateurs de rendement clés chaque année, au moyen d'initiatives précises et d'objectifs mesurables. Ainsi, nous avons mis au point des processus rationalisés pour les rachats de services. La réussite de cette initiative sera partiellement évaluée par rapport aux améliorations apportées à la mesure des services fournis le jour même.

EN 2009, NOUS AVONS ÉVALUÉ NOTRE RENDEMENT EN FONCTION DE QUATRE GRANDS OBJECTIFS :

Améliorer les services aux participants par la personnalisation	Optimiser les processus administratifs pour réduire la complexité et le temps de réponse	Améliorer les processus et les contrôles internes	Améliorer le perfectionnement du personnel

Gestion de la prestation du service

Nous avons révisé notre stratégie à long terme de prestation de service en 2007 afin de tenir compte du recours croissant aux services et à l'information en ligne. Cette stratégie peaufinée tient dans l'équation suivante : $e=mc^3$. En effet, notre recherche de l'excellence repose sur plusieurs points :

- Multiplication des caractéristiques personnalisées : Offrir des services plus proactifs et mieux adaptés
- Multiplication des choix : Proposer aux participants des options sur la façon de recevoir l'information
- Multiplication des conseils : Aider les participants à comprendre les règles complexes du régime et les décisions qui les suivront toute leur vie

La **personnalisation** a pour objectif d'offrir des services adaptés aux besoins particuliers de chacun de nos clients. Nous savons, d'après les commentaires des participants, que les besoins de la jeune enseignante diffèrent grandement de ceux de l'enseignante à la veille de la retraite. Pour tenter de mieux répondre à ces divers besoins, nous utilisons une technologie de bases de données qui nous permet de segmenter les participants selon leurs exigences en matière de service. Résultat : nos communications sont mieux ciblées. Ainsi, chaque participant reçoit une information qui le concerne et le régime réalise des économies. Grâce à la systématisation, nous sommes de plus en plus proactifs. En effet, en 2009, nous avons amélioré le système pour pouvoir repérer automatiquement toute demande de rente en ligne pour laquelle l'enseignant refuse l'offre de période de garantie. Un spécialiste téléphone ensuite à l'enseignant afin de lui expliquer la teneur de la garantie et s'assure qu'il comprend bien les conséquences de son choix.

Par **choix**, nous entendons les modes de communication qu'utilisent les participants pour nous joindre. Nous nous efforçons d'offrir un bon service à tous les participants, quel que soit le mode de communication qu'ils préfèrent. Dans la section sécurisée de notre site *i*Accès Web, les participants peuvent en tout temps mettre à jour leurs renseignements personnels et faire des calculs hypothétiques en utilisant de leurs données personnelles. Bien que de nombreux participants préfèrent la commodité des services en ligne, d'autres participants préfèrent un service par téléphone ou par courrier. Notre centre d'appels a pour norme de répondre à tous les appels dans les 30 secondes. En 2009, nous avons répondu aux appels en 29 secondes en moyenne.

L'**offre de conseils** combine l'expertise de nos spécialistes de première ligne et les capacités de notre technologie en évolution constante afin d'aider les participants à prendre des décisions éclairées. La décision de guider et d'encadrer et non pas simplement de fournir de l'information est un grand progrès qui répond à une demande depuis longtemps exprimée par les participants. Les prestations et les règles du régime sont complexes, et les participants ont à prendre des décisions qui peuvent avoir des répercussions pendant toute leur vie.

Notre approche a toujours consisté à leur communiquer toute l'information. Nous énumérons et expliquons simplement les options qui s'appliquent dans le cadre du régime, et laissons au participant toute la latitude voulue pour évaluer ces options et prendre une décision. En 2009, dans le cadre d'un projet pluriannuel, nous avons proposé aux spécialistes des rentes des outils et des formations afin qu'ils soient en mesure d'étudier à fond la situation du participant et de discuter en détail des options qui s'offrent à lui, afin d'aider ce dernier à prendre la meilleure décision qui soit. Afin de promouvoir des services de qualité, une firme de sondage indépendante s'entretient avec les participants le soir même et l'agent de première ligne reçoit les commentaires le lendemain. Nos propres experts examinent aussi les données. Peu à peu, l'offre de conseils va prendre de l'ampleur.

Pour l'an prochain, nous prévoyons améliorer encore nos systèmes afin de multiplier les services de conseils. Nous avons aussi l'intention de dresser des listes de vérification personnalisées selon les clients afin de nous assurer que toutes les données pertinentes sont méticuleusement répertoriées et communiquées aux participants.

Principaux facteurs du rendement

Les principaux facteurs de rendement que nous utilisons pour mener à bien notre stratégie de prestation du service sont la technologie, l'expertise, le désir d'offrir un service hors pair et l'efficacité des processus.

Le Rapport annuel 2008 fait état de la constitution d'une équipe chargée de l'amélioration continue des processus. En 2009, l'équipe a axé ses efforts sur le rachat de services, un processus complexe et fastidieux qui arrive en dernière position dans les sondages sur la satisfaction des participants. L'équipe a mis au point un moyen de simplifier les règles régissant les rachats de services et un système de traitement rationalisé. La mise en place du système commencera en 2010.

En 2009, nous avons consacré des efforts considérables pour élaborer les systèmes nécessaires à l'administration des dispositions sur la protection conditionnelle contre l'inflation, qui s'applique aux services décomptés après le 31 décembre 2009. S'assurer que le système tient compte de ces rajustements avant qu'ils ne soient nécessaires devrait garantir un traitement sans heurts en cas de réduction de l'indexation. Notre objectif est d'offrir une protection intégrale contre l'inflation. Cependant, la portion des services décomptés après 2009 peut bénéficier d'une protection allant de 50 % à 100 % de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, selon l'état de la capitalisation du régime à ce moment-là. Ainsi, l'indexation annuelle pourrait être inférieure à 100 % à certains moments.

En 2008, nous avons obtenu l'accès au registre des décès de l'Ontario afin de pouvoir vérifier la liste de nos participants. L'accès au registre des décès de l'Ontario nous permet d'éviter que, dans les cas de dépôt direct, la rente continue d'être versée à des retraités décédés. Cette année, nous avons créé un système de recoupement informatisé et repéré ainsi 41 cas, soit l'équivalent de 745 000 $ en trop-perçus. Le montant des sommes recouvrées a été plus élevé que prévu en 2009 et dépasse largement le coût ponctuel de mise en place du système de recoupement. Nous réaliserons des économies constantes à l'égard des prestations versées, ce qui s'accompagnera d'une réduction du passif du régime à mesure que les enseignants décédés sont retirés du calcul des prévisions.

Nous investissons dans nos ressources humaines. D'après nos recherches, nous investissons plus dans la formation, l'encadrement et le perfectionnement de notre personnel que les régimes pairs.

Rendement

OBJECTIFS	GESTION DE LA PRESTATION DU SERVICE	RENDEMENT
Améliorer les services aux participants par la personnalisation	Élargissement du rôle de spécialiste des rentes qui comprend maintenant l'offre de conseils approfondis sur certaines questions	Début de l'offre de conseils sur les rentes garanties 10 ans et les rachats de services. Création d'un mécanisme de commentaires des participants 24 heures sur 24 pour les agents de première ligne. Combinaison de la technologie et d'une intervention humaine afin que les demandeurs en ligne comprennent bien l'incidence des différentes dates de départ à la retraite et de rachats de services.
Optimiser les processus administratifs pour réduire la complexité et le temps de réponse	Du point de vue des participants, examen de tous les processus de façon linéaire afin de réduire temps et efforts, et élimination des lacunes réelles ou potentielles Augmentation de l'utilisation des applications en ligne par les employeurs, réduction du temps de traitement et des efforts et amélioration de la précision Possibilité pour les participants de mettre à jour leurs renseignements personnels et d'analyser leur situation à l'égard de la retraite en ligne; occasions pour les employés ainsi libérés d'améliorer ou d'élargir les services offerts dans d'autres domaines	Simplification des règles de rachat de services du régime, domaine de service le moins satisfaisant. Rationalisation du processus de traitement pour 2010. 89 % des demandes de rentes ont été faites en ligne.
Améliorer les processus et les contrôles internes	Vérification de la cessation du versement d'une rente par dépôt direct si la famille ou le liquidateur omet d'informer le régime du décès du retraité	Création d'un système informatisé de recoupement avec le registre des décès de l'Ontario. Repérage de 41 cas correspondant à un montant de 745 000 $ en trop-perçu. Le coût de mise en œuvre du système a été largement compensé par les sommes récupérées.
Améliorer le perfectionnement du personnel	Aide au personnel en vue de le qualifier pour des occasions d'avancement professionnel au sein du RREO	Élargissement du programme d'encadrement du personnel de première ligne pour tenir compte des commentaires des participants le jour même. Moyenne de quatre journées de formation et de perfectionnement pour chaque employé à temps plein.

Nous avons répondu à 171 000 demandes de renseignements de la part des participants, comparativement à 180 000 en 2008. Nous avons répondu à 63 % de ces demandes le jour même. Il s'agit là d'une norme de rendement adoptée cette année. La norme précédente était de deux jours.

La proportion des services offerts au moyen de notre site sécurisé *i*Accès Web continue de croître. Il y a eu un total de 174 000 ouvertures de session, tandis que les demandes de renseignements téléphoniques ont chuté de 4 %.

Quelque 89 % des demandes de rente ont été déposées en ligne, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2008, ce qui confirme une forte tendance. L'acceptation de ce mode de demande par les participants est importante. En effet, environ 80 % des enseignants qui prennent leur retraite le font en juin. Cela créait une énorme augmentation du volume de travail puisque le personnel devait transférer et valider les données issues des demandes sur papier. En plus des économies de temps et d'efforts, déposer une demande en ligne permet d'accroître l'exactitude des données et d'éviter les coûts de production et d'envoi de trousses d'inscription. Cette année, il n'y a eu presque aucune demande sur papier. Les enseignants qui prennent leur retraite et qui n'ont pas fait de demande en ligne ont téléphoné à nos spécialistes de première ligne, qui ont entré les données dans le système, en ligne. Les demandes par téléphone ont été introduites comme option, en 2009.

ACTIVITÉS LIBRE-SERVICE SUR *i*Accès Web
(pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009)

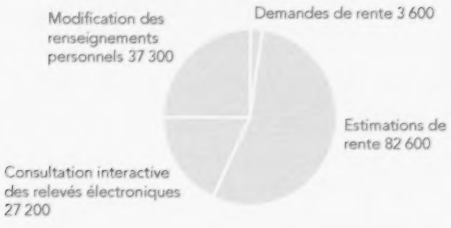

Le site Web sécurisé réservé aux participants, *i*Accès Web, permet aux participants de trouver réponse à leurs questions et de mettre à jour leurs renseignements personnels quand bon leur semble.

Indice de la qualité du service

Nous demandons régulièrement aux participants d'évaluer nos services dans le cadre d'un sondage effectué par un tiers indépendant auprès d'un échantillon de participants statistiquement valide, et ce, afin de mesurer la qualité de nos services et de nos communications. Ce sondage a lieu plusieurs fois par an. Le protocole de sondage a été élaboré par le RREO au début des années 1990 et est constamment analysé et amélioré afin de rendre compte des services et des communications actuels.

En effet, la rémunération de tout le personnel des Services aux participants, des nouveaux employés aux cadres, comporte une composante variable fondée sur le niveau de satisfaction exprimé par l'Indice de la qualité du service. La rémunération tient également compte de la réussite dans la réalisation des objectifs de l'organisation qui sont revus tous les ans de façon à stimuler l'amélioration continue.

Une fois encore, les participants ont attribué un A à notre service en 2009. L'Indice de la qualité du service global est de 9,1 sur 10 et 55 % des répondants nous ont donné 10 sur 10. Il s'agit là de notre note la plus élevée depuis 2005. Comme le montre le tableau de la page 52, les participants nous ont évalués sur les plans du service de première ligne et des communications, le service de première ligne représentant 85 % de la note totale. L'année 2009 est la première année depuis la révision de l'Indice de la qualité du service qui a servi à intégrer les commentaires sur la qualité du service sur le Web où nous avons reçu une note de 9,0 ou plus pour les quatre trimestres.

INDICE DE LA QUALITÉ DU SERVICE *(sur une échelle de 0 à 10)*	*2009*	*2008*
Indice total	**9,1**	9,0
Service (85 %)	**9,2**	9,1
Communications (15 %)	**8,8**	8,8

L'Indice de la qualité du service permet de mesurer la satisfaction des participants à l'égard de nos services. Le résultat de 9,1 que nous avons obtenu correspond à la note sur 10 que les participants accordent à nos services dans les sondages menés par une société indépendante.

En 2008, nous avons lancé un projet visant à déterminer et à étudier les facteurs précis ayant une incidence sur l'Indice de la qualité du service, projet qui figurait au rapport de l'an passé. En 2009, cette étude a permis de produire une liste de sept indicateurs de rendement clés. Nous avons commencé à en faire le suivi quotidien pour surveiller le rendement et s'assurer de la qualité du service et de son amélioration.

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ	NOTE
Service le jour même Pourcentage des demandes qui sont traitées le jour même.	63 %
Bonne réponse la première fois Fréquence à laquelle nous traitons avec exactitude des demandes de service à « risque élevé » la première fois. Il s'agit de questions complexes qui nécessitent souvent l'intervention d'autres services et des calculs manuels.	84 %
Délai de traitement du travail en retard Temps moyen jugé nécessaire pour traiter des demandes en retard au 31 décembre 2009. Il s'agit d'un facteur important de la satisfaction de la clientèle, qui nous aide aussi à déterminer les périodes de pointe.	16 jours
Journées de perfectionnement et de formation du personnel Nombre moyen de journées de perfectionnement et de formation pour chaque employé à temps plein.	4 jours
Service direct Fréquence à laquelle nous pouvons offrir un service aux participants sans avoir recours au personnel des Services d'information aux employeurs, qui interagit avec les conseils scolaires et les employeurs désignés.	88 %
Accessibilité du système principal Pourcentage du temps où les principaux systèmes sont entièrement accessibles pour traiter les demandes de service.	99 %
Volume de travail de l'employeur Efforts que les employeurs doivent déployer pour résoudre des problèmes, notamment au chapitre des données.	Hausse de 5 %

Rentabilité de régimes de retraite

Nous comparons nos services à ceux qu'offrent les plus importants régimes de retraite dans le monde en participant aux études de CEM Benchmarking Inc., qui réalise des évaluations indépendantes des coûts et des services de 66 régimes de retraite importants.

Au cours des dernières années, nous nous sommes toujours classés parmi les meneurs. Puisque les participants du régime sont répartis partout en Ontario, nous mettons l'accent sur des communications en ligne et téléphoniques, qui sont plus économiques et nous font gagner du temps.

RÉSULTATS DE CEM BENCHMARKING – COMPARAISON DU NIVEAU DE SERVICE

	2005	*2006*	*2007*	*2008*[1]
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	84	85	86	85
Moyenne mondiale de CEM	71	71	71	73
Moyenne des régimes pairs	74	73	75	77
Participants canadiens – moyenne	70	70	70	71

[1] Les résultats de 2009 seront communiqués au milieu de 2010.

Sources : Rapports de CEM Benchmarking, CEM Benchmarking Inc.

Notre niveau de service dépasse considérablement la moyenne mondiale de CEM et celle du groupe de 14 régimes pairs.

Gestion des dépenses

En 2009, le coût des services a été de 130 $ par participant comparativement à 122 $ en 2008.

COÛT PAR PARTICIPANT
(pour l'exercice terminé le 31 décembre)

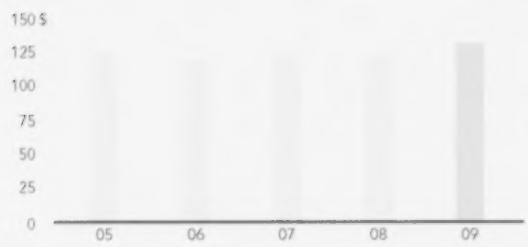

Nous offrons des services complets directement aux participants, contrairement à de nombreux autres régimes.

Nos coûts annuels se sont révélés supérieurs aux coûts médians des régimes de retraite ayant participé à l'étude sur la rentabilité des régimes de retraite dont nous avons fait mention plus haut, notamment parce que nous fournissons des services complets et directs aux participants. Les services offerts par plusieurs autres régimes participant à l'étude sont administrés en tout ou en partie par les employeurs, ce qui réduit leurs coûts de prestation des services.

Cette année, nous avons décidé de modifier notre politique de longue date de budgétisation des services aux participants au niveau de l'exercice précédent, majoré en fonction de l'inflation. En 2009, nous avons délibérément choisi d'investir dans la technologie qui nous aide à mettre au point notre modèle de service. C'est pourquoi nous avons investi dans la technologie et le personnel nécessaires pour construire et maintenir un environnement de plus en plus automatisé.

Priorités pour 2010

Le programme de cette année devrait être dominé par des modifications de systèmes, nécessaires pour garantir notre conformité aux changements législatifs proposés et aux modifications possibles du régime.

- La *Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne le droit de la famille* entraînera des changements importants en ce qui a trait à l'évaluation de la division des rentes en cas de rupture du mariage ou de l'union de fait. Les administrateurs du régime seront responsables du calcul de la part du conjoint et de la mise en œuvre de la méthode utilisée pour la division, prescrite par la loi. Il s'agira d'une énorme entreprise.
- Les répondants du régime ont approuvé les modifications de la règle relative au rachat de services afin de simplifier l'administration et d'améliorer le service. En 2010, nous procéderons aux changements nécessaires dans le système afin de mettre en œuvre les nouvelles règles.
- Le projet de loi 236 a été présenté à l'Assemblée législative de l'Ontario en décembre. Ce projet de loi modifie la *Loi sur les régimes de retraite* afin de pouvoir mettre en œuvre bon nombre des recommandations de la Commission d'experts en régimes de retraite de l'Ontario. Le projet de loi propose l'adoption d'exigences accrues en matière de communication (relevés annuels à l'intention des participants retraités et avis de modification du régime), l'acquisition immédiate des prestations et l'augmentation du seuil de remboursement des rentes peu élevées, et prescrit les dispositions relatives aux transferts du REER.

GOUVERNANCE

En notre qualité d'investisseur, nous croyons que bonne gouvernance est synonyme de saine gestion, car elle permet aux entreprises de créer une plus-value à long terme pour les actionnaires.

En notre qualité d'administrateur de régime de retraite, nous obéissons aux principes que nous préconisons, en adhérant à des politiques de gouvernance, de contrôle interne et de gestion du risque qui reflètent les meilleures pratiques et les normes supérieures en matière de gérance adoptées par les entreprises.

La structure de gouvernance du régime confère des rôles précis à ses répondants, et le conseil est composé de membres indépendants ayant pour tâche de superviser les décisions et les activités de la direction.

Vue d'ensemble

La gouvernance repose sur un ensemble de structures et de règles internes faisant en sorte que l'entité s'acquitte de sa mission en toute légalité, responsabilité et efficacité. Elle confère le pouvoir décisionnel en même temps qu'elle prescrit l'obligation de rendre compte, et elle vise le recrutement de gestionnaires compétents et leur juste rémunération ainsi que la concordance entre les intérêts des membres de la direction et de ceux et celles qu'ils servent. Dans le cadre de la gouvernance, l'entité doit aussi définir puis gérer les multiples risques auxquels elle peut être exposée.

Approche en matière de gouvernance du régime

Nous cherchons plutôt à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gérance dans tous les aspects de la gouvernance du RREO. Le RREO est gouverné par les neuf membres de son conseil. Chaque répondant du régime, le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) en nomment quatre. Les deux répondants désignent le président d'un commun accord.

L'approche en matière de gouvernance du régime est présentée en détail sur notre site Web. Les membres du conseil et les répondants du régime se sont aussi dotés d'un mécanisme permanent qui permet aux deux répondants de faire part de leurs commentaires aux membres du conseil à propos de l'état de la capitalisation du régime et des facteurs qui peuvent avoir des répercussions sur celui-ci.

- Les répondants sont chargés de veiller à la capitalisation intégrale du régime à long terme et sont conjointement responsables des excédents et des insuffisances de capitalisation.
- Ils établissent les taux de cotisation et les niveaux de prestations.
- Chaque répondant nomme quatre membres au conseil pour des mandats échelonnés de deux ans; les deux répondants désignent le président du conseil d'un commun accord.

- Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est un organisme indépendant, établi en vertu des lois de l'Ontario.
- Les membres du conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions indépendamment des répondants et de la direction et de prendre des décisions dans le meilleur intérêt des participants et de leurs bénéficiaires.
- La direction et le personnel administrent le régime et versent aux participants et à leurs survivants les prestations promises.

Membres du conseil

Tous les membres du conseil siègent au Comité des placements. En 2009, le taux de présence aux réunions du conseil et des comités s'est établi à 98 %. Le taux de présence de chaque membre est indiqué ci-dessous. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les membres et les comités du conseil, veuillez consulter notre site Web.

Eileen Mercier

Ancienne vice-présidente principale et directrice financière à Abitibi-Price Inc.; fellow de l'Institut des banquiers canadiens et de l'Institut des administrateurs de sociétés

Présidente du conseil

Nommée en 2005 et présidente du conseil depuis 2007
Taux de présence : 100 %

Rod Albert

Ancien président de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO)

Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité de gouvernance

Nommé en 2010
Taux de présence : s.o.

Jill Denham

Ancienne vice-présidente, Marchés de détail, Banque Canadienne Impériale de Commerce

*Membre du Comité de gouvernance et du Comité des ressources humaines et de la rémunération**

Nommée en 2006
Taux de présence : 100 %

Helen Kearns

Présidente de Bell Kearns and Associates; ancienne présidente de NASDAQ Canada; ancienne directrice de la Bourse de Toronto

*Membre du Comité d'appel**, du Comité de vérification et d'actuariat et du Comité de gouvernance*

Nommée en 2005
Taux de présence : 100 %

Hugh Mackenzie

Associé principal, Hugh Mackenzie and Associates

*Membre du Comité de vérification et d'actuariat, du Comité de gouvernance et du Comité d'appel**

Nommé en 2007
Taux de présence : 100 %

Louis Martel

Directeur général et stratège en chef des services à la clientèle, Greystone Managed Investments, Inc.

Membre du Comité de vérification et d'actuariat et du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Nommé en 2007
Taux de présence : 95 %

Sharon Sallows

Associée, Ryegate Capital Corp.; ancienne cadre de la Banque de Montréal

*Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité de gouvernance**

Nommée en 2007
Taux de présence : 100 %

David Smith

Ancien président du conseil d'administration et associé principal de PricewaterhouseCoopers; ancien président et chef de la direction de l'Institut Canadien des Comptables Agréés

Membre du Comité de vérification et d'actuariat et du Comité des ressources humaines et de la rémunération*

Nommé en 2009
Taux de présence : 100 %

Jean Turmel

Président de Perseus Capital Inc.; membre du conseil d'administration du Groupe TMX Inc.

Membre du Comité des placements, du Comité de vérification et d'actuariat et du Comité des ressources humaines et de la rémunération*

Nommé en 2007
Taux de présence : 100 %

* Présidence du Comité ** Vice-présidence du Comité

Membres du conseil

La réussite du RREO est attribuable en grande partie à sa structure de gouvernance, reposant sur le principe d'un conseil de professionnels indépendants, qui s'engagent à appliquer les meilleures pratiques, des principes de placement avant-gardistes et une stratégie d'entreprise novatrice.

Les membres du conseil réunissent une vaste expérience professionnelle, essentielle pour superviser un régime aussi immense et complexe. Ils viennent du monde des affaires, des finances et de la gestion de placements, des sciences actuarielles, de l'économie, de l'éducation et de la comptabilité. Aucun membre de la direction n'est membre du conseil ni des comités du conseil.

M^me^ Eileen Mercier, présidente du conseil, compte au nombre des chefs de file dans le milieu de la gouvernance d'entreprise au Canada et a reçu le titre de fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés en 2009. L'IAS décerne tous les ans le titre de fellow à un groupe de personnes éminentes qui se distinguent sans cesse en apportant aux conseils d'administration du pays un leadership exceptionnel en matière de gouvernance d'entreprise.

Le mandat du conseil, la structure des comités et leurs mandats sont affichés sur le site Web du RREO, où se trouvent aussi les trois codes de déontologie du RREO. La rémunération des membres du conseil et des membres de la direction est présentée à la page 67.

www.otpp.com ➝ À propos du RREO ➝ Gouvernance du régime

Responsabilités du conseil

Les membres du conseil ont la responsabilité de superviser les activités de la direction du régime. Ils délèguent les activités quotidiennes liées au placement de l'actif du régime au chef de la direction qui, à son tour, peut les déléguer au personnel compétent. Néanmoins, les membres du conseil sont responsables en dernier ressort de la supervision et de la révision des politiques de placements, de la tolérance au risque et de la composition de l'actif, des indices de référence, du rendement et de la rémunération du personnel. De plus, ils approuvent les objectifs de rendement annuels du portefeuille de placements et passent en revue toutes les opérations dont le montant dépasse les limites discrétionnaires fixées pour la direction. La sagesse collective du conseil, groupe-expert des questions financières à l'abri des soubresauts quotidiens des marchés, ajoute de la valeur, car les gestionnaires de placements doivent synthétiser et justifier leur réflexion pour obtenir son approbation à l'égard de recommandations stratégiques et de placements importants.

Les membres du conseil et la direction du régime assument l'entière responsabilité des décisions prises en matière de placements. Les répondants du régime ne sont pas mêlés à ces décisions.

Activités du conseil

En 2009, les membres du conseil ont participé à 11 réunions du conseil et du Comité des placements, chacune comportant des séances auxquelles n'assistait aucun membre de la direction. En outre, le Comité de gouvernance a tenu 3 réunions, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, 10, et le Comité de vérification et d'actuariat, 8. Quant au Comité d'appel, il a entendu l'appel interjeté par 5 participants et tenu 2 réunions générales. Plusieurs séances d'information ont aussi eu lieu.

La participation aux réunions du conseil et des comités était de 98 % en 2009. La participation de chaque membre aux réunions du conseil est présentée à la page précédente.

Supervision et mesures de contrôle efficaces

La direction a la responsabilité de formuler la stratégie et les objectifs de même que le plan financier annuel du RREO. Les membres du conseil suivent l'état d'avancement par rapport aux objectifs de la direction. Les membres du conseil confirment que les stratégies et les décisions de la direction sont dans le meilleur intérêt de l'ensemble des participants au régime. Ils voient également à ce que la direction soit en mesure de recruter et de fidéliser les gens les plus compétents – l'implication du conseil étant proportionnelle à l'importance du poste à pourvoir. Le conseil s'assure aussi du respect des normes du RREO, du bien-fondé de ses politiques et de ses procédures et de leur respect. Une fonction de vérification interne relevant du Comité de vérification et d'actuariat vient soutenir le conseil dans ses responsabilités. Le cadre de gestion du risque d'entreprise et les mesures de contrôle internes sont également des éléments importants de gouvernance.

Gestion du risque d'entreprise (GRE)

Le régime de retraite est exposé à de nombreux risques. Le risque est défini comme un état d'incertitude dépassant ce qu'il est possible de prévoir, dont les conséquences possibles sont la perte, la catastrophe ou toute autre issue indésirable. L'objectif de la GRE est de gérer les risques le plus efficacement possible. La GRE doit ainsi définir et évaluer les risques auxquels le régime est exposé et mettre en place des stratégies propres à les atténuer. La GRE accorde une importance égale aux risques de placement et aux autres risques.

À mesure que le RREO a pris de l'ampleur, le besoin d'un processus de GRE plus structuré s'est fait de plus en plus pressant. Nous avons rendu officielle en 2008 la structure de gouvernance de la GRE par l'établissement d'un comité de GRE composé du chef de chaque division et service de soutien. Ce comité est présidé par le chef de la direction.

Le comité de GRE regroupe les risques des principales divisions de manière à obtenir une vision globale des risques auxquels le RREO est exposé. Il met en place l'infrastructure nécessaire pour que tous les risques puissent être portés à l'attention de l'équipe de direction sans délai et évalués dans le contexte de l'organisation dans son ensemble. Il s'agit aussi d'un forum où les principaux risques sont portés à la connaissance des membres du conseil.

Chaque année, le comité de GRE effectue une évaluation approfondie des risques et communique au conseil les principaux risques et les mesures prises par la direction pour les atténuer. Les membres du conseil sont aussi informés des principaux risques et des risques émergents au moins deux fois par an.

En 2009, le RREO a élaboré une nouvelle politique sur la gestion du risque d'entreprise, en vertu de laquelle nous devons veiller à ce que la gestion du risque soit une compétence fondamentale et fasse partie intégrante de toutes nos activités. De plus, la politique :

- établit un processus qui permet aux employés de définir, gérer, mesurer et déclarer les risques inhérents à l'exécution des activités du RREO;
- fait office de document décisif de gouvernance pour toutes les activités présentant des risques;
- exige l'instauration d'une culture appropriée en matière de gestion des risques, qui doit se déployer à l'échelle du RREO et à laquelle la direction donne le ton;
- appuie les objectifs du RREO.

La structure de gouvernance de la GRE s'est améliorée en 2009. Un comité de travail a été créé afin de soutenir le comité de GRE à l'échelle de la direction et de recueillir de l'information dans le but de définir les risques et de mettre en œuvre des initiatives à venir. Au milieu de l'année, l'importance de la sensibilisation au risque a été mise en évidence dans un énoncé de la mission, la vision et des valeurs du régime. Dans cet énoncé révisé, l'obligation de rendre compte et la sensibilisation au risque correspondent à l'une des six valeurs fondamentales que tous les employés se doivent de respecter.

Le RREO continuera d'améliorer le processus de GRE en 2010 pour voir au respect des pratiques exemplaires, en constante évolution.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le RREO a procédé à l'évaluation approfondie de son contrôle interne afin de documenter, d'évaluer et d'améliorer la conception de ses contrôles internes, au moyen du cadre Integrated Framework préparé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous ne sommes pas tenus par la loi de nous conformer au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, mais nous avons choisi de satisfaire aux normes imposées par ce Règlement en raison de l'importance que nous accordons à la bonne gouvernance.

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président principal et directeur financier ont pour responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre des contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Nous avons conçu des contrôles et procédures de communication de l'information propres à fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements importants ayant trait au régime, y compris ses filiales consolidées, nous sont communiqués.

Nous avons évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information du RREO à la fin de la période visée par l'attestation annuelle, et, d'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu à leur efficacité.

Nous avons aussi conçu le contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de la publication de l'information financière en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Nous avons aussi évalué l'efficacité des procédures et du contrôle interne à l'égard de l'information financière du RREO à la fin de la période visée par l'attestation annuelle, et, d'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu à leur efficacité. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le contrôle interne à l'égard de l'information financière du RREO n'a fait l'objet d'aucune modification qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Protection de l'intégrité de la vérification

Depuis des années, le RREO et d'autres entités attachées à la valeur de l'efficacité en matière de gouvernance d'entreprise s'inquiètent du fait que les cabinets comptables chargés de la vérification de l'information financière des sociétés ouvertes soient également rémunérés généreusement par ces sociétés pour des services-conseils autres que la vérification. Une telle rémunération pour des services-conseils peut compromettre l'intégrité de la fonction de vérification. Le RREO tâche de réduire au minimum le recours à de tels services-conseils auprès des vérificateurs du régime et communique les honoraires totaux versés à cet effet. En 2009, les honoraires versés à Deloitte & Touche s.r.l., les vérificateurs du régime, se sont élevés à 4,3 M$ (4,1 M$ en 2008), dont 4,1 M$ pour les activités de vérification et 0,2 M$ pour les services autres que la vérification.

Rendre compte en toute transparence

Les membres du conseil reçoivent de la direction des rapports mensuels détaillés, des sommaires trimestriels présentant la situation financière et le niveau de capitalisation du régime, les rendements obtenus, les niveaux de risque, l'indice de satisfaction de la clientèle, les principales statistiques sur les services aux participants et la situation en matière de conformité. Ils reçoivent également les évaluations annuelles de chaque service ainsi que des contrôles internes, des rapports semestriels sur le risque d'entreprise et des rapports sur tout autre événement important.

De plus, nous mettons tout en œuvre pour tenir les différentes parties intéressées au courant de l'état du régime :

- En plus du Rapport annuel, le RREO publie régulièrement à l'intention de 289 000 participants des bulletins qui leur fournissent de l'information importante de nature financière et autre sur le régime. Son site Web présente en détail ses pratiques de gouvernance du régime, de l'information sur sa stratégie de placement, les principaux portefeuilles de placement et les initiatives en matière de service à la clientèle, ainsi que des bulletins d'actualité.

- En avril, le RREO tient une assemblée annuelle où ses dirigeants font état de la situation du régime et répondent aux questions des participants. Tous les participants au régime et les répondants y sont invités. En 2010, l'assemblée aura lieu le vendredi 9 avril, à 17 h, à Toronto. Elle fera aussi l'objet d'une diffusion Web pour les participants ne pouvant y assister en personne, qui sera archivée pour consultation ultérieure. En 2009, nous avons commencé à publier les questions des participants et les réponses sur notre site Web de sorte que tous les participants puissent, quand bon leur semble, prendre connaissance des questions soulevées et des réponses de la direction.
- Au mois d'août, le président du conseil s'adresse au conseil des gouverneurs de la FEO. Les dirigeants du RREO rencontrent régulièrement les représentants des deux répondants du régime à propos du groupe de travail sur la viabilité de la capitalisation, du Comité des partenaires et du Comité consultatif des partenaires, et discutent périodiquement avec l'actuaire du régime.

Adoption future du chapitre 4100 révisé du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* et de certaines Normes internationales d'information financière (IFRS)

En juillet 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a publié un exposé-sondage révisant le chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, Régimes de retraite; en décembre 2009, il a publié un résumé de décision pour apporter d'autres précisions. Le chapitre 4100 révisé devrait être terminé en avril 2010, après l'impression du présent rapport annuel. Il entrera en vigueur le 1er janvier 2011. Son adoption anticipée est permise.

L'exposé-sondage fait référence à certaines Normes internationales d'information financière, notamment des directives sur la mesure de la juste valeur et la communication de l'information touchant l'actif et le passif liés aux placements. Le CNC a aussi précisé que les placements seront présentés sur une base non consolidée. Les méthodes comptables qui ne sont pas liées aux placements et aux obligations au titre des régimes de retraite doivent être conformes aux normes comptables canadiennes en vigueur pour les entreprises privées ou les IFRS.

Le CNC a aussi clarifié la définition d'excédent ou de déficit figurant aux états financiers. La définition révisée éliminerait l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif au moment du calcul de l'excédent ou du déficit figurant aux états financiers à des fins comptables. Les directives comptables révisées n'ont aucune incidence sur l'évaluation actuarielle. L'analyse de l'évaluation actuarielle et de l'état de la capitalisation se trouve à la page 18.

Une analyse préliminaire a été effectuée sur les Normes internationales d'information financière indiquées dans l'exposé-sondage et nous sommes d'avis que cela n'aura pas une incidence importante sur les états financiers.

Analyse de la rémunération

Nos programmes de rémunération ont comme objectifs de recruter et de fidéliser les employés les plus compétents, de favoriser et de récompenser un rendement supérieur, de faire concorder les objectifs individuels avec ceux du RREO, d'encourager le travail d'équipe et de récompenser le bon rendement à long terme.

Chaque année, le Comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil passe en revue la politique de rémunération, notamment les incitatifs liés au rendement des gestionnaires de placements et au rendement global de la caisse. En 2009, le conseil a retenu les services d'une société-conseil en rémunération indépendante, pour qu'elle se penche sur les recommandations de la direction au sujet des modifications proposées au système de rémunération pour 2010.

Étant donné la diversité des emplois au RREO, chaque poste fait l'objet d'une comparaison avec des groupes d'emplois et des programmes de primes de marchés pertinents. Nous avons pour objectif général d'être concurrentiels par rapport aux sociétés avec lesquelles nous rivalisons directement pour le recrutement de personnel de talent, notamment les autres grands régimes de retraite du Canada, les banques, les compagnies d'assurances, les gestionnaires de placements et, pour certains emplois, les sociétés du secteur financier en général.

Le programme de rémunération du RREO repose sur le principe de la rémunération au rendement. Notre structure de rémunération se compose du salaire de base ainsi que de primes à court terme et à long terme. Le salaire de base et les primes sont établis dans chaque secteur du RREO d'après les pratiques en vigueur sur le marché du travail pour des emplois équivalents. En général, le salaire de base correspond à la médiane du marché, et l'employé qui donne un bon rendement peut toucher une rémunération totale (c.-à-d. le salaire de base plus les primes à court terme et à long terme) supérieure à la moyenne. Tous les employés à temps plein participent à un ou à plusieurs programmes de primes, dont la structure est conçue pour stimuler et récompenser le rendement mesuré d'après des objectifs ou des indices de référence préétablis ou les deux à la fois.

La période servant au calcul des primes des programmes de rémunération au rendement est de quatre ans. Par conséquent, l'incidence du rendement inférieur à l'indice de référence pour 2008 est atténuée par le rendement positif des années 2006, 2007 et 2009. Le rendement inférieur de 2008 continuera d'être reporté aux années suivantes et aura des répercussions négatives sur la rémunération jusqu'en 2011.

Rendement 2009

Rendement du RREO

Chaque année, l'équipe de direction participe à l'établissement des objectifs du RREO et des divisions pour l'exercice. Les objectifs individuels des employés sont déterminés d'après ces objectifs. Les objectifs du RREO comprennent toujours une mesure du taux de rendement, de la plus-value (le revenu de placement obtenu par rapport à l'indice de référence) et de la qualité du service par rapport aux dépenses.

Les initiatives stratégiques d'importance appuyées par la direction font aussi partie des objectifs du RREO. Les objectifs du RREO et des divisions font l'objet d'une évaluation, et une fiche de rapport est préparée afin de déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été réalisés.

OBJECTIFS DU RREO

	Valeurs réelles	*Objectifs*	*État*
Taux de rendement			
Période de un an par rapport à l'indice de référence	12,96 %	8,78 %	✓
Plus-value par rapport aux indices de référence (déduction faite des coûts)			
Période de un an *(M$)*	3 183 $[1]	Surpasser l'indice de référence	✓
Frais liés aux services aux participants et qualité du service			
Coût des services aux participants *(M$)*	37,42 $[2]	38,69 $	✓
Coût par participant	128,1 $[2]	132,0 $	✓
Indice de la qualité du service	9,06/10,0	>9,0/10,0	✓
Autres objectifs atteints en 2009			
Définir et planifier la mise en œuvre de la stratégie de placement 2020			✓
Améliorer l'exactitude et l'exhaustivité de l'information sur le risque de placement			✓
Franchir les étapes dans la transition du système de gestion de portefeuille FMC à SimCorp Dimension			✓
Mettre en œuvre les changements apportés au régime			✓

[1] Net des charges.

[2] Net des ajustements nécessaires pour le traitement des participants inactifs et les paiements du régime des incitatifs à long terme.

Rendement des placements
Au début de chaque année, les membres du conseil approuvent la répartition du risque lié à la gestion active pour l'ensemble de la caisse et pour chacun des services de placement qui, à leur tour, établissent leurs objectifs annuels de plus-value (soit le revenu de placement obtenu par rapport à l'indice de référence) pour l'exercice. Plus le risque alloué à un service est important, plus son objectif de plus-value est important. Le rendement réel des placements de l'ensemble de la caisse et des différents services (mesuré en fonction de la plus-value nette des charges) est comparé à l'objectif annuel de plus-value par rapport à l'indice de référence. La plus-value est mesurée pour quatre périodes annuelles, et les primes sont calculées selon une moyenne des facteurs de rendement des quatre années précédentes.

Déduction faite des charges, la plus-value de l'ensemble de la caisse a été de 3 183 G$ en 2009, soit un facteur de rendement de 9,97. La plus-value considérable obtenue en 2006, 2007 et 2009 nivelle le rendement moins élevé de 2008. Ainsi, le facteur servant au calcul des primes pour la plus-value de l'ensemble de la caisse sur quatre ans est positif. Le rendement négatif de 2008 aura des répercussions pour les deux prochaines années. Les facteurs servant au calcul des primes du régime des incitatifs à court terme pour les divers services varient de 0 à 5 fois, selon le rendement de chaque catégorie d'actifs.

Programmes de rémunération
Employés syndiqués (327 employés)
Les structures de rémunération ont été négociées dans le cadre de la convention collective. La nouvelle convention, d'une durée de quatre ans, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013. Tous les employés syndiqués sont admissibles à des primes du régime des incitatifs à court terme, dont le montant est établi en fonction des trois éléments suivants :

1. le rendement du RREO;
2. le rendement individuel;
3. pour les employés syndiqués des Services aux participants, des objectifs relatifs au contrôle des coûts et à la qualité du service; pour le personnel des services de soutien de l'équipe des placements, du rendement global supérieur de la caisse par rapport à l'indice de référence composé.

Membres de la direction et professionnels
- *Salaire de base (443 employés à l'exception des étudiants)*
  Nous cherchons à offrir au personnel des salaires de base concurrentiels par rapport au marché. Les salaires sont passés en revue annuellement après la fin de l'exercice, et les membres du conseil approuvent les salaires des cadres occupant un poste de vice-président ou un poste supérieur. Le rendement individuel et les rajustements liés aux échelles salariales sont pris en compte pour l'établissement des salaires en fonction du marché.

Régime des incitatifs à court terme
- *Services aux participants et direction générale (110 employés)*
  Les primes sont attribuées en fonction du résultat de rendement du RREO et de la réalisation des objectifs individuels au cours de l'année. Les primes cibles sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire pour un rendement pleinement satisfaisant par rapport aux objectifs établis et aux compétences requises. Selon le rendement, les primes réelles peuvent varier de zéro à deux fois le montant de la prime cible.

- *Personnel de soutien de l'équipe des placements (135 employés)*
  Les primes sont attribuées en fonction du résultat de rendement du RREO, de la réalisation des objectifs individuels ainsi que de la plus-value de l'ensemble de la caisse sur quatre ans par rapport à l'indice de référence composé. Les primes cibles sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire pour un rendement pleinement satisfaisant par rapport aux objectifs établis et aux compétences requises. Selon le rendement, les primes réelles peuvent varier de zéro à deux fois et demie le montant de la prime cible.

- *Placements (198 employés)*
  Les primes sont attribuées en fonction des rendements de l'ensemble de la caisse et du service des placements, mesuré selon la plus-value obtenue par rapport aux indices de référence établis sur une période de quatre ans. Les cadres supérieurs bénéficient d'un volet fondé sur leur rendement individuel qui tient compte de la réalisation d'objectifs annuels et de compétences liées au leadership.

  Les primes cibles sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire pour un rendement correspondant à celui de l'indice de référence. Selon le rendement réel de l'ensemble de la caisse et du service, les primes versées peuvent varier de zéro à cinq fois le montant de la prime cible.

Régime des incitatifs à long terme

- *Services aux participants (17 employés)*
  Ce régime est destiné aux employés occupant un poste de directeur ou un poste supérieur. Les primes sont attribuées en fonction des résultats obtenus en matière de contrôle des coûts par rapport à l'inflation et de qualité du service sur une période de trois ans. Les primes cibles sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire au commencement du cycle de trois ans auquel un multiplicateur, déterminé par le rendement réel, est appliqué. Les primes versées peuvent varier de zéro à deux fois le montant de la prime cible.

- *Placements (141 employés)*
  Ce régime est destiné aux membres de l'équipe des placements qui occupent le poste de gestionnaire de portefeuille adjoint ou un poste supérieur, et aux vice-présidents. Chaque année, quelques employés choisis parmi le personnel de soutien de l'équipe des placements peuvent recevoir des primes discrétionnaires. Le programme, fondé sur les résultats sur une période de quatre ans, récompense les gestionnaires de placements et concorde avec les objectifs et les stratégies à long terme du régime.

  Un montant est attribué aux employés au début du cycle de quatre ans. Ce montant est déterminé en fonction d'un pourcentage du salaire de l'employé plus le montant de la prime annuelle de l'année précédente. La valeur de ce montant initial augmente ou diminue en fonction de deux facteurs pendant la période de quatre ans :

  1. une combinaison des rendements globaux de la caisse et du service des placements, mesuré selon la plus-value obtenue par rapport aux indices de référence établis, déduction faite des charges, sur une période de quatre ans;
  2. le taux de rendement absolu composé de l'ensemble de la caisse au cours de la période de quatre ans.

Avantages sociaux

Le RREO offre un programme d'avantages sociaux concurrentiel qui comprend une assurance vie, des régimes d'invalidité, de soins médicaux et de soins dentaires, des politiques en matière de congé et un programme d'aide aux employés. Les rentes de retraite qu'offre le RREO à ses employés proviennent d'un régime de retraite à prestations déterminées.

Perspectives

En 2009, le RREO a procédé à l'examen de tous ses programmes de rémunération afin de s'assurer qu'ils cadrent toujours avec ses stratégies en matière de placement et de services aux participants, qu'ils sont concurrentiels et qu'ils encouragent l'adoption de comportements qui mèneront à sa réussite. Le système de rémunération sera remanié en 2010, conformément aux principes suivants :

- alignement avec les stratégies du RREO et des divisions;
- alignement de la rémunération avec les objectifs à court et à long terme pertinents;
- alignement de la rémunération au rendement avec les mesures appropriées de gouvernance du risque.

Rémunération des cadres

Ce tableau présente des renseignements complets sur le salaire de base, la prime annuelle, les incitatifs à long terme et toute autre rémunération gagnés en 2009, 2008 et 2007 par le chef de la direction, le directeur financier et les trois autres cadres supérieurs ayant la rémunération la plus élevée, à l'exception de ceux des filiales.

Nom et poste principal	*Année*	*Salaire de base*[1]	*Prime annuelle*[2]	*Incitatif à long terme*	*Autre rémunération*[3]	*Variation de la valeur de la rente de retraite*	*Rémunération totale*[4]
Jim Leech[5]	2009	500 000 $	706 300 $	1 098 200 $	10 455 $	746 500 $	2 314 955 $
Président et chef de la direction	2008	441 923	435 600	1 148 900	10 365		2 036 788
	2007	274 123	850 000	2 241 900	1 212		3 367 235
David McGraw	2009	285 000	144 600	169 700	7 612	133 400	606 912
Vice-président principal et directeur financier	2008	293 269	109 700	174 500	6 855		584 324
	2007	256 827	149 200	393 000	3 828		802 855
Neil Petroff[6]	2009	350 000	581 000	751 200	592	1 585 200	1 682 792
Vice-président directeur, Placements	2008	310 906	568 100	848 600	538		1 728 144
	2007	263 731	580 000	2 241 900	476		3 086 107
Wayne Kozun	2009	243 800	487 600	581 100	417	211 500	1 312 917
Vice-président principal, Actions de sociétés ouvertes	2008	247 769	487 600	533 200	430		1 268 999
	2007	202 132	371 700	993 800	365		1 567 997
Ron Mock	2009	230 000	460 000	537 300	9 239	158 400	1 236 539
Vice-président principal, Titres à revenu fixe et placements non traditionnels	2008	226 865	376 900	391 400	9 239		1 004 404
	2007	199 715	354 000	1 397 600	4 250		1 955 566

[1] Il y a eu 27 paies aux deux semaines en 2008 contre 26.

[2] Les primes annuelles du régime des incitatifs destinées à MM. Leech et Petroff en 2008 ont été différées à 2011.

[3] Autre rémunération comprend un ou plusieurs des avantages suivants : assurance vie collective temporaire, allocation pour voiture, versement au titre des congés annuels accumulés.

[4] La rémunération totale ne comprend pas la variation de la valeur de la rente de retraite.

[5] M. Leech a été nommé président et chef de la direction le 1er décembre 2007

[6] M. Petroff a été nommé vice-président directeur, Placements, le 1er janvier 2009.

Aucune garantie d'indemnité de départ n'a été consentie.

Rentes de retraite

Les cadres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Ces régimes combinés fournissent des rentes de retraite indexées équivalant à 2 % du salaire de base annuel moyen du cadre pour les cinq années les mieux rémunérées, et ce, pour chaque année de service moins un montant calculé selon une formule d'intégration du Régime de pensions du Canada. Par ailleurs, les rentes prévues par ces régimes combinés sont plafonnées en fonction du salaire de base assujetti à la cotisation maximale en vertu des règlements de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

En 2009, les cadres gagnant un salaire annuel supérieur à 209 380 $ participaient également à un régime de retraite complémentaire (RRC) non enregistré et non capitalisé. Ce régime procure des prestations de retraite non indexées équivalant à 2 % du salaire annuel moyen du cadre pour les trois années les mieux rémunérées, et ce, pour chaque année de service, moins la rente de retraite annuelle initiale à laquelle le cadre a droit en vertu du RRF et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires.

- Pour les cadres occupant un poste de vice-président directeur ou un poste supérieur, le salaire annuel moyen comprend un pourcentage de la prime annuelle, augmentant à raison de 20 % par année jusqu'à concurrence de 100 %.
- Pour les cadres occupant un poste de vice-président principal et ayant atteint l'âge de 55 ans, le salaire annuel moyen comprend un pourcentage de la prime annuelle, augmentant à raison de 10 % par année jusqu'à concurrence de 50 %.
- Pour les cadres occupant un poste de vice-président et ayant atteint l'âge de 55 ans, le salaire annuel moyen comprend un pourcentage de la prime annuelle, augmentant à raison de 5 % par année jusqu'à concurrence de 25 %.

En 2009, le passif total du RRC a augmenté d'un montant net de 2,2 M$, ce qui donne un passif total accumulé de 18,2 M$ au 31 décembre 2009.

Le tableau ci-dessous présente la valeur actualisée estimée de la rente totale provenant de tous les régimes susmentionnés (RRF, Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et RRC) et les prestations annuelles estimées du chef de la direction, du directeur financier et des trois cadres ayant la rémunération la plus élevée, à l'exception de ceux des filiales, lorsqu'ils atteindront 65 ans.

Nom et poste principal	*Années de service accumulées à 65 ans*	*Total de la rente annuelle estimative à 65 ans*	*Valeur actualisée de la rente totale au 1er janvier 2009*	*Variation annuelle compensatoire de la valeur actualisée – 2009*	*Variation annuelle non compensatoire de la valeur actualisée – 2009*	*Valeur actualisée de la rente totale au 31 décembre 2009*
Jim Leech, Président et chef de la direction	11	293 500 $	2 515 000 $	801 300 $	-54 800 $	3 261 500 $
David McGraw, Vice-président principal et directeur financier	17	165 000	406 000	126 200	7 200	539 400
Neil Petroff, Vice-président directeur, Placements	32	766 000	1 786 800	1 888 700	-303 500	3 372 000
Wayne Kozun, Vice-président principal, Actions de sociétés ouvertes	36	462 200	1 177 000	296 200	-84 700	1 388 500
Ron Mock, Vice-président principal, Titres à revenu fixe et placements non traditionnels	17	140 800	720 200	137 700	20 700	878 600

Les valeurs indiquées sont des estimations fondées sur des hypothèses et représentent des droits qui peuvent varier au fil des ans.

Rémunération des membres du conseil et des comités

Chaque année, le Comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil passe en revue la politique de rémunération, notamment les incitatifs liés au rendement des gestionnaires de placements et au rendement global de la caisse. En 2009, le conseil a retenu les services d'une société-conseil en rémunération indépendante, pour qu'elle se penche sur les recommandations de la direction au sujet des modifications proposées au système de rémunération pour 2010.

Chacun des membres du conseil d'administration reçoit maintenant des honoraires annuels de 12 000 $, en plus d'un montant de 12 000 $ à titre de membre du Comité des placements. Le président du conseil reçoit des honoraires additionnels de 100 000 $ et les présidents du Comité des placements, du Comité de gouvernance, du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité de vérification et d'actuariat reçoivent chacun des honoraires additionnels de 5 000 $.

Les honoraires versés pour chaque présence aux réunions des comités et aux autres réunions admissibles sont de 1 200 $. Les honoraires pour les réunions du conseil sont combinés à ceux du Comité des placements et s'établissent à 1 500 $ par jour. Le président du Comité d'appel reçoit des honoraires additionnels de 1 000 $ pour chacune des réunions et des audiences de ce comité auxquelles il assiste, jusqu'à concurrence de cinq par année.

Les membres du conseil sont remboursés des dépenses habituelles pour les déplacements, les repas et l'hébergement, au besoin. En 2009, ces dépenses se sont élevées à 82 000 $.

Membre du conseil	*Honoraires annuels et honoraires additionnels*	*Réunions du conseil*	*Réunions de comités*	*Honoraires de présence aux réunions*	*Rémunération totale en 2009*
Eileen Mercier, Présidente du conseil	124 000 $	11	26	47 700 $	171 700 $
Jill Denham, Présidente, Comité des ressources humaines et de la rémunération	29 000 $	11	30	52 500 $	81 500 $
Helen Kearns, Vice-présidente, Comité d'appel	27 000 $	11	37	60 900 $	87 900 $
Hugh Mackenzie, Vice-président, Comité d'appel	29 000 $	11	39	63 300 $	92 300 $
Louis Martel	24 000 $	10	24	43 800 $	67 800 $
Guy Matte, Président, Comité de gouvernance[1]	29 000 $	10	23	42 600 $	71 600 $
Sharon Sallows	24 000 $	11	28	50 100 $	74 100 $
David Smith, Président, Comité de vérification et d'actuariat[2]	10 602 $	5	15	25 500 $	36 102 $
William Swirsky, Président, Comité de vérification et d'actuariat[2]	21 750 $	7	16	29 700 $	51 450 $
Jean Turmel, Président, Comité des placements	29 000 $	11	26	47 700 $	76 700 $

[1] Guy Matte a pris sa retraite le 31 décembre 2009.

[2] William Swirsky a présidé le Comité de vérification et d'actuariat de janvier à août 2009. David Smith occupe ce poste depuis septembre 2009.

Le point sur la législation

À la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle de 2008, l'Annexe 1 et l'Entente des partenaires, notamment la politique de gestion de la capitalisation, ont été modifiées par les partenaires le 3 juin 2009, comme suit (les modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2009) :

- l'Annexe 1 a été clarifiée en ce qui a trait à l'application de l'augmentation de 1 % du taux de cotisation de base;
- l'Entente des partenaires a été modifiée afin d'intégrer expressément la politique de gestion de la capitalisation;
- la politique de gestion de la capitalisation a été révisée afin de tenir compte des détails opérationnels relatifs à la mise en œuvre et au suivi de la protection conditionnelle contre l'inflation.

L'Annexe 1 a aussi été modifiée par les partenaires le 3 juin 2009 (les modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2010) afin d'exiger du gouvernement et des employeurs désignés qu'ils versent des cotisations supplémentaires si la protection conditionnelle contre l'inflation était invoquée. Les modifications habilitantes apportées à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* ont été adoptées par le gouvernement de l'Ontario (modifications entrées en vigueur le 1er janvier 2010).

D'autres modifications à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* qui prévoient la gestion par des tiers d'autres régimes ou caisses de retraite relevant du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (sous réserve de l'accord des partenaires) ont été adoptées en juin par le gouvernement de l'Ontario.

Les partenaires ont également accepté les modifications apportées à l'Annexe 1 qui ont pour effet de simplifier et de rationaliser le processus de rachat pour les participants. Ces modifications, qui entreront en vigueur le 1er septembre 2010, ont été approuvées.

Nous avons répondu à la demande de commentaires du gouvernement du Canada dans son document de consultation de mars 2009 sur les régimes de retraite privés régis par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada (comme nous investissons dans des entreprises sous réglementation fédérale dont les régimes de retraite sont également sous réglementation fédérale, et que nos placements sont touchés par les règles d'investissement en vertu de cette loi puisque l'Ontario les a adoptées dans sa *Loi sur les régimes de retraite*). Notre réponse portait sur la capitalisation du régime et les règles d'investissement et était similaire à celle que nous avions donnée à la suite du rapport de la Commission d'experts en régimes de retraite de l'Ontario (le rapport Arthurs). Notre réponse traitait également de la couverture du système de retraite et des limites actuelles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le gouvernement de l'Ontario a adopté de nouvelles règles en 2009 qui auront pour effet de simplifier et de rationaliser le processus d'évaluation et de division des prestations de retraite en cas de rupture du mariage. Ces règles remplaceront le régime précédent qui était inutilement complexe pour les participants.

Le gouvernement de l'Ontario a également annoncé un certain nombre de propositions de réforme touchant la *Loi sur les régimes de retraite*, issues du rapport de la Commission d'experts en régimes de retraite de l'Ontario (2008). Ces propositions sont à l'étude afin d'en évaluer l'incidence éventuelle sur le régime.

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés suivant des conventions comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers consolidés.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour donner l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'embauche et la formation du personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité finale des états financiers consolidés revient aux membres du conseil. Le conseil est secondé par le Comité de vérification et d'actuariat, composé de six membres du conseil ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité étudie les recommandations que font les vérificateurs internes et externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que les mesures prises par la direction pour les mettre en application. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs internes et externes afin de décider de la portée et du moment de leurs vérifications respectives, d'étudier leurs constatations et de s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité revoit les états financiers consolidés et les recommande à l'approbation du conseil.

Les vérificateurs externes du régime, Deloitte & Touche s.r.l., relèvent directement du Comité de vérification et d'actuariat, auquel ils ont entièrement et librement accès pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne. Ils ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur vérification a comporté des sondages et d'autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur.

Le président et chef de la direction,

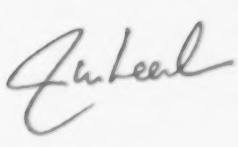

Jim Leech

Le vice-président principal et directeur financier,

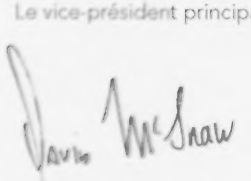

David McGraw

Le 23 février 2010

Rapport des vérificateurs à l'administrateur

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2009 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à l'administrateur du régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations, des prestations constituées et du déficit du régime au 31 décembre 2009 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, des prestations constituées et du déficit pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 février 2010

Opinion formulée par les actuaires

Le cabinet Mercer (Canada) limitée a été retenu par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et des obligations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») au 31 décembre 2009 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime pour l'inclure dans les états financiers du régime. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les récents résultats du régime en ce qui a trait aux hypothèses non économiques et présenté nos conclusions au conseil.

L'évaluation du passif actuariel du régime a été fondée sur ce qui suit :

- les données sur la participation au 31 décembre 2008 fournies par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- les méthodes prescrites par le Chapitre 4100 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement aux états financiers des régimes de retraite;
- les taux d'intérêt réels et nominaux des obligations du Canada à long terme à la fin de 2009;
- les hypothèses sur les événements à venir (par exemple, taux d'inflation futurs et taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le conseil;
- les renseignements recueillis auprès du ministère du Travail de l'Ontario et autres données publiées sur les règlements salariaux négociés pour les années scolaires 2009-2010 à 2011-2012.

L'objectif des états financiers est de donner une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2009 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime. La situation financière présentée dans ces états est différente de celle produite pour l'évaluation réglementaire (c'est-à-dire, l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* et la *Loi sur les régimes de retraite* [Ontario]), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif actuariel du régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation des événements à venir et des conditions du marché à la fin de 2009 faite par le conseil, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, par rapport aux hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et les hypothèses utilisées à l'égard de l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus du Canada.

Scott B. McManus, FICA
Le 23 février 2010

Malcolm P. Hamilton, FICA

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit

au 31 décembre 2009 (M$)	*2009*	*2008*
Actif net disponible pour le service des prestations		
Actif		
Placements (note 2)	123 900 $	132 045 $
Somme à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	2 524	2 187
Somme à recevoir des courtiers	93	182
Encaisse	493	186
Immobilisations corporelles	43	33
	127 053	134 633
Passif		
Passif lié aux placements (note 2)	30 391	46 944
Somme à verser aux courtiers	79	88
Créditeurs et charges à payer	181	168
	30 651	47 200
Actif net disponible pour le service des prestations	96 402	87 433
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 4)	12 704	19 524
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	109 106 $	106 957 $
Prestations constituées et déficit		
Prestations constituées (note 5)	131 858 $	118 141 $
Déficit	(22 752)	(11 184)
Prestations constituées et déficit	109 106 $	106 957 $

Au nom de l'administrateur du régime :

Présidente du conseil

Membre du conseil

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (M$)	*2009*	*2008*
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	**87 433 $**	108 546 $
Opérations de placement		
Revenu (perte) de placement (note 9)	**10 891**	(19 039)
Frais d'administration – placements (note 14a)	**(214)**	(155)
Opérations de placement, montant net	**10 677**	(19 194)
Services aux participants		
Cotisations (note 12)	**2 723**	2 311
Prestations versées (note 13)	**(4 393)**	(4 195)
Frais d'administration – services aux participants (note 14b)	**(38)**	(35)
Services aux participants, montant net	**(1 708)**	(1 919)
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	**8 969**	(21 113)
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	**96 402 $**	87 433 $

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (M$)	*2009*	*2008*
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	**118 141 $**	115 459 $
Augmentation des prestations de retraite constituées		
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	**4 709**	5 352
Prestations constituées	**3 571**	3 458
Modification des hypothèses actuarielles (note 5a)	**9 941**	(2 319)
(Gains) pertes actuariels (note 5c)	**(111)**	386
	18 110	6 877
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations versées (note 13)	**4 393**	4 195
Augmentation nette des prestations constituées	**13 717**	2 682
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	**131 858 $**	118 141 $

État consolidé de l'évolution du déficit

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (M$)	*2009*	*2008*
Déficit, au début de l'exercice	**(11 184) $**	(10 542) $
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	**8 969**	(21 113)
Variation de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 4)	**(6 820)**	23 153
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	**2 149**	2 040
Augmentation nette des prestations constituées	**(13 717)**	(2 682)
Déficit, à la fin de l'exercice	**(22 752) $**	(11 184) $

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Description du régime

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* (Ontario), telle qu'elle a été modifiée.

a) **Généralités**

Le régime est régi par la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et les participants au régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO). Les modalités du régime sont présentées dans l'Entente des partenaires.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé non assujetti à l'impôt sous le numéro 0345785.

Le régime et les placements sont gérés par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*, le conseil constitue une société sans capital-actions non assujettie à la *Loi sur les corporations* (Ontario).

b) **Capitalisation**

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placements. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province, ainsi que par des écoles privées et organismes désignés. La valeur des prestations et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) **Rentes de retraite**

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

d) **Rentes d'invalidité**

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissibles. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

e) **Prestations de décès**

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) **Indexation des prestations**

Les prestations de retraite sont rajustées en janvier chaque année en fonction de l'inflation à 100 % de l'indice des prix à la consommation (IPC), sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté. Le régime a été modifié en 2008 afin de ramener le niveau de protection garantie contre l'inflation pour les services décomptés après le 31 décembre 2009 à 50 % de l'augmentation de l'IPC. À partir de janvier 2011, les rajustements en fonction de l'inflation au-delà de ce niveau par les corépondants du régime dépendront de sa capitalisation.

g) **Convention de retraite**

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ses règlements sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations, dont voici des exemples : 1) participants dont le salaire moyen au départ à la retraite est supérieur à 132 037 $ (avec exemption du RPC : 122 222 $) en 2009 et à 126 220 $ (avec exemption du RPC : 116 667 $) en 2008; 2) en cas de retraite anticipée, participants dont la réduction de la rente serait supérieure à celle prévue par le régime en raison des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations, de même que les prestations constituées et le déficit au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

NOTE 1.

Sommaire des principales conventions comptables

a) **Mode de présentation**

Les présents états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La juste valeur de l'actif et du passif ainsi que les résultats des opérations des filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont le régime est le principal bénéficiaire sont consolidés dans les états financiers du régime.

L'EDDV est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel ou une entité pour laquelle le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne permet pas à ses détenteurs de réunir les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. Le principal bénéficiaire, soit l'entité qui assume la plus grande part des pertes prévues ou reçoit la plus grande part des rendements résiduels prévus, est tenu de consolider l'EDDV dans ses états financiers.

Les EDDV dont le régime est le principal bénéficiaire ou dans lesquelles il détient des droits variables significatifs sont principalement des sociétés fermées et des sociétés en commandite de placements non traditionnels.

Les états financiers consolidés du régime comprennent également la quote-part revenant au régime de la juste valeur de l'actif, du passif et des placements dans les coentreprises importantes.

Les opérations et soldes intersociétés sont éliminés dans la préparation des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.

b) **Modifications aux conventions comptables**

En 2009, le régime a adopté des modifications au chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Conformément à ces modifications, le régime doit présenter et classer les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. Les informations figurent à la note 2b.

c) **Placements**

Évaluation des placements

Les placements et le passif lié aux placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

a. Les titres du marché monétaire à court terme sont évalués au moyen des cours moyens de clôture ou des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.

b. Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.

c. Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours de clôture. En cas d'inactivité du marché d'un titre ou de restrictions imposées au régime par des tiers sur la vente de la totalité ou d'une partie du placement dans un titre, la direction estime la juste valeur de ce titre au moyen de techniques appropriées, dont des modèles d'évaluation.

d. Les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables sont évalués d'après la juste valeur estimative établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations de la direction ou de l'évaluateur, ou des deux. Dans les cas où l'évaluation est confiée à des évaluateurs externes, la direction doit s'assurer de leur indépendance et comparer les hypothèses utilisées par ceux-ci aux attentes de la direction selon les conditions actuelles du marché et les pratiques habituelles afin que l'évaluation tienne compte des activités et des conditions économiques liées au placement.

   Chaque année, au moins 70 % de la valeur du portefeuille d'immeubles locatifs de tout type et de diverses régions fait l'objet d'une évaluation indépendante. Au moins 90 % du portefeuille immobilier est évalué par des évaluateurs indépendants tous les trois ans. Une même société d'évaluation ne peut évaluer la même propriété plus de trois années consécutives.

e. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur d'après les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. D'autres techniques d'évaluation appropriées servent à en établir la juste valeur lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles.

f. Les placements non traditionnels, constitués de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme standardisés gérés, sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur de l'actif net fournie par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue la valeur de l'actif net.

Le régime fait appel à diverses techniques d'évaluation pour établir la juste valeur des placements pour lesquels aucun prix de marché observable pour des placements identiques ne peut être relevé sur les marchés actifs. Elles comprennent : les méthodes d'évaluation fondées sur les prix de marché observables pour des placements semblables; les approches axées sur la valeur actualisée selon lesquelles les flux de trésorerie futurs produits par le placement sont estimés puis actualisés au moyen d'un taux d'intérêt ajusté au risque; et les modèles d'évaluation des options. Les principales données utilisées dans le cadre de ces méthodes d'évaluation sont énumérées ci-dessous. Les valeurs situées entre les valeurs mesurées ou au-delà de celles-ci sont obtenues par interpolation et extrapolation.

- Cours des obligations – les valeurs de marché sont généralement disponibles pour les obligations d'État, les obligations de certaines sociétés et d'autres produits de créance.
- Écarts de taux – lorsqu'ils sont disponibles, les écarts de taux sont établis à partir des prix des swaps sur défaillance ou d'autres instruments de crédit, comme des titres de créance. Dans d'autres cas, les écarts de taux proviennent du service d'établissement des prix.
- Taux d'intérêt – établis principalement à partir de taux d'intérêt de référence, comme les taux d'intérêt des banques centrales, les marchés des swaps, des obligations et des contrats à terme standardisés. On tient compte des taux d'intérêt de référence pour établir les taux d'actualisation utilisés dans les approches fondées sur la valeur actualisée.
- Taux de change – il existe des marchés observables pour les opérations au comptant, les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme standardisés dans les principales devises.
- Titres cotés en bourse et indices boursiers – les cours sont facilement disponibles pour les actions inscrites en bourse de même que les indices qui s'y rapportent.
- Prix des marchandises – de nombreuses marchandises sont négociées activement en bourse par le biais d'opérations au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme standardisés.
- Volatilité des prix et corrélations – la volatilité est la mesure de la tendance d'un cours donné à varier dans le temps. La corrélation permet d'évaluer dans quelle mesure deux cours ou plus ou d'autres variables ont évolué ensemble historiquement. La volatilité est un paramètre d'évaluation des options et de certains éléments, comme les produits dérivés, qui comportent plus d'une variable sous-jacente dépendante d'une corrélation. Les valeurs entrant dans le calcul de la volatilité et des corrélations sont obtenues à partir des soumissions des courtiers, des services d'établissement des prix ou du cours des options.
- Prévisions relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables – les prévisions reposent sur des hypothèses relatives aux produits, à la croissance des produits, aux charges, aux dépenses en immobilisations et à la structure du capital. Elles sont habituellement fournies par la direction des sociétés dans lesquelles le régime investit ou par des gestionnaires externes. D'autres hypothèses provenant de parties externes, comme des évaluateurs, peuvent être utilisées dans les prévisions.

Le régime améliore et modifie ses techniques d'évaluation en fonction de l'évolution des marchés et des produits, à mesure que le prix des produits individuels devient plus transparent.

Même si la direction du régime estime que ses techniques d'évaluation sont appropriées et correspondent à celles d'autres participants sur le marché, l'emploi de techniques ou d'hypothèses différentes pourrait donner des estimations différentes de la juste valeur à la date du bilan. La direction a évalué la situation et établi que l'utilisation d'autres hypothèses possibles ne donnerait pas des justes valeurs notablement différentes.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur
Les placements et le passif lié aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Comptabilisation à la date de transaction
Les achats et les ventes de placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

Revenu de placement
Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les intérêts créditeurs et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Ceux-ci sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction. Étant donné que les produits tirés des biens immobiliers sont déterminés en fonction de la juste valeur, la dotation à l'amortissement est exclue de la détermination de ces produits.

Coûts de transaction
Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction engagés sont passés en charges et constatés comme des coûts de transaction. Les montants des transactions reçus par le régime qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés après déduction des coûts de transaction payés.

Frais de gestion
Les frais de gestion et de rendement payés pour les titres de sociétés fermées et de fonds de couverture sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

d) **Conversion de devises**
Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

e) **Prestations constituées**
La valeur des prestations de retraite constituées et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaires indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

f) **Cotisations**
Les cotisations des participants, de la province, des écoles privées désignées et des organismes désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les sommes reçues des participants pour des services validés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

g) **Avantages sociaux**
Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations constituées englobent les prestations encore à payer.

h) **Utilisation d'estimations**
L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Les estimations importantes servent surtout à établir la valeur des prestations constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif liés aux placements. La note 5 explique comment les estimations servent à établir la valeur des prestations constituées et la note 1c explique comment les estimations servent à établir le calcul de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et du passif liés aux placements.

NOTE 2.

Placements

Le régime investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des placements à revenu fixe, des actions et des placements sensibles à l'inflation, conformément à la politique du conseil sur la diversification de l'actif.

a) **Placements[1] avant la répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés**

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que du passif lié aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 263 M$ (374 M$ en 2008), avant la répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés, au 31 décembre.

	2009		2008	
(M$)	*Juste valeur*	*Coût*	*Juste valeur*	*Coût*
Titres à revenu fixe				
Débentures	**2 499 $**	**2 258 $**	4 340 $	3 868 $
Obligations	**18 089**	**19 547**	21 202	21 947
Titres du marché monétaire	**3 207**	**3 308**	4 309	4 353
Placements non traditionnels[2]	**7 204**	**7 507**	9 659	9 542
	30 999	**32 620**	39 510	39 710
Actions				
Cotées en bourse				
Canadiennes	**1 761**	**1 373**	3 302	3 881
Non canadiennes	**20 658**	**19 464**	15 051	19 251
Hors bourse				
Canadiens	**2 611**	**2 707**	2 776	2 836
Non canadiens	**8 931**	**10 282**	9 529	11 731
	33 961	**33 826**	30 658	37 699
Placements sensibles à l'inflation				
Biens immobiliers (note 8)	**17 772**	**13 924**	16 680	12 915
Titres à taux réels				
Canadiens	**13 031**	**10 159**	10 325	9 053
Non canadiens	**6 518**	**6 621**	7 625	6 913
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	**15 868**	**15 528**	16 916	16 853
	53 189	**46 232**	51 546	45 734
	118 149	**112 678**	121 714	123 143
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	**2 453**	**2 455**	3 002	3 000
Garantie en espèces déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt sur des titres	**983**	**1 005**	155	151
Contrats sur produits dérivés, montant net	**2 315**	**1 208**	7 174	3 882
	5 751	**4 668**	10 331	7 033
Placements	**123 900 $**	**117 346 $**	132 045 $	130 176 $

[1] Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter au tableau des placements de plus de 100 M$ présenté à la page 105.

[2] Constitués de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme standardisés gérés.

	2009		2008	
(M$)	*Juste valeur*	*Coût*	*Juste valeur*	*Coût*
Passif lié aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	**(9 684) $**	**(9 701) $**	(20 569) $	(20 539) $
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	**(1 429)**	**(1 467)**	(1 808)	(1 771)
Actions	**(983)**	**(911)**	(155)	(152)
Coentreprises (note 6)	**(4 933)**	**(5 453)**	(4 944)	(6 262)
Filiales et EDDV (note 7)	**(7 318)**	**(8 029)**	(6 872)	(7 629)
Biens immobiliers (note 8)	**(3 563)**	**(3 468)**	(3 200)	(3 151)
Garantie en espèces reçue en vertu d'appendices de soutien au crédit	**(268)**	**(268)**	(142)	(142)
Contrats sur produits dérivés, montant net	**(2 213)**	**(1 512)**	(9 254)	(1 855)
	(30 391)	**(30 809)**	(46 944)	(41 501)
Placements, montant net (note 2d)	**93 509 $**	**86 537 $**	85 101 $	88 675 $

b) **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Le tableau suivant présente les placements et le passif lié aux placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

				2009
(M$)	*Niveau 1*	*Niveau 2*	*Niveau 3*	*Total*
Titres à revenu fixe	14 144 $	5 426 $	11 429 $	**30 999 $**
Actions	20 893	351	12 717	**33 961**
Placements sensibles à l'inflation	19 190	71	33 928	**53 189**
Sommes à recevoir liées aux placements/(passif), montant net	(1 617)	(8 048)	(14 975)	**(24 640)**
Placements, montant net	52 610 $	(2 200) $	43 099 $	**93 509 $**

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et du passif lié aux placements mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) au cours de l'exercice. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

					2009
(M$)	*Titres à revenu fixe*	*Actions*	*Placements sensibles à l'inflation*	*Sommes à recevoir liées aux placements/ (passif), montant net*	*Total*
Solde, au début de l'exercice	14 459 $	14 235 $	32 650 $	(15 002) $	46 342 $
Achats	10 629	2 490	6 504	17 633	37 256
Ventes	(13 239)	(3 044)	(5 236)	(18 204)	(39 723)
Transferts vers le niveau[1]	50	–	–	–	50
Transferts depuis le niveau[1]	(5)	–	–	(103)	(108)
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement (note 9)					
Réalisés	(541)	(2 614)	828	555	(1 772)
Non réalisés	76	1 650	(818)	146	1 054
Solde, à la fin de l'exercice	11 429 $	12 717 $	33 928 $	(14 975) $	43 099 $

[1] Les transferts vers et depuis le niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données de titres sous-jacents.

c) **Contrats sur produits dérivés**

Les contrats sur produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats sur produits dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats sur produits dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats sur produits dérivés et n'indique pas, par conséquent, l'exposition du régime aux risques de crédit ou du marché. Les contrats sur produits dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats sur produits dérivés peuvent fluctuer considérablement.

Les contrats sur produits dérivés négociés hors bourse ou en bourse comprennent notamment :

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse dans lesquels deux contreparties échangent un ensemble de flux de trésorerie selon un taux convenu appliqué à un montant nominal. Voici les diverses ententes de swaps auxquelles le régime participe.

Les swaps sur actions et sur marchandises sont des contrats dans le cadre desquels une partie s'engage à verser à l'autre partie, ou à recevoir de celle-ci, des flux financiers fondés sur les variations de valeur d'un indice boursier ou du cours d'une marchandise, d'un panier de titres, d'un titre ou d'une marchandise unique.

Les swaps de taux sont des ententes dans le cadre desquelles deux parties s'échangent un ensemble de paiements fondés sur différents taux appliqués à un montant nominal.

Les swaps de devises consistent en un échange de paiements fixes dans une devise en contrepartie de paiements fixes établis dans une autre devise.

Contrats à terme standardisés et contrats à terme de gré à gré
Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des marchés boursiers réglementés visant de tels contrats, tandis que les contrats à terme de gré à gré sont des ententes négociées hors bourse entre deux parties. Voici des exemples de contrats à terme standardisés et de contrats à terme de gré à gré.

Les contrats à terme standardisés portant sur des titres ou des marchandises sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter à valeur fixe (prix convenu), selon un indice boursier ou le cours d'une marchandise, un panier de titres, un titre ou une marchandise unique à une date ultérieure prédéterminée.

Les contrats à terme de taux d'intérêt sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter des instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt à une date ultérieure prédéterminée selon un prix établi.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix établi ou selon une entente précise à une date ultérieure prédéterminée.

Options
Les options peuvent être acquises sous forme de montant standardisé en bourse ou hors bourse selon des modalités personnalisées. Il s'agit d'ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises à un prix établi, à une date ultérieure prédéterminée. Le vendeur d'une option peut également régler le contrat par un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acheteur. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le régime conclut diverses ententes en matière d'options, qui portent notamment sur des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des devises.

Produits dérivés sur crédit
Les produits dérivés sur crédit sont des contrats hors bourse par lesquels le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) est transféré d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés sur crédit comprennent notamment les swaps sur défaillance, les swaps d'actions sur défaillance, les swaps sur rendement total et les prêts participatifs.

Les swaps sur défaillance et les swaps d'actions sur défaillance procurent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé résultant d'événements précis, comme le défaut de paiement ou l'insolvabilité. Ces swaps ressemblent, par leur structure, à une option en vertu de laquelle l'acheteur paie une prime au vendeur du swap sur défaillance et du swap d'actions sur défaillance en retour d'un paiement pour la détérioration de la valeur de l'actif référencé. L'actif référencé d'un swap sur défaillance est un instrument de créance, tandis que l'actif référencé d'un swap d'actions sur défaillance est un instrument de capitaux propres.

Les swaps sur rendement total sont des contrats qui prévoient l'échange entre contreparties de flux de trésorerie correspondant à la variation de la valeur de l'actif référencé.

Les prêts participatifs sont des contrats dans le cadre desquels une contrepartie fournit du financement à l'autre partie en échange d'une participation au partage des risques et des bénéfices des prêts contractés par l'autre partie.

Autres produits dérivés
Le régime négocie également hors bourse d'autres produits dérivés, comme les swaps liés à la volatilité/aux écarts et les swaps sur dividendes. Un investisseur peut négocier des swaps liés à la volatilité/aux écarts dans le but d'ajouter une plus-value ou de couvrir les risques associés à l'amplitude d'un mouvement, par exemple la volatilité, les écarts, la corrélation ou la covariance de certains produits sous-jacents, comme les taux de change ou les indices boursiers. Les swaps sur dividendes sont des contrats hors bourse dans le cadre desquels l'investisseur convient d'égaler tous les dividendes produits par un titre ou un indice sous-jacent pendant une période donnée. En retour, le payeur des dividendes reçoit à l'échéance un montant fixe, appelé « taux des swaps sur dividendes ».

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats sur produits dérivés détenus par le régime au 31 décembre.

		2009		2008	
(M$)		*Montant nominal*	*Juste valeur*	*Montant nominal*	*Juste valeur*
Produits dérivés sur actions et sur marchandises					
Swaps		15 102 $	977 $	14 827 $	(3 023) $
Contrats à terme standardisés		6 920	3	2 509	18
Options : Cotées en bourse	– achetées	136	4	44	3
	– vendues	213	(6)	688	(11)
Hors bourse	– achetées	4 563	324	10 641	425
	– vendues	2 924	(216)	1 688	(118)
		29 858	1 086	30 397	(2 706)
Produits dérivés sur taux d'intérêt					
Swaps		5 146	7	15 945	(253)
Contrats à terme standardisés		29 669	(8)	42 037	4
Options : Cotées en bourse	– achetées	–	–	760	4
	– vendues	73	(1)	968	(3)
Hors bourse	– achetées	5 739	37	3 843	106
	– vendues	1 098	(20)	809	(83)
		41 725	15	64 362	(225)
Produits dérivés sur devises					
Swaps		44	2	162	1
Contrats à terme de gré à gré[1]		31 004	138	43 536	6
Contrats à terme standardisés		16	–	4	–
Options : Hors bourse	– achetées	10 431	180	18 722	847
	– vendues	8 877	(145)	18 461	(852)
		50 372	175	80 885	2
Produits dérivés de crédit					
Prêts participatifs		189	101	207	84
Swaps sur défaillance	– achetés	10 825	209	14 708	1 512
	– vendus	2 494	(567)	7 898	(2 257)
Swaps sur rendement total		37	(16)	829	(264)
		13 545	(273)	23 642	(925)
Autres produits dérivés					
Swaps liés à la volatilité/aux écarts		15 481	(246)	22 609	(322)
Swaps sur dividendes		263	(28)	299	(23)
		15 744	(274)	22 908	(345)
		151 244	729	222 194	(4 199)
Garantie nette en espèces (reçue) payée en vertu de contrats sur produits dérivés		–	(627)	–	2 119
Montant nominal et juste valeur nette des contrats sur produits dérivés		151 244 $	102 $	222 194 $	(2 080) $

[1] À l'exception des contrats de change à terme de gré à gré liés à l'actif des biens immobiliers comme l'indique la note 8.

La juste valeur nette des contrats sur produits dérivés au 31 décembre présentée à la page précédente se compose comme suit :

(M$)	*2009*	*2008*
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 004 $	7 059 $
Garantie en espèces payée en vertu de contrats sur produits dérivés	132	2 236
Passif lié aux produits dérivés	(2 275)	(11 258)
Garantie en espèces reçue en vertu de contrats sur produits dérivés	(759)	(117)
	102 $	(2 080) $

d) Composition de l'actif des placements

Le régime appliquait une politique en vertu de laquelle l'actif doit être composé de 40 % d'actions, de 15 % de titres à revenu fixe et de 45 % de placements sensibles à l'inflation au 31 décembre 2009. Le régime appliquait une politique en vertu de laquelle l'actif doit être composé de 45 % d'actions, de 22 % de titres à revenu fixe et de 33 % de placements sensibles à l'inflation au 31 décembre 2008.

Les titres de sociétés fermées, les contrats sur produits dérivés ainsi que les sommes à recevoir et le passif liés aux placements sont classés par catégorie de composition de l'actif, selon l'intention de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net du total des placements du régime au 31 décembre se résume comme suit :

	2009		*2008*	
	Placements nets réels à la juste valeur (M$)	*Composition de l'actif %*	*Placements nets réels à la juste valeur (M$)*	*Composition de l'actif %*
Actions				
Canadiennes	8 427 $	9 %	6 212 $	7 %
Non canadiennes	32 755	35	28 719	34
	41 182	44	34 931	41
Titres à revenu fixe				
Obligations	16 456	18	14 217	17
Placements non traditionnels	5 300	6	7 795	9
Stratégies de rendement absolu	3 121	3	6 956	8
Titres du marché monétaire	(15 492)	(17)	(20 975)	(25)
Dette grevant les biens immobiliers (note 8)	(2 947)	(3)	(2 676)	(3)
	6 438	7	5 317	6
Placements sensibles à l'inflation				
Biens immobiliers, montant net (note 8)	17 156	18	16 156	19
Titres à taux réels	18 888	20	17 415	20
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	7 906	9	10 029	12
Marchandises	1 939	2	1 253	2
	45 889	49	44 853	53
Placements, montant net	93 509 $	100 %	85 101 $	100 %

e) Gestion des risques

Objectifs

Le principal risque à long terme auquel est exposé le régime est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d. la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, l'objectif de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition aux risques du marché et de crédit relatifs à un émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

Le régime gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour effectuer les paiements à court terme évalués à la valeur de marché résultant de la position en produits dérivés du régime et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Politiques

Le régime ne gère pas les risques du marché distinctement des risques de crédit. Il assure une gestion du risque cohérente pour ses placements au moyen d'un certain nombre de politiques et de lignes directrices, notamment :

- Énoncé de Politiques et procédés de placement – Ce document précise les modalités de placement de la caisse. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le conseil approuve les politiques contenues dans l'énoncé et les passe en revue au moins une fois l'an.
- Directives et objectifs relatifs à la caisse – Ils s'appliquent à l'ensemble de la caisse et à des catégories d'actifs. Ils portent sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. Ce document comprend des lignes directrices sur la composition de l'actif et la répartition du budget de risque. On y retrouve également les restrictions propres aux placements, par exemple, l'exposition maximale permise auprès d'un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. Le conseil approuve ces lignes directrices et les passe en revue régulièrement.
- Lignes directrices des portefeuilles de chaque service de placement – Elles s'appliquent aux portefeuilles individuels dans chaque catégorie d'actifs gérée par la division Placements. Toutes les lignes directrices des portefeuilles précisent, pour chaque service, les stratégies de placement, les procédures d'exploitation, les limites d'opérations, les exigences d'approbation et les facteurs de risque et contiennent une description de la gestion des risques et des exigences en matière de déclaration des données pour chaque gestionnaire de portefeuille, particulièrement en ce qui a trait à la déclaration des écarts par rapport aux lignes de conduite approuvées pour le portefeuille. Toutes les lignes directrices des portefeuilles sont soumises à l'examen et à l'approbation du vice-président directeur de la division Placements et du vice-président ou du vice-président principal responsable du service.
- Lignes directrices sur l'autorisation et l'exécution des transactions – Ces lignes directrices énoncent les principes qui régissent les transactions avec des contreparties autorisées et la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de transiger avec une nouvelle contrepartie.
- Politique d'approbation préalable des transactions – Cette politique officialise les procédures afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des données requises pour la saisie, l'établissement du prix, la gestion du risque et la comptabilisation des transactions, et d'en permettre l'enregistrement dans les registres du régime en temps opportun, avant le début des transactions.

Processus

Il incombe à chaque service de placement de gérer les risques associés aux placements dont il a la responsabilité. Chaque service doit respecter l'Énoncé de politiques et procédés de placement, les Directives et objectifs relatifs à la caisse, les Lignes directrices sur l'autorisation et l'exécution des transactions, la Politique d'approbation préalable des transactions et les lignes directrices des portefeuilles, de même que les budgets de risque qui y sont affectés. De plus, le service des titres à revenu fixe doit veiller à garder les liquidités nécessaires conformément aux lignes directrices du régime à cet égard. La division Finances mesure de manière indépendante l'exposition au risque de placement et les liquidités du régime et fournit l'information à la division Placements et au Comité des placements du conseil.

Chaque service de placement dispose d'un comité de placements, ou d'une structure équivalente, qui se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés aux portefeuilles dont il a la gestion et d'établir des plans d'action, le cas échéant. Les gestionnaires individuels de chaque service de placement reçoivent une autorité de placement limitée du conseil, qui l'a lui-même déléguée à l'équipe de direction. Les limites d'opérations et les exigences d'approbation sont définies dans les lignes directrices des portefeuilles pour le service. Dans le cas de placements négociés hors bourse, comme les placements non traditionnels et les placements dans des sociétés fermées, les services de placement doivent effectuer une vérification préalable avant l'acquisition de titres et utiliser celle-ci comme un outil de suivi pour surveiller les placements après l'acquisition. On vise ainsi à assurer la plus grande transparence possible aux services pour leur permettre d'évaluer l'exposition au risque qui découle de tels placements.

Les gestionnaires principaux de chaque service de placement forment le Comité de planification des placements et du risque, qui se concentre sur la gestion des risques de placement pour l'ensemble de la caisse. Le chef des finances assiste à la toutes les réunions du comité à titre d'observateur. Ce comité allie l'expérience et le jugement nécessaires en matière de placements et d'exploitation pour évaluer et gérer les risques de crédit, du marché et de liquidité sur une base régulière. Il surveille et gère les risques liés aux devises, aux taux d'intérêt et aux liquidités pour l'ensemble de la caisse. Le comité se réunit aux deux semaines, ou plus souvent selon le contexte.

Le Comité de gestion du risque d'entreprise supervise et gère les risques liés aux placements et les autres risques auxquels est exposé le régime. Le comité, présidé par le chef de la direction, comprend des représentants expérimentés provenant de toutes les divisions. Le Comité de gestion du risque d'entreprise se réunit régulièrement et présente au conseil un rapport à chaque semestre, ou plus fréquemment au besoin.

La section ombrée de l'analyse par la direction, aux pages 28 et 29, fournit plus d'information sur le processus de budgétisation des risques. La section ombrée est partie intégrante des états financiers consolidés.

f) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable (risque de crédit). Le risque de crédit représente un risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Gestion des risques de crédit

Le régime gère activement les risques de crédit. Lorsqu'on détecte une exposition excessive à des risques individuels ou des groupes de risques, le régime prend les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. Ces mesures comprennent notamment la réduction de l'exposition et l'utilisation de produits dérivés sur crédit.

Exception faite des titres de créance émis ou garantis sans condition importante par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada (ayant une cote de crédit de « AA » attribuée par les sociétés de conseils en valeurs) ou par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, les placements totaux en titres d'un émetteur unique dans toutes les catégories d'actifs ne peuvent excéder 3 % de la valeur de marché de l'ensemble de la caisse, sans l'approbation du conseil. En outre, les placements ayant une cote de crédit inférieure à « BBB » ou l'équivalent ou sans cote ne peuvent constituer plus de 20 % de la valeur du marché de l'ensemble des obligations, des débentures, des titres de créance à rendement réel, du crédit mezzanine et d'autres titres de créance (à l'exclusion de la valeur de marché des débentures non négociables émises par la province de l'Ontario, des dettes de tiers affiliés grevant des biens immobiliers et des dettes liées à une stratégie de placement approuvée par le conseil).

Le régime dispose d'un processus d'évaluation des risques de crédit pour déterminer les contreparties qui sont autorisées à participer à des conventions de rachat, à des conventions de revente et à des contrats sur produits dérivés. Le régime traite principalement avec des contreparties dont la cote de crédit est d'au moins « A » pour les contrats sur produits dérivés. Des lignes directrices limitent l'exposition maximale auprès d'une contrepartie unique dans le cas des contrats sur produits dérivés.

Les garanties permettent d'atténuer grandement le risque de crédit de contrepartie. Le régime obtient systématiquement des garanties dans les cas notamment de conventions de revente ou de contrats sur produits dérivés hors bourse. La note 2i fournit un complément d'information sur les titres donnés en garantie.

Le régime conclut des accords avec des contreparties afin de restreindre son exposition aux créances irrécouvrables. Un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) est conclu avec toutes les contreparties de contrats sur produits dérivés hors bourse, ce qui permet aux deux parties de procéder à un règlement net des obligations à la cessation ou lorsqu'un événement prédéterminé survient. Le régime négocie également une convention connexe, appelée annexe sur le soutien au crédit, avec ses principales contreparties pour atténuer davantage le risque de crédit de contrepartie. Cette annexe procure au régime le droit de réaliser une garantie donnée par des contreparties en cas de défaillance de ces contreparties.

Exposition maximale aux risques de crédit avant garantie
Le tableau suivant présente l'exposition maximale, au 31 décembre, aux risques de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. L'analyse porte sur les actifs financiers exposés aux risques de crédit seulement; les autres actifs financiers, particulièrement les titres de sociétés ouvertes, de même que les actifs non financiers, en sont exclus. Dans le cas des garanties et des engagements de prêts, l'exposition maximale correspond au montant maximal que le régime aurait à payer en cas de réalisation de la garantie et au montant complet des engagements de prêts.

(M$)	*2009*	*2008*
Au bilan :		
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 524 $	2 187 $
Somme à recevoir des courtiers	93	182
Encaisse	493	186
Titres à revenu fixe		
Débentures	2 499	4 340
Obligations	18 089	21 202
Titres du marché monétaire	3 207	4 309
Placements sensibles à l'inflation		
Titres à taux réels		
Canadiens	13 031	10 325
Non canadiens	6 518	7 625
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2 453	3 002
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 004	7 174
Total au bilan :	51 911 $	60 532 $
Hors bilan :		
Garanties	3 002 $	8 521 $
Engagements de prêts	611	975
Total hors bilan :	3 613	9 496
Total de l'exposition maximale au 31 décembre	55 524 $	70 028 $

Bien que l'exposition maximale du régime aux risques de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex. des garanties en faveur du régime) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le régime, comme on l'a décrit plus tôt.

Concentration du risque de crédit
Au 31 décembre 2009, une importante concentration du risque de crédit du régime est auprès du gouvernement du Canada et de la province de l'Ontario. Cette concentration découle principalement du fait que le régime détient 22,0 G$ (21,2 G$ en 2008) de titres émis par le gouvernement du Canada, 2,5 G$ (4,3 G$ en 2008) de débentures non négociables émises par la province de l'Ontario et 0,8 G$ (0,7 G$ en 2008) d'obligations de la province de l'Ontario, de même qu'une somme à recevoir de 2,5 G$ (2,2 G$ en 2008) de la province de l'Ontario (voir la note 3) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

g) Risque du marché
Le risque du marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change, et de l'écart de taux. Le régime de retraite est exposé aux risques du marché en raison de ses activités de placements. Le niveau de risque du marché auquel est exposé le régime varie selon la conjoncture des marchés, les attentes relatives aux mouvements des cours et des rendements futurs et la composition de l'actif.

Gestion du risque du marché
Le régime gère le risque du marché principalement par la diversification, à l'échelle mondiale, de ses placements dans différents secteurs et par diverses stratégies de placement. Une vaste gamme de contrats sur produits dérivés permet de plus au régime de gérer son exposition au risque du marché.

Évaluation des risques du marché et de crédit
Le régime utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VaR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque du marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VaR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

Le rapport sur le risque *propre à la catégorie d'actifs*, révisé par le Comité de planification des placements et du risque, est préparé selon la méthode du déficit prévu. Ce rapport fait état du risque des placements par catégorie d'actifs et reflète le risque de pertes au titre de l'actif net attribuable à des facteurs de risques du marché et de crédit liés aux obligations en matière de rentes du régime. Statistiquement, le régime pourrait s'attendre à subir des pertes supérieures aux risques définis dans le rapport seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions présentées plus loin.

La méthode du déficit prévu est une approche statistique qui tient compte de la volatilité des marchés et du risque de crédit de même que de la diversification des risques obtenue en effectuant des placements dans des produits et des marchés différents. Les risques, mesurés de manière uniforme pour tous les marchés et les produits, peuvent être regroupés pour donner un indicateur unique de risque. Le niveau de 99 % sur un an utilisé par le régime est obtenu au moyen d'une simulation historique et de l'approche dite « bootstrapping » qui reflète le rendement annuel prévu pour le portefeuille dans 1 % des pires cas. Le régime utilise à l'heure actuelle les données des 23 dernières années du marché. En l'absence de données historiques suffisantes, des approximations et des méthodes statistiques sont utilisées pour compléter les séries de données.

La méthode du déficit prévu employée comporte des limites. Par exemple, il se peut que les données historiques ne fournissent pas la meilleure estimation des changements à venir. Elle ne rend pas la corrélation des rendements des actifs dans des fluctuations de marché extrêmement négatives qui ne se sont pas produites pendant la période couverte par les données historiques. L'approche *bootstrapping* et une longue période historique atténuent toutefois cette limite dans une certaine mesure, puisqu'elles permettent de produire un ensemble de scénarios qui comprennent des événements négatifs extrêmes. Le fait que le régime calcule le risque relatif à ses obligations en matière de rentes à la fin de la journée constitue une autre limite. La situation peut changer radicalement pendant une séance de négociation boursière. Ces limites et la nature même de la méthode du déficit prévu signifient que les pertes du régime peuvent excéder les montants indiqués pour l'exposition aux risques dans les rapports sur les risques.

Le régime surveille et améliore constamment sa méthode de calcul du risque, afin d'en arriver à une estimation la plus juste possible du risque. Un certain nombre d'initiatives sont en cours dans le but d'améliorer le processus de collecte des données du système de risques, particulièrement pour les instruments financiers complexes que négocie le régime. Ces nouvelles initiatives sont centrées sur l'exactitude et l'exhaustivité des données du système de risques, notamment les renseignements commerciaux pertinents et les données relatives aux modalités des instruments financiers.

L'exposition au risque du régime par catégorie d'actifs au 31 décembre s'établit comme suit :

(G$)[1]	*2009*	*2008*
Actions		
Canadiennes	3,5 $	3,0 $
Non canadiennes	15,5	15,0
Titres à revenu fixe		
Obligations	4,5	4,5
Dette grevant les biens immobiliers	1,0	1,0
Titres du marché monétaire	5,5	8,5
Autres	3,0	5,0
Placements sensibles à l'inflation		
Biens immobiliers, montant net	6,0	6,0
Titres à taux réels	3,5	4,0
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	2,5	3,5
Marchandises	1,0	1,0
Exposition totale selon la méthode du déficit prévu[2]	29,0 $	29,0 $

[1] Valeur arrondie au 0,5 G$ près.

[2] L'exposition totale calculée selon la méthode de déficit prévu n'égale pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le régime gère le risque de taux d'intérêt au moyen de produits dérivés sur taux d'intérêt, comme le décrit la note 2c des états financiers. En tenant compte des contrats sur produits dérivés ainsi que des sommes à recevoir et du passif liés aux placements dont fait état la note 2c, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 6 % de la valeur des placements du régime dans des titres à revenu fixe (7 % en 2008). De la même façon, une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait un recul de 14 % de la valeur des placements du régime dans les titres à taux réel (14 % en 2008).

Au 31 décembre 2009, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 18 % du passif au titre du régime (17 % en 2008).

Risque de change
Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats sur produits dérivés connexes.

Au 31 décembre, le régime avait des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

	2009	*2008*
Devise (M$)	*Risque net*	*Risque net*
Dollar américain	19 978 $	22 077 $
Euro	5 358	4 941
Livre sterling	4 673	4 133
Real brésilien	4 237	2 494
Yen japonais	2 155	2 304
Dollar australien	1 935	2 471
Peso chilien	1 279	1 120
Franc suisse	842	850
Dollar de Hong Kong	518	287
Won sud-coréen	391	422
Autres	2 014	561
	43 380 $	41 660 $

Les répercussions d'une variation du taux de change entre le dollar canadien et toute autre devise principale seraient les suivantes :

- une augmentation ou une diminution de la valeur de nos placements libellés en devises;
- une augmentation ou une diminution du revenu de placement découlant de la variation du taux de change utilisé pour faire la conversion de ces placements dans les états financiers consolidés.

h) **Risque de liquidité**
Il s'agit du risque que le régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants et acquérir des placements de façon rapide et rentable. Le risque de liquidité est inhérent aux activités du régime et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, comme les événements liés au crédit ou une fluctuation importante des marchés.

Gestion du risque de liquidité
Les liquidités du régime sont analysées quotidiennement afin de s'assurer que le régime garde au moins 1 % de son actif sous forme de bons du Trésor du Canada non grevés. Le régime gère ses liquidités en détenant d'autres titres non grevés du gouvernement du Canada (obligations, bons du Trésor et obligations à rendement réel) et du gouvernement des États-Unis qui peuvent faire l'objet d'une convention de rachat pour permettre au régime d'absorber les effets qu'aurait sur les liquidités une baisse marquée des marchés boursiers susceptible de survenir 1 fois sur 10 et 1 fois sur 100 sur un horizon de trois mois. Les liquidités du régime sont vérifiées périodiquement par l'application de divers scénarios de risque comme une fluctuation importante des marchés.

Actifs liquides
Le régime garde un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. La juste valeur des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis s'élève à 28 495 M$ au 31 décembre 2009 (28 816 M$ en 2008). Le régime détient également une valeur de 22 419 M$ (18 353 M$ en 2008) sous forme de titres cotés en bourse inscrits sur les principales places boursières. Ces titres sont facilement réalisables et monnayables.

Échéance contractuelle
Le régime ne gère pas ses liquidités en fonction de l'échéance contractuelle du passif lié aux placements, y compris les produits dérivés. Il peut régler le passif lié aux placements, y compris les produits dérivés, avant l'échéance contractuelle à la juste valeur. Par conséquent, tous les placements et le passif lié aux placements (autres que les passifs consolidés des filiales, des EDDV et des coentreprises) sont considérés comme arrivés à échéance en un an. Les autres éléments du passif du régime comprennent des sommes à verser aux courtiers, des créditeurs et des charges à payer qui arrivent aussi à échéance d'ici un an.

De plus, le régime comptabilise les passifs consolidés de ses filiales, des EDDV et des coentreprises, puisqu'il consolide les filiales et les EDDV et, selon sa part proportionnelle, les coentreprises en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Toutefois, aucune obligation contractuelle liée aux passifs consolidés n'oblige le régime à remettre de l'argent ou d'autres actifs financiers à une autre partie ou à échanger de tels instruments avec une autre partie à des conditions qui pourraient être défavorables pour le régime. Le passif du régime lié aux placements en fonction des dates d'échéance s'établit comme suit au 31 décembre :

2009

(M$)	*D'ici un an*	*Entre un an et cinq ans*	*Plus de cinq ans*	*Total*
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(9 684) $	– $	– $	**(9 684) $**
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(1 429)	–	–	**(1 429)**
Actions	(983)	–	–	**(983)**
Coentreprises	(775)	(1 817)	(2 341)	**(4 933)**
Filiales et EDDV	(1 679)	(3 000)	(2 639)	**(7 318)**
Biens immobiliers	(617)	(2 302)	(644)	**(3 563)**
Garantie en espèces reçue en vertu d'appendices de soutien au crédit	(268)	–	–	**(268)**
Contrats sur produits dérivés, montant net	(2 213)	–	–	**(2 213)**
Total	(17 648) $	(7 119) $	(5 624) $	**(30 391) $**

2008

(M$)	*D'ici un an*	*Entre un an et cinq ans*	*Plus de cinq ans*	*Total*
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(20 569) $	– $	– $	(20 569) $
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(1 808)	–	–	(1 808)
Actions	(155)	–	–	(155)
Coentreprises	(753)	(1 609)	(2 582)	(4 944)
Filiales et EDDV	(1 768)	(1 070)	(4 034)	(6 872)
Biens immobiliers	(487)	(1 907)	(806)	(3 200)
Garantie en espèces reçue en vertu d'appendices de soutien au crédit	(142)	–	–	(142)
Contrats sur produits dérivés, montant net	(9 254)	–	–	(9 254)
Total	(34 936) $	(4 586) $	(7 422) $	(46 944) $

i) **Titres donnés en garantie**
Des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis ayant une juste valeur de 2 378 M$ (2 331 M$ en 2008) ont été déposés ou donnés en garantie auprès de diverses institutions financières à titre de garantie ou de marge. Le régime n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres acceptés par les contreparties.

Des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis ayant une juste valeur de 269 M$ (712 M$ en 2008) ont été reçus de diverses institutions financières à titre de garantie. Le régime détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée en lien avec une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le régime peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut, mais aucune garantie n'a été vendue ni réengagée aux 31 décembre 2009 et 2008.

NOTE 3.

Somme à recevoir de la province de l'Ontario

La somme à recevoir de la province comprend les cotisations d'équivalence requises et les intérêts connexes.

(M$)	*2009*	*2008*
Cotisations à recevoir	2 445 $	2 120 $
Intérêts courus à recevoir	79	67
	2 524 $	2 187 $

La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2009 comprend une somme de 1 245 M$ reçue en janvier 2010 et un montant estimatif de 1 279 M$ avec les intérêts à recevoir en 2011. La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2008 comprenait une somme de 1 070 M$ reçue en janvier 2009 et un montant estimatif initial de 1 117 M$ à recevoir en janvier 2010.

NOTE 4.

Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est établie en tenant compte des cours du marché conformément aux hypothèses servant de base à l'évaluation des prestations constituées. L'ajustement représente une perte nette (gain) accumulée reportée, soit la différence non amortie entre le rendement réel des placements en actions du régime (y compris les biens immobiliers, les marchandises, les placements non traditionnels, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables) et le rendement établi selon les meilleures estimations de la direction. Les rendements annuels supérieurs (gains) ou inférieurs (pertes) aux rendements établis selon les meilleures estimations de la direction sont amortis sur cinq ans. La diminution de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif pour l'exercice s'est établie à 6 820 M$ (augmentation de 23 153 M$ en 2008).

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur juste valeur conformément au taux d'actualisation utilisé pour évaluer les prestations constituées du régime et, par conséquent, ils ne justifient pas un ajustement de l'actif net.

Le tableau suivant présente un résumé de la composition de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif au 31 décembre :

	(Gains) pertes non amortis	*(Gains) pertes non amortis devant être comptabilisés en*				*(Gains) pertes non amortis*
(M$)	*2009*	*2010*	*2011*	*2012*	*2013*	*2008*
2005	– $	– $	– $	– $	– $	(1 186) $
2006	**(1 268)**	(1 268)	–	–	–	(2 536)
2007	**1 637**	819	818	–	–	2 456
2008	**15 593**	5 198	5 198	5 197	–	20 790
2009	**(3 258)**	(815)	(815)	(814)	(814)	–
	12 704 $	3 934 $	5 201 $	4 383 $	(814) $	19 524 $

NOTE 5.

Prestations constituées

a) **Hypothèses actuarielles**

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées, soit 131 858 M$ (118 141 M$ en 2008), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement canadien ayant des caractéristiques semblables au passif du régime, plus 50 points de base pour tenir compte du risque de crédit de la province de l'Ontario. Le taux d'inflation correspond à l'écart entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques au 31 décembre se résument comme suit :

	2009	*2008*
Taux d'actualisation	**4,60 %**	4,00 %
Taux d'augmentation des salaires	**3,55 %**	2,35 %
Taux d'inflation	**2,55 %**	1,35 %
Taux réel	**2,05 %**	2,65 %

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite de changements sur les marchés financiers en 2009. Ces modifications ont entraîné une augmentation nette de 9 941 M$ (une diminution de 2 319 M$ en 2008) de la valeur des prestations constituées. En 2008 et en 2009, aucune modification n'a été apportée aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie. Les modifications apportées à l'ensemble des hypothèses ont entraîné une augmentation nette de 9 941 M$ (une diminution de 2 319 M$ en 2008) de la valeur des prestations constituées.

b) **Dispositions du régime**

Aucune modification importante n'a été apportée aux dispositions du régime en 2009. Le régime a été modifié en 2008 afin de mettre en place une protection conditionnelle contre l'inflation pour les prestations constituées après 2009, comme l'indique le paragraphe f) de la note *Description du régime*, et de modifier les dispositions relatives au réemploi des retraités.

c) **Gains et pertes actuariels**

Les gains actuariels de 111 M$ (pertes de 386 M$ en 2008) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels.

NOTE 6.

Placements dans les coentreprises

La quote-part revenant au régime de la juste valeur de l'actif et du passif des coentreprises au 31 décembre 2009 (à l'exception des coentreprises liées aux biens immobiliers, qui figurent à la note 8) s'établissait à 7 996 M$ (7 783 M$ en 2008) et à 4 933 M$ (4 944 M$ en 2008), respectivement.

NOTE 7.

Consolidation des filiales et des entités à détenteurs de droits variables

Filiales et entités à détenteurs de droits variables

La juste valeur de l'actif et du passif des filiales (à l'exclusion de la filiale de gestion des biens immobiliers dont fait état la note 8) et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV), au 31 décembre 2009, est de 11 665 M$ (11 198 M$ en 2008) et de 7 318 M$ (6 872 M$ en 2008), respectivement.

NOTE 8.

Placements immobiliers

a) Placements immobiliers

Les placements immobiliers du régime, lesquels sont composés de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée, une filiale en propriété exclusive, s'établissent comme suit au 31 décembre :

	2009		2008	
(M$)	*Juste valeur*	*Coût*	*Juste valeur*	*Coût*
Actif[1]				
Biens immobiliers[2]	15 461 $	12 167 $	15 391 $	11 317 $
Placements[3]	1 992	1 509	1 089	1 384
Autres actifs[2]	319	248	200	214
Total de l'actif	17 772	13 924	16 680	12 915
Passif[1]				
Dette grevant les biens immobiliers[2]	2 947	2 984	2 676	2 658
Autres passifs[2]	616	484	524	493
Total du passif	3 563	3 468	3 200	3 151
Placements immobiliers, montant net	**14 209 $**	**10 456 $**	13 480 $	9 764 $

[1] Au 31 décembre 2009, les actifs nets en dollars américains et en livres sterling ont été couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré pour un montant nominal de 1 698 M$ (2 276 M$ en 2008) dont la juste valeur combinée est de 71 M$ ([13] M$ en 2008).

[2] Comprend la part proportionnelle des actifs et des passifs des coentreprises liées aux biens immobiliers de 3 489 M$ (3 435 M$ en 2008) et de 1 371 M$ (1 030 M$ en 2008), respectivement.

[3] Au 31 décembre 2008, les placements comprennent un swap sur rendement total d'actions d'un montant nominal de 191 M$ et d'une juste valeur de 2 M$.

b) **Bénéfice (perte) lié aux biens immobiliers**

Le bénéfice (perte) lié aux biens immobiliers pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

(M$)	*2009*	*2008*
Produits		
Locations	1 698 $	1 631 $
Placements et autres	106	87
	1 804	1 718
Charges		
Exploitation des biens immobiliers	724	722
Frais généraux et administratifs	28	23
Autres[f]	11	17
	763	762
Bénéfice d'exploitation (note 9)	1 041	956
Intérêts débiteurs (note 9)	(158)	(158)
	883	798
Gain (perte) net(te) sur placements lié(e) à l'actif et à d'autres passifs des biens immobiliers[d, e]	95	(1 685)
Gain (perte) net(te) sur placements lié(e) à la dette grevant les biens immobiliers[d, e]	75	(68)
Bénéfice (perte) net(te) lié(e) aux biens immobiliers	1 053 $	(955) $

[d] Comprend des pertes nettes non réalisées liées à l'actif et à d'autres passifs des biens immobiliers de 18 M$ (1 201 M$ en 2008).

[e] Comprend des gains nets non réalisés liés à la dette grevant les biens immobiliers de 55 M$ (pertes de 69 M$ en 2008).

[f] Ce montant est inclus dans le montant net du gain (de la perte) sur placements réalisé(e) et non réalisé(e) indiqué à la note 9.

[f] Comprend des coûts de transaction de 3 M$ en 2009 (10 M$ en 2008).

NOTE 9.

Revenu (perte) de placement

a) **Revenu (perte) de placement avant l'attribution des gains nets et des pertes nettes sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion directs et des coûts de transaction aux catégories d'actifs**

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés et des coûts de transaction aux catégories d'actifs, pour l'exercice terminé le 31 décembre, s'établit comme suit :

(M$)	*2009*	*2008*
Intérêts sur titres à revenu fixe		
Débentures	306 $	476 $
Titres du marché monétaire	9	104
Obligations	923	1 409
Intérêts débiteurs sur convention de rachat, montant net	(41)	(557)
Intérêts débiteurs sur swaps, montant net	(171)	(440)
Intérêts débiteurs sur biens immobiliers (note 8b)	(158)	(158)
	868	834
Dividendes		
Actions canadiennes	137	204
Actions non canadiennes	662	1 042
	799	1 246
Revenu de placements sensibles à l'inflation		
Bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (note 8b)	1 041	956
Titres à taux réels		
Canadiens	330	220
Non canadiens	173	111
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	221	385
	1 765	1 672
	3 432	3 752
Gain (perte) réalisé(e) et non réalisé(e) sur placements, montant net[1, 2]	7 669	(22 519)
Frais de gestion directs	(190)	(168)
Coûts de transaction	(20)	(104)
Revenu (perte) de placement	10 891 $	(19 039) $

[1] Comprend des gains nets non réalisés de 10 546 M$ (pertes nettes de 16 330 M$ en 2008).

[2] Comprend des gains de change nets de 1 607 M$ (pertes de 3 066 M$ en 2008).

b) **Revenu (perte) de placement**

Le revenu (perte) de placement par catégorie d'actifs, après l'attribution des pertes et des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion directs et des coûts de transaction, pour l'exercice terminé le 31 décembre, s'établit comme suit :

(M$)	*2009*	*2008*
Titres à revenu fixe	1 799 $	(6 004) $
Actions canadiennes	1 140	(3 792)
Actions non canadiennes	6 087	(9 589)
Placements sensibles à l'inflation	1 865	346
	10 891 $	(19 039) $

NOTE 10.

Rendements des placements et indices de référence connexes

Les rendements des placements et les indices de référence connexes par catégorie d'actifs pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

	2009		*2008*	
(%)	*Rendements des placements*	*Indice de référence*	*Rendements des placements*	*Indice de référence*
Titres à revenu fixe[1]	23,6 %	(4,8) %	(46,0) %	8,2 %
Actions canadiennes	23,5	31,9	(32,3)	(31,2)
Actions non canadiennes	21,2	13,6	(24,2)	(26,6)
Placements sensibles à l'inflation	4,0	5,4	0,5	4,0
Rendement global du régime[2]	13,0 %	8,8 %	(18,0) %	(9,6) %

[1] Comprend les opérations de couverture en vertu de la politique de change, les placements découlant de stratégies de rendement absolu interne et les placements non traditionnels. Les opérations de couverture en vertu de la politique de change ont été éliminées à partir du 1er avril 2008.

[2] À compter du 1er janvier 2009, les rendements des actifs générés par le Comité de planification des placements et du risque sont attribués aux catégories d'actifs respectives des placements et ajoutés au rendement global du régime selon la pondération des actifs. Les rendements comparatifs de 2008 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement. Ce changement n'a pas d'incidence sur les rendements globaux du régime.

Les rendements des placements ont été calculés conformément aux méthodes reconnues par le CFA Institute et par l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

Le régime sélectionne des indices de référence qui seront utilisés pour évaluer l'efficacité du processus de gestion des placements. Le rendement de chaque catégorie d'actif est comparé avec un indice de référence qui reflète les résultats des stratégies de placement adoptées par les gestionnaires pour cette catégorie d'actif.

Le rendement global du régime est comparé avec un indice de référence composé exprimé en dollars canadiens obtenu en regroupant les rendements de référence de toutes les catégories d'actifs, tout en tenant compte de la pondération prévue dans la politique de composition de l'actif du régime.

Certains indices de référence ont été modifiés le 1er avril 2009 et le 1er mars 2008 pour refléter les changements apportés aux objectifs et à la stratégie de placement.

NOTE 11.

Évaluations actuarielles réglementaires

Les évaluations actuarielles réglementaires sont préparées périodiquement afin de déterminer les modalités de capitalisation du régime. Les participants actifs sont tenus de verser à titre de cotisation au régime 10,4 % de la tranche de leur salaire couverte par le RPC et 12,0 % de l'excédent sur cette tranche. La province et les autres employeurs versent des cotisations d'équivalence. De plus, la politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des procédures leur permettant de définir les cotisations et les prestations.

Les méthodes actuarielles utilisées pour les évaluations actuarielles réglementaires diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle en vue de dresser les états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers consolidés. Les évaluations réglementaires utilisent la méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations futures à constituer et des cotisations futures à verser à la date d'évaluation.

Selon la dernière évaluation réglementaire déposée auprès des autorités de réglementation, au 1er janvier 2009, préparée par Mercer (Canada) limitée, l'excédent de capitalisation s'élevait à 765 M$.

Selon les hypothèses prescrites par la politique de capitalisation du régime, l'estimation du déficit de capitalisation s'établit à environ 17 086 M$ au 1er janvier 2010, en supposant que les taux de cotisation demeureront inchangés et que l'indexation conditionnelle pour les périodes de services postérieures à 2009 s'appliquera à 100 %. La prochaine évaluation actuarielle ne doit être déposée auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) qu'en 2012.

NOTE 12.

Cotisations

(M$)	*2009*	*2008*
Participants		
Services courants	1 259 $	1 098 $
Rachat de services	19	19
	1 278	1 117
Province de l'Ontario		
Services courants	1 332	1 089
Intérêts	60	50
Rachat de services	16	17
	1 408	1 156
Autres employeurs	24	21
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	13	17
	37	38
	2 723 $	2 311 $

NOTE 13.

Prestations versées

(M$)	2009	2008
Rentes de retraite	4 086 $	3 898 $
Prestations de décès	234	228
Rentes d'invalidité	31	32
Transferts de la valeur de rachat	28	22
Remboursements	8	7
Transferts à d'autres régimes	6	8
	4 393 $	4 195 $

NOTE 14.

Frais d'administration

a) **Frais de placement**

(M$)	2009	2008
Salaires, incitatifs et charges sociales	133,4 $	79,2 $
Locaux et matériel	23,7	21,1
Services professionnels et de consultation	20,8	18,4
Services d'information	12,6	11,6
Frais de garde	10,3	12,2
Communications et déplacements	9,3	8,4
Honoraires de vérification réglementaire	1,2	0,9
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,7	0,6
Autres	2,2	2,1
	214,2 $	154,5 $

b) **Frais liés aux services aux participants**

(M$)	2009	2008
Salaires, incitatifs et charges sociales	24,8 $	23,9 $
Locaux et matériel	7,9	6,9
Services professionnels et de consultation	3,3	2,2
Communications et déplacements	1,2	1,1
Honoraires de vérification réglementaire	0,4	0,3
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,2	0,2
Autres	0,8	0,9
	38,6 $	35,5 $

NOTE 15.

Capital

En vertu du chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, le régime doit divulguer le capital du régime et sa gestion. Aux fins de la communication d'informations découlant de cette exigence, les excédents ou les déficits de capitalisation établis régulièrement au cours des évaluations actuarielles préparées par un actuaire indépendant sont décrits dans le capital du régime dans les états financiers consolidés. L'évaluation actuarielle préparée par l'actuaire sert à mesurer la santé financière à long terme du régime. L'actuaire vérifie la capacité du régime à s'acquitter de ses engagements envers la totalité des participants actuels et leurs survivants. Au moyen d'un taux de rendement hypothétique, l'actuaire prévoit les prestations versées par le régime pour estimer la valeur actuelle du passif (note 5), puis il compare ces données à l'actif actuel du régime, aux cotisations futures de tous les participants actuels de même qu'à la valeur actualisée des hausses de cotisations des futurs participants. Le résultat de la comparaison indique un excédent ou un déficit.

La gestion du capital du régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme. Les corépondants modifient le taux de cotisation et les niveaux de prestations afin d'éliminer tout déficit. La politique de capitalisation du régime établie par les corépondants dans l'Entente des partenaires décrit comment ces derniers gèrent le capital du régime.

Une évaluation actuarielle comprenant un plan d'élimination de tout déficit doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Lorsque l'évaluation n'est pas déposée auprès de l'autorité de réglementation, l'actuaire effectue une évaluation actuarielle préliminaire pour aider les corépondants à gérer le capital du régime.

La note 11 indique l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée et l'état de la capitalisation du régime selon l'évaluation préliminaire.

NOTE 16.

Convention de retraite

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations.

La CR est administrée dans le cadre d'une fiducie distincte de l'actif du régime. Les corépondants ont choisi le conseil d'administration comme fiduciaire de la CR.

Comme la CR constitue une fiducie distincte et que le régime ne détient pas de droit variable dans la CR, l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que la valeur des prestations constituées et du déficit, présentés ci-après, n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés du régime.

La CR est financée selon la méthode de comptabilisation au décaissement, par répartition d'une partie des cotisations que les enseignants, la province, les écoles privées désignées et les organismes désignés versent au régime. Cette partie des cotisations est calculée en fonction d'un plafond imposé aux cotisations versées au régime, les cotisations qui excèdent cette limite étant versées à la CR. Le plafond est fixé annuellement par l'actuaire indépendant du régime de manière à ce que les cotisations à la CR soient suffisantes pour couvrir les prestations à verser pendant les 12 prochains mois. Au début de 2010, l'actuaire a établi que le plafond devait être abaissé de 14 800 $ à 14 000 $. En raison de la politique de capitalisation que les corépondants ont adoptée, l'actif net disponible pour le service des prestations continuera d'être sensiblement inférieur aux prestations constituées.

De plus, comme il est difficile de prévoir le montant des prestations à verser au cours des 12 prochains mois, il est possible que l'actif ne suffise pas à les couvrir. En pareil cas, les prestations seront suspendues temporairement, et les cotisations seront majorées pour financer les versements échus au titre de la CR.

Voici le sommaire des états financiers de la CR, au 31 décembre :

(k$)	*2009*	*2008*
État de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit		
Actif net disponible pour le service des prestations		
Actif	**14 931 $**	15 594 $
Passif	**(1 206)**	(1 854)
	13 725 $	$ 13 740 $
Prestations constituées et déficit		
Prestations constituées	**$295 992 $**	227 294 $
Déficit	**(282 267)**	(213 554)
	13 725 $	13 740 $
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations	**4 446 $**	6 788 $
Revenu de placement	**27**	165
	4 473	6 953
Prestations versées	**4 425**	3 712
Charges	**63**	78
	4 488	3 790
(Diminution) augmentation de l'actif net	**(15) $**	3 163 $

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées sont conformes à celles utilisées par le régime, sauf que le taux d'actualisation supposé a été ajusté afin de refléter l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % en vertu de la CR.

La valeur estimative des prestations constituées est très sensible aux augmentations de salaire, tant réelles qu'hypothétiques. Toute modification des hypothèses relatives au salaire influera fortement sur le passif lié aux prestations futures. De plus, les prévisions quant au passif de la CR comportent un degré élevé d'incertitude compte tenu de la variation du nombre des futurs participants ainsi que des modifications des règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux rentes.

NOTE 17.

Engagements

Le régime s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2009, la valeur de ces engagements s'établissait à 8 831 M$ (11 439 M$ en 2008).

NOTE 18.

Garanties et indemnisations

Garanties

En 2004, dans le cadre d'une opération de placement, le régime a accepté de garantir des facilités de lettre de crédit à une contrepartie. Si la contrepartie venait à manquer à ses engagements quant à une lettre de crédit, le régime devrait payer 50 % de la marge de crédit jusqu'à concurrence de 25 M$ US au 31 décembre 2009 (25 M$ US en 2008), plus les intérêts et les frais d'opération. Les facilités de lettre de crédit ont une durée de deux ans et elles sont renouvelables. Au 31 décembre 2009, la contrepartie avait tiré 18 M$ US en lettres de crédit garanties par le régime (18 M$ US en 2008).

En 2006, dans le cadre d'une opération de placement, le régime a accepté de garantir le bail d'équipement d'une contrepartie. Si la contrepartie venait à manquer à ses obligations quant au bail d'équipement, le régime devrait payer 25 % du bail, jusqu'à concurrence de 28 M$ au 31 décembre 2009 (28 M$ en 2008). La garantie vient à expiration le 1er décembre 2013, à la cessation de la convention de bail. Aucun paiement n'a été effectué par le régime relativement à cette garantie.

Dans le cours normal de leurs activités, certaines coentreprises et filiales ont fourni des garanties de rendement ou des facilités de lettre de crédit ou les deux. Les bénéficiaires de ces garanties et facilités de lettre de crédit peuvent en tirer des sommes dans la mesure où les obligations contractuelles, telles que définies dans les ententes connexes, ne sont pas respectées. La durée de ces garanties et facilités va de 1 à 20 ans. Au 31 décembre 2009, elles représentaient un risque maximal de 461 M$ (573 M$ en 2008).

De plus, le régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus, comme l'indique la note 2c. En 2009, les paiements nets ayant trait aux dérivés de crédit établis ont représenté un montant de 239 M$ (6 M$ en 2008).

Indemnisations

Le régime prévoit que les membres du conseil, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des frais engagés dans le cadre de certaines poursuites intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certaines circonstances, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime peut être tenu de verser une compensation aux contreparties au titre des coûts engagés en raison de diverses situations imprévues, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications de lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.

NOTE 19.

Litige avec BCE

En 2007, le conseil, au nom du régime, a pris un engagement relativement à des capitaux propres se rapportant à une transaction dans le cadre de laquelle une société (l'« acquéreur ») constituée par plusieurs investisseurs proposait d'acquérir BCE Inc. (« BCE »). En vertu de l'entente définitive intervenue entre BCE et l'acquéreur relativement à la transaction, une indemnité de rupture est payable par BCE dans certaines circonstances et une indemnité de rupture inverse est payable par l'acquéreur dans certaines circonstances. Certains des investisseurs, dont le conseil, ont souscrit une garantie limitée relativement à cette indemnité de rupture inverse. La transaction a été arrêtée en 2008, parce qu'il était impossible de satisfaire à toutes les conditions prévues dans l'entente définitive. Dans le cadre de la transaction avec BCE, le conseil a été désigné comme défendeur dans les actions en justice suivantes :

Litige relatif à l'indemnité de rupture de BCE

BCE a déposé une requête à la Cour supérieure du Québec visant le versement de l'indemnité de rupture inverse de 1,2 G$ en vertu de l'entente sur l'acquisition de BCE. Le conseil serait responsable de 58,7 % de cette indemnisation si la requête était accordée. Cette action est à un stade très précoce. À l'heure actuelle, il est impossible d'en prédire l'issue.

Demande de recours collectif contre BCE

Une demande de recours collectif a été déposée en Saskatchewan, en octobre 2008, au sujet du non-paiement par BCE des dividendes des deuxième et troisième trimestres aux détenteurs d'actions ordinaires. Cette action est à un stade très précoce; aucune motion de certification n'a encore été prévue. À l'heure actuelle, il est impossible d'en prédire l'issue.

Principaux placements

(au 31 décembre 2009)

Titres à revenu fixe et placements à court terme de plus de 100 M$

Type (M$)	*Échéance*	*Coupon (%)*	*Juste valeur*	*Coût*
Obligations du gouvernement du Canada	2010–2041	2,75–9,75	10 762 $	11 011 $
Obligations de sociétés canadiennes	2012–2085	0,00–16,00	2 712	2 879
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2010–2010	0,00–0,25	2 453	2 455
Obligations de sociétés internationales	2010–2049	0,00–16,57	2 021	2 900
Bons du Trésor du Canada	2010–2010	0,00–0,00	1 953	1 952
Billets de banque	2010–2010	0,00–5,43	420	416
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	2010–2010	0,12–0,5	(9 684)	(9 701)

Placements sensibles à l'inflation de plus de 100 M$

Type (M$)	*Échéance*	*Coupon (%)*	*Juste valeur*	*Coût*
Obligations du gouvernement du Canada à rendement réel	2021–2041	2,00–4,25	9 279 $	7 768 $
Titres du Trésor américain protégés contre l'inflation	2025–2032	1,75–3,88	6 518	6 621
Obligations de sociétés canadiennes à rendement réel	2016–2046	0,00–5,33	1 758	849
Obligations provinciales à rendement réel	2013–2036	2,00–4,50	1 754	1 333
Prêts hypothécaires indexés	2022–2030	4,63–5,53	240	210

Débentures de la province de l'Ontario de plus de 100 M$

Date d'échéance (M$)	*Coupon (%)*	*Juste valeur*	*Coût*
2010–2012	10,11–11,40	2 499 $	2 258 $

Actions de sociétés/parts de plus de 50 M$

(au 31 décembre 2009) (M$)

Nom du titre	*Actions*	*Juste valeur*
OGX Petróleo e Gás Participações S.A.	283,4	2 913,6 $
Multiplan Empreendimentos Imobiliários S.A.	52,1	1 018,0
Transurban Group	180,3	962,0
LLX Logistica S.A.	124,1	747,3
Deutsche Telekom AG	45,2	699,9
Northumbrian Water Group plc	138,6	644,5
Hammerson plc	82,2	590,0
Maple Leaf Foods Inc.*	50,4	569,0
Vodafone Group Plc	226,9	556,6
Eni S.p.A.	15,0	401,2
Akzo Nobel N.V.	4,7	329,4
UBS AG	16,9	274,8
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.	6,1	258,0
Hitachi, Ltd.	74,0	236,7
Dell Inc.	13,6	205,3
Canon Inc.	4,1	183,4
Total SA*	2,9	182,4
NuVista Energy Ltd.	14,3	178,5
Cisco Systems, Inc.	6,9	173,4
The McGraw-Hill Companies, Inc.	4,7	164,1
Microsoft Corporation	4,8	154,9
HSBC Holdings plc	12,6	152,6
BRF – Brasil Foods S.A.*	5,6	152,5
JPMorgan Chase & Co.*	3,4	146,8
The Walt Disney Company	4,2	144,5
CRH plc	4,9	140,2
Pfizer Inc.	7,2	136,8
Mitsubishi UFJ Financial Group, Inc.	25,9	131,7
Unilever N.V.	3,8	131,2
3M Company	1,5	128,9
Safeway Inc.	5,7	127,4
DaimlerChrysler AG	2,3	126,6
Goldcorp Inc.	3,0	125,5
DIRECTV	3,5	123,1
XTO Energy Inc.	2,5	120,7
Union Pacific Corporation	1,7	115,2
Hewlett-Packard Company	2,1	114,4
Nippon Telegraph and Telephone Corporation	2,8	113,5
Norfolk Southern Corporation	2,1	113,3
MMX Mineracao e Metalicos SA	15,2	112,8
Intel Corporation	5,1	108,9
Comcast Corporation	6,0	106,4
Henkel AG & Co. KGaA	1,9	105,8
Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc.	2,6	101,5

Nom du titre	*Actions*	*Juste valeur*
Gazprom*	14,6	97,3 $
Barrick Gold Corporation	2,3	95,4
Lockheed Martin Corporation	1,2	93,9
SAP AG	1,9	93,8
Actividades de Construccion y Servicios, S.A	1,8	93,5
Chesapeake Energy Corporation	3,4	92,2
Novartis AG	1,6	90,1
Siemens AG	0,9	89,2
Nokia Oyj	6,5	87,8
Samsung Electronics Co., Ltd.	0,1	86,6
Portugal Telecom, SGPS, SA	6,5	83,5
THK CO., LTD.	4,5	83,4
Koninklijke (Royal) Philips Electronics N.V.	2,7	82,9
Lafarge SA	0,9	82,0
Rio Tinto plc	1,4	81,8
Accor SA	1,4	80,7
Talisman Energy Inc.	4,1	80,4
Johnson & Johnson	1,2	80,1
E.ON AG	1,8	78,9
Idea Cellular Limited	58,8	77,1
Cheung Kong (Holdings) Limited	5,5	74,4
Publicis Groupe S.A.	1,7	73,1
Fairfax Financial Holdings Limited	0,2	71,5
Daiwa Securities Group Inc.	13,5	70,5
Viacom Inc.	2,2	69,7
Lexmark International, Inc.	2,6	69,6
Kroger Co., The	3,1	65,7
Carnival Corporation	1,9	63,2
Illinois Tool Works Inc.	1,2	63,0
China Mobile Limited	6,2	61,2
Bank of America Corporation*	3,9	61,1
International Business Machines Corporation	0,4	58,6
BAE Systems plc	9,3	56,8
Deere & Company	1,0	56,8
The Bank of New York Mellon Corporation	1,9	56,5
Applied Materials, Inc.	3,8	55,8
France Telecom SA	2,1	55,7
Nestlé SA	1,1	54,3
InterContinental Hotels Group PLC	3,6	53,9
Qwest Communications International, Inc.	12,1	53,4
Woodside Petroleum Ltd.*	1,3	52,8

* Juste valeur de marché des bons de souscription et des reçus de souscription comprise.

Placements immobiliers (placements de plus de 100 M$)

(au 31 décembre 2009)

Propriété	*Superficie totale en pi² (milliers)*	*Participation réelle (%)*
Centres commerciaux régionaux au Canada		
Champlain Place, Dieppe	812	100 %
Chinook Centre, Calgary	1 158	100 %
Erin Mills Town Centre, Mississauga	806	50 %
Fairview Mall, Toronto	878	50 %
Fairview Park Mall, Kitchener	748	100 %
Fairview Pointe Claire, Montréal	1 028	50 %
Georgian Mall, Barrie	626	100 %
Hillcrest Mall, Richmond Hill	586	100 %
Le Carrefour Laval, Montréal	1 299	100 %
Les Galeries d'Anjou, Montréal	1 222	50 %
Les Promenades Saint-Bruno, Montréal	1 137	100 %
Lime Ridge Mall, Hamilton	814	100 %
Market Mall, Calgary	971	50 %
Markville Shopping Centre, Markham	1 015	100 %
Masonville Place, London	687	100 %
Pacific Centre, Vancouver	1 440	100 %
Polo Park Mall, Winnipeg	1 232	100 %
Regent Mall, Fredericton	490	100 %
Richmond Centre, Richmond	493	100 %
Rideau Centre, Ottawa	695	69 %
Sherway Gardens, Toronto	985	100 %
Shops at Don Mills, Toronto	467	100 %
The Promenade, Toronto	704	100 %
Toronto Eaton Centre, Toronto	1 724	100 %
Immeubles de bureaux au Canada		
Granville Square, Vancouver	407	100 %
HSBC Building, Vancouver	395	100 %
Pacific Centre Office Complex, Vancouver	1 549	100 %
RBC Centre, Toronto	1 230	100 %
Toronto-Dominion Centre Office Complex, Toronto	4 442	100 %
Toronto Eaton Centre Office Complex, Toronto	1 895	100 %
Waterfront Centre, Vancouver	410	100 %
Yonge Corporate Centre, Toronto	669	100 %
Projet immobilier en cours au Canada		
Maple Leaf Square, Toronto	s. o.	37,5 %
The Residences at The Ritz-Carlton, Toronto	s. o.	40 %
Centres commerciaux régionaux aux États-Unis		
Lakewood Mall, Lakewood, Californie	2 080	49 %
Los Cerritos Center, Cerritos, Californie	1 281	49 %
Queens Center, Queens, New York	967	49 %
Washington Square, Tigard, Oregon	1 327	49 %
Immeubles de bureaux au Royaume-Uni		
Thomas More Square Estate, London	566	50 %

Sociétés fermées et sociétés en commandite (placements de plus de 100 M$)

AB Acquisitions Holdings Ltd.
Aguas Nuevo Sur Maule, S.A
Alexander Forbes Limited
Alliance Laundry Systems, LLC
AOT Bedding Holding Corp.
Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VI, L.P.
Aquilex Holdings, LLC
Ares Corporate Opportunities Fund II, L.P.
Ares Corporate Opportunities Fund III, L.P.
Ashmore Global Special Situations Fund 4 Limited Partnership
Avaya Inc.
BC European Capital VII
BC European Capital VIII
BDCM Offshore Fund II Ltd.
BDCM Offshore Opportunity Fund II Ltd.
Birmingham International Airport
Bridgewater Pure Alpha Fund II Ltd.
Bristol Airport (Bermuda) Limited
Canary Wharf Group plc
Crestline Offshore Opportunity Fund, Ltd.
CTVglobemedia Inc.
DaVinci Re Holdings Ltd.
Donnet Participações S.A.
Downsview Managed Account Platform Inc.
Drawbridge Global Macro Fund Ltd.
Easton-Bell Sports, LLC
Education Management Corporation
Empresa de Servicios Sanitarios del Bio-Bio S.A.
Esval S.A.
Express Pipeline Ltd.
GCT Global Container Terminals Inc.
Glenstone Capital Inc.
GMO Mean Reversion Fund (Offshore) L.P.
GNC Corporation, Inc.
Hancock Timber Resource Group
Hudson Catastrophe Fund, Ltd.
IIG Trade Finance Partners Ltd.
IntelSat, Ltd.
InterGen N.V.
International Finance Participation Trust (2004)
Kabel Deutschland GmbH
KKR Strategic Capital Overseas Fund, Ltd.
Maple Financial Group Inc.
Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd.
Marathon Special Opportunity Fund Ltd.
MBK Partners, L.P.
MBK Partners Fund II, L.P.
Northern Star Generation LLC
OLE Media Management, L.P.
Orbis SICAV Global Equity Fund
Park Square Capital, LLC
Pershing Square International Ltd.
Providence Equity Partners V L.P.
Providence Equity Partners VI L.P.
R3, Ltd
Resource Management Service Inc.
Rhône Offshore Partners III L.P.
Scotia Gas Networks PLC
Silver Creek Low Vol CO Cayman LP
Silver Creek Special Opportunities Fund Cayman II, L.P.
Silver Lake Partners III, L.P.
Sociedad Austral de Electricidad S.A.
Southern Cross Airports Corporation Holdings Inc.
The Hillman Companies, Inc.
York Street Capital Partners II, L.P.

Rétrospective sur 11 ans

(G$)	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET											
Produits											
Revenu de placement	10,89 $	(19,03) $	4,68 $	12,31 $	14,09 $	10,80 $	11,42 $	(1,41) $	(1,74) $	6,21 $	10,12 $
Cotisations											
Participants/transferts	1,29	1,13	1,06	0,83	0,79	0,75	0,71	0,68	0,64	0,62	0,63
Province de l'Ontario	1,43	1,18	1,08	0,82	0,78	0,75	0,72	0,70	0,68	0,66	0,66
Versements spéciaux, province de l'Ontario	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,13
Total des produits	13,61	(16,72)	6,82	13,96	15,66	12,30	12,85	(0,03)	(0,42)	7,49	11,54
Charges											
Prestations versées	4,39	4,20	4,02	3,82	3,62	3,43	3,20	3,08	3,08	2,54	2,28
Frais de placement	0,21	0,15	0,23	0,22	0,21	0,19	0,16	0,10	0,12	0,10	0,09
Frais liés aux services aux participants	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,04	0,03	0,03
Total des charges	4,64	4,39	4,29	4,07	3,86	3,65	3,39	3,21	3,24	2,67	2,40
Augmentation (diminution) de l'actif net	8,97 $	(21,11) $	2,53 $	9,89 $	11,80 $	8,65 $	9,46 $	(3,24) $	(3,66) $	4,82 $	9,14 $
ACTIF NET											
Placements											
Titres à revenu fixe	6,44 $	5,32 $	18,68 $	21,44 $	19,33 $	13,91 $	19,38 $	13,96 $	7,09 $	13,32 $	17,30 $
Actions											
Canadiennes	8,43	6,21	13,73	16,39	19,26	16,80	15,19	13,43	17,06	17,74	19,89
Non canadiennes	32,75	28,72	36,31	32,42	25,78	23,09	19,13	18,19	24,28	23,14	21,76
Placements sensibles à l'inflation											
Marchandises	1,94	1,25	3,02	2,32	2,65	2,13	1,89	1,48	1,09	2,10	1,09
Biens immobiliers	17,16	16,16	16,36	14,53	12,45	10,90	9,87	11,49	11,59	6,20	2,82
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	7,90	10,03	8,84	6,78	4,77	2,99	1,90	0,97	0,03	–	–
Titres à taux réels	18,89	17,41	11,06	11,80	10,56	11,90	7,07	5,92	6,98	9,55	4,24
Placements, montant net	93,51	85,10	108,00	105,68	94,80	81,72	74,43	65,44	68,12	72,05	67,10
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	2,52	2,19	1,84	1,58	1,50	1,42	1,36	1,32	1,28	1,25	1,25
Autres actifs	31,02	47,35	48,19	35,47	20,90	23,17	11,30	23,45	24,26	13,15	7,04
Total de l'actif	127,05	134,64	158,03	142,73	117,20	106,31	87,09	90,21	93,66	86,45	75,39
Passif	(30,65)	(47,20)	(49,48)	(36,72)	(21,07)	(21,98)	(11,41)	(24,00)	(24,20)	(13,33)	(7,08)
Actif net	96,40	87,44	108,55	106,01	96,13	84,33	75,68	66,21	69,46	73,12	68,31
Réserve de nivellement	12,71	19,52	(3,63)	(11,16)	(7,44)	(1,54)	3,48	9,65	2,97	(4,34)	(8,32)
Valeur actuarielle de l'actif net	109,11	106,96	104,92	94,85	88,69	82,79	79,16	75,86	72,43	68,78	59,99
Prestations constituées	131,86	118,14	115,46	110,50	110,53	96,73	83,12	73,67	65,43	58,56	52,11
Excédent (déficit)	(22,75) $	(11,18) $	(10,54) $	(15,65) $	(21,84) $	(13,94) $	(3,96) $	2,19 $	7,00 $	10,22 $	7,88 $
RENDEMENT (%)											
Taux de rendement	13,0	(18,0)	4,5	13,2	17,2	14,7	18,0	(2,0)	(2,3)	9,3	17,4
Indice de référence	8,8	(9,6)	2,3	9,4	12,7	10,6	13,5	(4,8)	(5,3)	5,3	17,6

Historique des évaluations actuarielles

Les évaluations actuarielles doivent être déposées auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Les dates d'évaluation et des dépôts volontaires sont décidées par la FEO et le gouvernement de l'Ontario. Les évaluations déposées doivent démontrer que le régime pourra couvrir la totalité des prestations futures à verser à tous les participants actuels. À titre d'information, la présente section résume toutes les évaluations actuarielles déjà déposées, ainsi que les décisions prises pour l'utilisation des excédents ou le renflouement des insuffisances de capitalisation. Les hypothèses utilisées pour chaque évaluation sont également indiquées ci-dessous.

ÉVALUATIONS ACTUARIELLES DÉPOSÉES[1]

(au 1er janvier) (G$)	*2009*	*2008*	*2005*	*2003*	*2002*	*2001*	*2000*	*1999*	*1998*	*1996*
Actif net	87,4 $	108,5 $	84,3 $	66,2 $	69,5 $	73,1 $	68,3 $	59,1 $	54,5 $	40,1 $
Ajustement de nivellement	19,5	(3,6)	(1,5)	9,7	3,0	(4,3)	(7,3)	(5,1)	(6,0)	(1,8)
Valeur de l'actif	106,9	104,9	82,8	75,9	72,5	68,8	61,0	54,0	48,5	38,3
Cotisations futures										
Participants actuels	25,9	23,6	16,7	14,7	13,7	14,4	13,4	12,0	12,6	14,5
Hausses spéciales de cotisation[2]										
Participants actuels	4,0	4,2	4,3	–	–	–	–	–	–	–
Participants futurs	1,5	1,4	1,9	–	–	–	–	–	–	–
Versements spéciaux[3]	–	–	–	–	–	–	–	3,7	8,5	8,4
Valeur actuarielle de l'actif	138,3	134,1	105,7	90,6	86,2	83,2	74,4	69,7	69,6	61,2
Prestations futures[4]										
Participants actuels	(137,5)[5]	(134,1)[5]	(105,6)	(89,1)	(84,3)	(76,4)	(69,8)	(66,2)	(62,8)	(60,5)
Excédent	0,8 $	0,0 $	0,1 $	1,5 $	1,9 $	6,8 $	4,6 $	3,5 $	6,8 $	0,7 $

[1] Les dates d'évaluation sont fixées par les répondants du régime.

[2] L'évaluation actuarielle préliminaire de 2005 a fait ressortir une insuffisance de 6,1 G$. Les répondants du régime ont annoncé des hausses spéciales de cotisation jusqu'en 2021 afin de combler l'insuffisance, ce qui leur permet de déposer une évaluation actuarielle équilibrée, conformément à la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario.

[3] Versements dus par le gouvernement de l'Ontario pour rembourser le déficit actuariel initial de 1990. Dans les années 1990, le gouvernement a utilisé sa part des excédents pour rembourser ces versements.

[4] En supposant une protection intégrale contre l'inflation.

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LES ÉVALUATIONS DÉPOSÉES

(au 1er janvier) (%)	*2009*	*2008*	*2005*	*2003*	*2002*	*2001*	*2000*	*1999*	*1998*	*1996*
Taux de rendement	5,00	5,65	6,475	6,40	6,30	6,25	6,50	7,50	7,50	8,0
Taux d'inflation	1,35	2,20	2,750	2,05	1,90	2,20	2,25	3,50	3,50	4,0
Taux de rendement réel	3,65	3,45	3,725	4,35	4,40	4,05	4,25	4,00	4,00	4,0

Décisions relatives à la capitalisation

Les répondants du régime ont conjointement déterminé les prestations versées par le régime; le taux des cotisations versées par les enseignants actifs et le taux des cotisations d'équivalence versées par le gouvernement et d'autres employeurs désignés; et la méthode de correction des insuffisances de capitalisation et d'utilisation des excédents. Voici l'historique.

1990 : Déficit actuariel de 7,8 G$ à renflouer sur une période de 40 ans au moyen de versements spéciaux du gouvernement de l'Ontario; hausse du taux de cotisation de base de 7 % à 8 %.

1993 : Excédent de 1,5 G$; 1,2 G$ ont servi à réduire les versements spéciaux du gouvernement; 0,3 G$, à compenser les mesures de réduction des coûts du gouvernement dans le secteur de l'éducation (jours du contrat social).

1996 : Excédent de 0,7 G$; une somme de 0,6 G$ a été utilisée pour ramener la pénalité attribuable à la retraite anticipée de 5 % à 2,5 % pour chaque point manquant au facteur 90, pour abaisser la réduction du RPC après 65 ans (à 0,68 % au lieu de 0,7 %).

1998 : Excédent de 6,8 G$; 2,2 G$ ont servi à payer l'intervalle du facteur 85 de 1998 à 2002 et à ramener à 0,6 % la réduction relative au RPC; 4,6 G$, à réduire la valeur des versements spéciaux dus par le gouvernement; la FEO et le gouvernement de l'Ontario décident de consacrer les excédents futurs à l'élimination du solde des versements spéciaux du gouvernement et de mettre la prochaine tranche de 6,2 G$ à la disposition de la FEO en vue d'améliorer les prestations.

1999 : Excédent de 3,5 G$; 3,5 G$ ont servi à éliminer le solde des versements spéciaux du gouvernement.

2000 : Excédent de 4,6 G$; aucune modification des cotisations ou des prestations.

2001 : Excédent de 6,8 G$; 6,2 G$ ont servi à améliorer les prestations : permanence du facteur 85; rente garantie 10 ans; rente avec réduction dès 50 ans; abaissement à 0,45 % de la réduction relative au RPC; maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) moyen sur 5 ans pour le calcul de la réduction relative au RPC; formule de calcul de la rente révisée selon le salaire approximatif des cinq années les mieux rémunérées pour les retraités âgés; exonération des paiements d'appoint pour les cotisations à la protection du revenu de longue durée (PRLD); la FEO met 76 M$ dans une réserve pour éventualités qu'elle pourra utiliser ultérieurement.

2002 : Excédent de 1,9 G$; aucune modification des cotisations ou des prestations.

2003 : Excédent de 1,5 G$; aucune modification des cotisations ou des prestations; adoption de la politique de capitalisation par les répondants.

2005 : Rectification de l'insuffisance de capitalisation préliminaire de 6,1 G$, dont découle un excédent de 0,1 G$; mise en œuvre par les répondants du régime des hausses spéciales du taux de cotisation pour combler l'insuffisance qui totaliseront 3,1 % du salaire de base d'ici 2009 pour les enseignants, le gouvernement de l'Ontario et les autres employeurs; la FEO se sert de la réserve pour éventualités de 76 M$ constituée en 2001 pour réduire la hausse du taux de cotisation des participants en 2008.

2008 : Rectification de l'insuffisance de capitalisation préliminaire de 12,7 G$, le régime est ainsi en situation d'équilibre; les répondants du régime ont adopté la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 et augmenté le taux de cotisation de base de 8 % à 9 %.

2009 : Insuffisance de capitalisation préliminaire de 2,5 G$ comblée essentiellement en se fondant sur l'hypothèse d'un taux de rendement des placements légèrement supérieur : rendement des obligations à rendement réel plus 1,5 % (plutôt que 1,4 %). Les hypothèses ont fait l'objet d'autres changements mineurs, illustrant ainsi les résultats récents du régime.

Graphisme : THE WORKS www.workdesign.com Version française : Traductions Serge Bélair inc. www.trab.com

Direction

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Président et chef de la direction
Jim Leech

Services de vérification
Peter Maher, vice-président

Gestion des processus opérationnels
Madhav Murti, vice-président

Finances
David McGraw, vice-président principal et directeur financier

Ressources humaines
Marcia Mendes-d'Abreu, vice-présidente

Contentieux
Melissa Kennedy, chef du contentieux et secrétaire, vice-présidente principale, Affaires générales

Information et technologie
Russ Bruch, vice-président, chef de l'information
Phil Nichols, vice-président

Division des Services aux participants
Rosemarie McClean, vice-présidente principale

Division des Placements
Neil Petroff, vice-président directeur et chef des placements

Composition de l'actif et risque
Barbara Zvan, vice-présidente principale et chef de risque de placement
James Davis, vice-président
Scott Picket, vice-président

Titres à revenu fixe et placements non traditionnels
Ron Mock, vice-président principal
Jason Chang, vice-président
Jonathan Hausman, vice-président

Infrastructures
Stephen Dowd, vice-président principal
Kevin Kerr, vice-président

Actions de sociétés ouvertes
Wayne Kozun, vice-président principal
Zev Frishman, vice-président
Leslie Lefebvre, vice-présidente
William Royan, vice-président
Lee Sienna, vice-président

Répartition stratégique de l'actif
Michael Wissell, vice-président principal
Kevin Duggan, vice-président
Ziad Hindo, vice-président

Teachers' Private Capital
Erol Uzumeri, vice-président principal
Andrew Claerhout, vice-président
Shael Dolman, vice-président
Steve Faraone, vice-président
Glen Silvestri, vice-président

Opérations de placement
Dan Houle, vice-président

La Corporation Cadillac Fairview Limitée

Président et chef de la direction
L. Peter Sharpe

Promotion immobilière
John Sullivan, vice-président directeur

Finances
Cathal J. O'Connor, vice-président directeur et directeur financier

Chef du contentieux et secrétaire
Sandra J. Hardy, vice-présidente directrice

Placements
Andrea Stephen, vice-présidente directrice

Exploitation
Ron Wratschko, vice-président directeur

Assemblée générale annuelle
9 avril 2010, 17 h
Édifice Carlu
444, rue Yonge, 7e étage
Toronto

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions sur le présent rapport annuel.

Veuillez communiquer avec :
Deborah Allan
Directrice, Communications et Relations avec les médias
Téléphone : 416 730-5347
Courriel : communications@otpp.com

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge, Toronto (Ontario) M2M 4H5

RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS

SERVICE HORS PAIR ET SÉCURITÉ DE LA RETRAITE POUR NOS PARTICIPANTS, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Visitez notre site :

www.otpp.com